

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 11983 Numéro SIREN : 712 042 456 Nom ou dénomination : DASSAULT AVIATION

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2019 sous le numéro de dépôt 46158

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-06-2019

N° DE DEPOT : 046158

N° GESTION : 1956B11983

N° SIREN : 712042456

DENOMINATION : DASSAULT AVIATION

ADRESSE : 9 Rdt Champs-Elysees-Marcel Dassault 75008 Paris

MILLESIME : 2018



**COMPTES ANNUELS
SOCIÉTÉ MÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Comptes Annuels

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	31.12.2018			31.12.2017
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2	119 209	-103 926	15 283	14 913
Immobilisations corporelles	2	1 132 737	-786 045	346 692	294 370
Immobilisations financières	3	2 282 903	-3 578	2 279 325	2 259 353
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		3 534 849	-893 549	2 641 300	2 568 636
Stocks et en-cours	4	3 663 770	-296 216	3 367 554	3 263 074
Avances et acomptes versés sur commandes		3 421 666	0	3 421 666	2 670 370
Créances clients et comptes rattachés	6	744 796	-57 122	687 674	435 484
Autres créances et comptes de régularisation	6	611 049	0	611 049	503 731
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	9	2 870 659	-150	2 870 509	2 958 670
Disponibilités		2 126 277	0	2 126 277	1 188 629
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		13 438 217	-353 488	13 084 729	11 019 958
TOTAL ACTIF		16 973 066	-1 247 037	15 726 029	13 588 594

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Capital	10,13	66 790	66 495
Primes d'émission	13	137 186	76 249
Réserves	12	2 206 360	2 023 463
Résultat de l'exercice		442 438	309 500
Subventions d'investissements		2 410	3 110
Provisions réglementées	14	118 521	118 270
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	2 973 705	2 597 087
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	1 223 800	940 321
Emprunts et dettes financières (1)	15	988 785	1 093 046
Avances et acomptes reçus sur commandes		9 179 471	7 841 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	758 997	627 517
Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	601 271	489 481
TOTAL DETTES		11 528 524	10 051 186
TOTAL PASSIF		15 726 029	13 588 594

(1) dont concours bancaires courants :

0

0

Comptes Annuels

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	4 398 911	4 184 368
Variation des en-cours de production		136 476	38 797
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		774 127	607 306
Autres produits		105 051	49 913
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 414 565	4 880 384
Achats consommés		-2 852 156	-2 605 931
Charges de personnel (1)		-758 718	-726 312
Autres charges d'exploitation		-435 693	-363 745
Impôts et taxes		-59 693	-58 183
Dotations aux amortissements	2	-57 776	-53 760
Dotations aux provisions	14	-852 465	-697 750
CHARGES D'EXPLOITATION		-5 016 501	-4 505 681
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		398 064	374 703
RÉSULTAT FINANCIER	22	92 689	231 006
RÉSULTAT COURANT		490 753	605 709
Résultat exceptionnel	23	240 523	-133 278
Participation et intéressement des salariés		-130 835	-94 019
Impôts sur les résultats	24	-158 003	-68 912
RÉSULTAT NET		442 438	309 500

(1) dont Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (cf. élément 7) :

7 695

8 737

Prime pouvoir d'achat :

-3 879

0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	2018	2017
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET		442 438	309 500
Annulation des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	23	-21	-161
Montant net des dotations et reprises aux comptes d'amortissements et de provisions (à l'exclusion de celles liées au besoin en fonds de roulement)	2,3,14	336 708	46 887
Capacité d'autofinancement		779 125	356 226
Variation des stocks et en-cours (valeur nette)	4	-104 480	183 543
Variation des avances et acomptes versés		-751 296	-764 722
Variation des créances clients et comptes rattachés (valeur nette)	6	-252 190	-47 159
Variation des autres créances, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	6	-98 450	-29 805
Variation des avances et acomptes reçus		1 338 329	1 507 862
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		131 480	48 930
Variation des autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	111 790	73 938
Augmentation (-) ou diminution (+) du Besoin en Fonds de Roulement		375 183	972 587
Total I		1 154 308	1 328 813
II - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-118 697	-104 718
Acquisitions d'immobilisations financières	3	-21 242	-74 783
Variation des subventions d'investissements		-700	-616
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	2,3,23	14 469	33 646
Total II		-126 170	-146 471
III - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation du capital	13	295	489
Variation des autres fonds propres	13	60 937	76 249
Augmentation des dettes financières	15	69 020	58 897
Remboursement des dettes financières	15	-173 281	-149 410
Dividendes versés au cours de l'exercice	33	-126 604	-99 367
Total III		-169 633	-113 142
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I + II +III)		858 505	1 069 200
Trésorerie nette à l'ouverture (1)		4 134 236	3 065 036
Trésorerie nette à la clôture (1)		4 992 741	4 134 236

(1) la trésorerie correspond aux postes du bilan suivants :

[disponibilités] + [valeurs mobilières de placement brutes] – [concours bancaires courants]

NOTES AUX COMPTES SOCIÉTÉ MÈRE

GÉNÉRALITÉS

1 Règles et méthodes comptables

BILAN

2 Immobilisations incorporelles et corporelles

- 2.1 Immobilisations incorporelles
- 2.2 Immobilisations corporelles

3 Immobilisations financières

4 Stocks et en-cours

5 Intérêts sur éléments de l'actif

6 Créances clients et autres créances

- 6.1 Détail
- 6.2 Échéancier - valeur brute

7 Produits à recevoir

8 Charges et produits constatés d'avance

9 Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

10 Capital social et actions propres

- 10.1 Capital social
- 10.2 Actions propres
- 10.3 Paiements en actions

11 Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

12 Réserves

- 12.1 Réserves
- 12.2 Réserves d'écarts de réévaluation

13 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

14 Provisions

- 14.1 État des provisions
- 14.2 Détail des provisions pour risques et charges

15 Emprunts et dettes financières

16 État des échéances des dettes

17 Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

18 Charges à payer

19 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

COMPTE DE RÉSULTAT

20 Chiffre d'affaires

21 Charges de recherche et développement

22 Résultat financier

23 Résultat exceptionnel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

24 Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

25 Engagements hors bilan

26 Actifs et passifs éventuels

27 Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

28 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

29 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

30 Rémunération des mandataires sociaux

31 Effectif moyen

32 Informations environnementales

33 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

DASSAULT AVIATION

9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES MARCEL DASSAULT- 75008 PARIS

*Société Anonyme au capital de 66 789 624 euros, cotée et immatriculée en France
712 042 456 RCS Paris*

Élément 1- Règles et méthodes comptables

A/ PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers de la Société Mère au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019. Les comptes individuels sont établis conformément au règlement ANC 2017-03 homologué par l'arrêté du 03 novembre 2017, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels sont comparables d'un exercice à l'autre. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des états financiers de la Société conduit la Direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits au bilan et au compte de résultat. Ces estimations concernent notamment :

- les résultats sur les contrats en cours,
- la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciation.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

B/ PRINCIPES D'ÉVALUATION

• B1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés.

Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte, sauf pour les avions.

Comptes Annuels

Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale d'un bien est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation le justifient. Les durées d'utilité initiales s'établissent comme suit:

Logiciels	3-4 ans
Bâtiments industriels	20-25 ans
Immeubles de bureau	20-25 ans
Agencements et aménagements	7-15 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3-10 ans
Avions	10-15 ans
Matériel roulant	4 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans
Biens d'occasion	au cas par cas

• B2 Perte de valeur des actifs

La Société effectue un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par la Société.

La Société déprécie les immobilisations corporelles et incorporelles d'un actif lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle. Le montant de la dépréciation comptabilisée en résultat est égal à l'écart constaté entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif correspond au montant le plus élevé entre sa valeur vénale (diminuée des coûts de vente) et sa valeur d'usage.

La valeur d'usage d'un actif est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts de 7,2% (7,5% au 31 décembre 2017) et un taux de croissance à long terme de 2% (identique à celui du 31 décembre 2017). Le taux d'actualisation retenu intègre les taux en vigueur dans le secteur aéronautique et a été calculé selon la même méthode qu'en 2017. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Concernant la participation détenue dans Thales, lorsqu'un test de dépréciation est effectué, les hypothèses opérationnelles et financières utilisées proviennent directement de la Direction de Thales.

• B3 Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les valeurs brutes sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires, à l'exception de celles qui ont fait l'objet de la réévaluation légale 1976. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Dassault Aviation évalue la valeur d'inventaire pour les titres de participation cotés selon le cours de bourse moyen du mois de clôture et pour les titres non cotés, en l'absence d'éléments de valorisation externes, selon la quote-part de situation nette.

• B4 Stocks et en-cours

Les articles entrant en stock de matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sont évalués au coût d'acquisition pour les articles achetés et au coût de production pour les articles fabriqués. Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré, à l'exception des avions d'occasion qui sont sortis à leur coût d'acquisition. Les en-cours sont évalués en coût de production et ne comprennent pas de frais financiers.

Les stocks et en-cours sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur valeur constatée dans les comptes.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Elle prend en compte l'obsolescence technique ou commerciale des articles et les risques liés à leur faible rotation.

- B5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

- B6 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés pour le montant reçu. Les frais de transaction sont comptabilisés en charge de l'exercice.

- B7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour hausse des prix et les amortissements dérogatoires.

- B8 Provisions pour risques et charges

B8-1 Provisions pour garantie

Dans le cadre des contrats de vente ou marchés, Dassault Aviation a des obligations formelles de garantie des matériels, des produits et / ou prestations (développements logiciels, intégration systèmes, etc.) livrés.

Ces obligations peuvent être distinguées entre :

- garantie « courante » : remise en état des matériels défectueux au cours de leur période de garantie contractuelle ou par obligation implicite, traitement des dysfonctionnements matériels ou logiciels identifiés après qualification et mise à disposition des utilisateurs, ...
- garantie « réglementaire » : traitement par le constructeur de toute évolution du cadre réglementaire décidée par les autorités de la réglementation ou de toute non-conformité réglementaire identifiée par le constructeur ou un utilisateur après livraison des matériels ou produits livrés.

La détermination du montant des provisions de garantie s'effectue principalement comme suit :

- pour la garantie courante des matériels : sur la base du retour d'expérience des coûts constatés, selon les rubriques de garantie couvertes contractuellement et selon les modèles d'avions concernés,
- pour le traitement des dysfonctionnements ou des évolutions et non-conformités réglementaires : sur la base de devis établis par les spécialistes des métiers concernés par les corrections à apporter, ces corrections ayant été recensées dans des « dossiers techniques ».

B8-2 Coût des départs à la retraite et prestations assimilées

Les engagements envers le personnel en matière de coût des départs à la retraite et des prestations assimilées sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les taux utilisés ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la durée des engagements évalués.

Comptes Annuels

Les écarts actuariels, ou analysés comme tels, sont intégralement comptabilisés en résultat d'exploitation dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. La provision qui apparaît au bilan correspond au montant de l'engagement total net des montants externalisés.

• B9 Instruments de couvertures

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières.

Les risques de change résultent essentiellement des ventes réalisées en dollars US. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les risques de taux résultent de la part des emprunts à taux variable contractés par la Société. Des swaps de taux ont été mis en place pour couvrir ces risques.

Les effets de la couverture, y compris le report / déport, sont comptabilisés au rythme de l'élément couvert et suivent le même classement que ce dernier, à savoir le résultat d'exploitation.

Les primes payées ou encaissées sur les achats ou ventes éventuelles d'options ne sont portées en résultat qu'à l'échéance de ces options, à l'exception des primes concernant les stratégies « à prime zéro » qui sont portées immédiatement en résultat, afin de ne pas créer de décalages temporaires.

Les instruments de couverture sont des engagements hors bilan à l'exception de ceux couvrant des positions bilancielleres qui font l'objet d'une comptabilisation en instruments de trésorerie.

• B10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération de paiement ou d'encaissement, à l'exception des flux nets associés à la couverture de change globale, qui sont comptabilisés au cours de cette couverture pour l'année.

Les créances et les dettes en devises non soldées sont réévaluées en euros sur la base du cours de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires :

- à l'actif du bilan, écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan, écart de conversion passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Une position globale de change est calculée par échéance des créances et dettes non couvertes. Quand une position globale de change par échéance est une perte latente, une provision est constituée à hauteur de ce risque.

Les écarts de conversion sur les disponibilités au 31 décembre sont portés au compte de résultat.

• B11 Chiffre d'affaires et résultats

Les résultats à terminaison sont déterminés à partir des estimations de chiffre d'affaires et des coûts à terminaison (prenant en compte les prévisions des Directions de Programmes) qui sont revus au fur et à mesure de l'avancement des contrats et tiennent compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées dès qu'elles sont connues.

Contrats de vente de biens et de développement :

Le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés lorsque Dassault Aviation a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société.

En règle générale, le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des biens ou des prestations de développement. Les coûts correspondants sont valorisés sur la base du résultat à terminaison estimé au contrat. Si les coûts estimés sont inférieurs aux coûts constatés, la différence est stockée en en-cours. Si les coûts estimés sont supérieurs aux coûts constatés, une provision pour travaux restant à venir est constatée à la clôture.

Autres contrats de services :

Les produits relatifs aux autres prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des coûts engagés. Les résultats sont constatés au fur et à mesure de cet avancement s'ils peuvent être déterminés de façon fiable.

Les contrats impliquant des commettants et pour lesquels Dassault Aviation est seul signataire font l'objet d'une comptabilisation de la totalité du chiffre d'affaires et des charges correspondantes (y compris la part des commettants).

• B12 Plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective. L'impôt sur les dites plus-values latentes est enregistré en charges payées d'avance jusqu'à prise en compte de la plus-value en résultat financier.

Cette méthode qui déroge au principe de non constatation partielle d'impôts différés a été adoptée pour donner une image plus fidèle du résultat de la Société.

• B13 Actions propres

La valeur d'inventaire des actions propres à la clôture de l'exercice est déterminée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat, une dépréciation est comptabilisée, à l'exception des titres en voie d'annulation ou des actions détenues en vue de leur attribution dans le cadre d'un plan déterminé.

C/ INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale en 1999, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe d'intégration comprend Dassault Aviation, Dassault Aéro Service et Dassault Aviation Participations.

Cette intégration fiscale est renouvelable tacitement par période de cinq exercices.

Par convention, son incidence est neutre sur les résultats des sociétés intégrées : les charges d'impôts sont prises en compte par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Comptes Annuels

Élément 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Valeur brute					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	110 531	3 588	-12	776	114 883
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 181	3 921	0	-776	4 326
	111 712	7 509	-12	0	119 209
Amortissements					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	-96 799	-7 139	12	0	-103 926
	-96 799	-7 139	12	0	-103 926
Valeur nette					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	13 732				10 957
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 181				4 326
Total	14 913	370	0	0	15 283

2.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Valeur brute					
Terrains	35 140	3 091	-75	58	38 214
Constructions	298 361	4 362	-1 351	2 431	303 803
Installations techniques, matériel et outillage	506 114	32 700	-10 665	7 215	535 364
Autres immobilisations corporelles	185 571	46 248	-6 943	2 417	227 293
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	24 944	24 787	-9 547	-12 121	28 063
	1 050 130	111 188	-28 581	0	1 132 737
Amortissements					
Terrains	-7 998	-780	66	0	-8 712
Constructions	-206 457	-11 691	1 304	0	-216 844
Installations techniques, matériel et outillage	-423 346	-26 440	10 481	0	-439 305
Autres immobilisations corporelles	-110 583	-11 726	6 360	0	-115 949
	-748 384	-50 637	18 211	0	-780 810
Dépréciations (1)					
Autres immobilisations corporelles	-7 376	-5 235	7 376	0	-5 235
	-7 376	-5 235	7 376	0	-5 235
Valeur nette					
Terrains	27 142				29 502
Constructions	91 904				86 959
Installations techniques, matériel et outillage	82 768				96 059
Autres immobilisations corporelles	67 612				106 109
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	24 944				28 063
Total	294 370	55 316	-2 994	0	346 692

(1) tests de dépréciation des immobilisations corporelles (cf. paragraphe B2 des règles et méthodes comptables) :

- Une provision de 5 235 milliers d'euros a été constituée en 2018 sur les avions immobilisés.
- Les tests de dépréciation réalisés au niveau des autres immobilisations corporelles n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer au 31 décembre 2018.

Comptes Annuels

Élément 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Participations (1)	2 191 238	6 488	-3 726	0	2 194 000
Créances rattachées à des participations	4 000	12 863	0	0	16 863
Autres titres immobilisés	37 387	0	0	0	37 387
Prêts	1 152	1 210	-266	0	2 096
Autres immobilisations financières	31 962	681	-86	0	32 557
Total	2 265 739	21 242	-4 078	0	2 282 903
Provisions	-6 386	-3 424	6 232	0	-3 578
Valeur nette	2 259 353	17 818	2 154	0	2 279 325

(1) dont Thales : 1 984 272 milliers d'euros.

Cours de bourse de l'action Thales et test de dépréciation :

Sur la base du cours de bourse de l'action Thales au 31 décembre 2018, soit 102,00 euros par action, la participation de Dassault Aviation dans Thales est valorisée à 5 358 millions d'euros.

En l'absence d'indication objective de perte de valeur, les titres Thales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2018.

L'absorption de Dassault International Inc. par Dassault Falcon Jet au cours du second semestre 2018 a conduit à un échange de titres Dassault International Inc. par des titres Dassault Falcon Jet sans impact sur le résultat.

État des échéances des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	16 863	33	16 830
Prêts	2 096	180	1 916
Autres immobilisations financières	32 557	0	32 557
Total	51 516	213	51 303

Élément 3 - Immobilisations financières (suite)

A. Liste des filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société et dont la Société détient au moins 10% des actions

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Divid. encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales (détenues à + de 50%)										
a. Filiales françaises										
Dassault Falcon Service	3 680	100 392	99,99	59 453	59 453	0	0	172 483	5 519	0
Dassault International	1 529	25 388	99,63	19 236	19 236	0	0	586	5 311	0
Dassault Réassurance	10 459	8 761	99,99	10 133	10 133	0	0	1 055	26	0
Dassault Aviation Participations	4 037	-54	100,00	4 037	4 037	0	0	0	-4	0
Sogitec Industries	4 578	216 359	99,80	25 446	25 446	0	0	196 549	34 533	0
Total				118 305	118 305	0	0			0
b. Filiales étrangères										
Dassault Falcon Jet	9 919	793 911	100,00	40 459	40 459	0	46 458	1 256 621	27 001	0
Dassault Falcon Business Services (China)	1 487	874	100,00	2 294	2 294	0	0	2 332	224	0
Total				42 753	42 753	0	46 458			0
Total Filiales				161 058	161 058	0	46 458			0
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)										
a. Participations françaises										
Corse Composites Aéronautiques (1)	1 707	9 652	24,81	996	996	0	0	67 494	1 444	0
Eurotradia International (1)	3 000	24 263	16,53	3 099	3 099	0	0	29 860	-4 960	0
Thales (2)	639 300	6 330 100	24,65	1 984 272	1 984 272	0	0	228 600	453 400	94 557
Total				1 988 367	1 988 367	0	0			94 557
b. Participations étrangères (1)										
Dassault Reliance Aerospace Limited	1 725	-498	49,00	3 717	3 717	16 863	0	78	-492	0
Reliance Airport Developers Limited	895	7 984	34,79	39 962	39 962	0	0	7	-13	0
Total				43 679	43 679	16 863	0			0
Total participations				2 032 046	2 032 046	16 863	0			94 557

(1) Informations disponibles : Corse Composites Aéronautiques et Eurotradia International 31.12.2017 – Dassault Reliance Aerospace Limited et Reliance Airport Developers Limited 31.03.2018.

(2) comptes Société Mère.

Comptes Annuels

Élément 3 - Immobilisations financières (suite)

B. Autres filiales et participations

Renseignements globaux (en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
1. Filiales					
a. Filiales françaises	570	570	0	0	0
b. Filiales étrangères	0	0	0	0	0
Total	570	570	0	0	0
2. Participations					
a. Participations françaises	5 540	2 545	0	0	0
b. Participations étrangères	32 172	31 743	790	0	306
Total	37 712	34 288	790	0	306

C. Renseignements globaux sur les titres (A+B)

Renseignements globaux (en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
1. Filiales					
a. Filiales françaises	118 875	118 875	0	0	0
b. Filiales étrangères	42 753	42 753	0	46 458	0
Total	161 628	161 628	0	46 458	0
2. Participations					
a. Participations françaises	1 993 907	1 990 912	0	0	94 557
b. Participations étrangères	75 851	75 422	17 653	0	306
Total	2 069 758	2 066 334	17 653	0	94 863
Total général	2 231 386	2 227 962	17 653	46 458	94 863

Élément 4 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	182 032	-86 591	95 441	97 025
En-cours de production	2 878 344	0	2 878 344	2 613 868
Produits intermédiaires et finis	603 394	-209 625	393 769	552 181
Total	3 663 770	-296 216	3 367 554	3 263 074

Au 31 décembre 2017, la Société avait procédé à une première évaluation des impacts découlant de l'arrêt du programme Falcon 5X sur ses actifs et passifs. Suite à l'annulation des dernières commandes clients de Falcon 5X en 2018, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de ces impacts. Cette nouvelle évaluation a notamment conduit la Société à ramener la valeur nette des stocks et en-cours relatifs au programme F5X à zéro.

Élément 5 - Intérêts sur éléments de l'actif

Il n'y a pas d'intérêt inclus dans la valeur des stocks et en-cours.

Élément 6 - Créances clients et autres créances

6.1 Détail

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Clients et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	744 796	-57 122	687 674	435 484
	744 796	-57 122	687 674	435 484
Autres créances et comptes de régularisation				
Autres créances	346 704	0	346 704	330 809
Charges constatées d'avance	246 409	0	246 409	149 499
Comptes de régularisation	17 936	0	17 936	23 423
	611 049	0	611 049	503 731
Total	1 355 845	-57 122	1 298 723	939 215

La part des créances échues non dépréciées fait l'objet d'un suivi individuel régulier.

6.2 Échéancier - valeur brute

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017		
	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés (1)	744 796	616 112	128 684	500 848	395 910	104 938
Autres créances	346 704	277 704	69 000	330 809	330 623	186
Charges constatées d'avance	246 409	168 082	78 327	149 499	149 499	0
Comptes de régularisation	17 936	17 936	0	23 423	23 423	0
Total	1 355 845	1 079 834	276 011	1 004 579	899 455	105 124

(1) dont créances représentées par des effets de commerce : 66 162 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 69 519 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Comptes Annuels

Élément 7 - Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Créances clients et comptes rattachés	452 110	230 512
Autres créances et comptes de régularisation (1)	76 702	18 132
Valeurs mobilières de placement	201	5
Disponibilités	952	527
Total	529 965	249 176

(1) dont CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : 7 695 milliers d'euros en 2018 et 8 737 milliers d'euros en 2017. Au compte de résultat, il est comptabilisé en déduction des charges de personnel. En 2018, il est utilisé pour améliorer l'outil de production par l'acquisition et le remplacement de matériels, notamment dans le cadre de la mise en place des projets de maintien en condition opérationnelle, d'amélioration des conditions de travail, d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts.

Élément 8 - Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Produits d'exploitation	157 327	137 541
Charges d'exploitation (1)	246 409	149 499

(1) dont IS sur plus-values latentes 142 756 140 966

Élément 9 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur brute au bilan	2 834 227	2 920 842
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur de marché	3 216 163	3 297 958

Élément 10 - Capital social et actions propres

10.1 Capital social

Le capital social s'élève à 66 790 milliers d'euros et se compose de 8 348 703 actions ordinaires de 8 euros chacune au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 66 495 milliers d'euros et se composait de 8 311 921 actions. En 2018, 36 782 actions ordinaires nouvelles ont été créées suite à l'option offerte aux actionnaires de percevoir tout ou partie du dividende 2017 en action.

10.2 Actions propres

Les mouvements sur actions propres sont détaillés ci-dessous :

(en nombre de titres)	2018	2017
Actions propres au 1er janvier	38 600	39 550
Achats d'actions propres	0	0
Annulations d'actions	0	0
Palements en actions	-1 425	-950
Actions propres au 31 décembre	37 175	38 600

Les 37 175 actions auto-détenues au 31 décembre 2018 sont affectées à d'éventuelles attributions d'actions de performance et à un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché.

10.3 Paiements en actions

Des actions de performance ont été attribuées aux mandataires au cours des Conseils d'Administration des 7 mars 2017 et 7 mars 2018 (caractéristiques des plans décrites au paragraphe 5.5 du rapport de gestion).

1 425 actions de performance ont été acquises par les mandataires sociaux le 7 mars 2018, les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration du 7 mars 2017 ayant été atteintes.

Les actions attribuées, non encore acquises, sont soumises à des conditions de performance.

Date de décision d'attribution	Période d'acquisition	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions livrées en 2018	Nombre d'actions annulées (1)	Soldes d'actions de performance au 31.12.2018
07.03.2017	Du 07.03.2017 au 06.03.2018	1 425	1 425	0	0
07.03.2018	Du 07.03.2018 au 06.03.2019	1 575	0	0	1 575

(1) actions annulées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Élément 11 - Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

	% intégration
GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT (GIMD) 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault 75008 PARIS	62,52%

Élément 12 - Réserves

12.1 Réserves

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Écarts de réévaluation	4 136	4 136
Réserve légale	6 650	6 601
Report à nouveau	2 195 574	2 012 726
Total	2 206 360	2 023 463

12.2 Réserves d'écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	Variation de la réserve de réévaluation			
	31.12.2017	Mouvements 2018		31.12.2018
		Diminutions dues aux cessions	Autres variations	
Terrains	3 615	0	0	3 615
Participations	521	0	0	521
Total	4 136	0	0	4 136
Réserve de réévaluation (1976)	4 136	0	0	4 136

Élément 13 - Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

1/ Résultat de l'exercice

	2018	2017
Résultat comptable		
Milliers d'euros	442 438	309 500
Euros par action	52,99	37,24
Variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice		
Milliers d'euros	60 783	76 061
Euros par action	7,28	9,15
Dividendes		
Milliers d'euros	176 993 (1)	127 172 (2)
Euros par action	21,20 (1)	15,30 (2)

(1) proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

(2) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été versés pour 126 604 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

DASSAULT AVIATION – SOCIÉTÉ MÈRE

2/ Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	Avant affectation résultat 2017 31.12.2018	Après affectation résultat 2017 31.12.2018
A -		
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2017 hors résultat de l'exercice	2 287 587	2 287 587
2. Résultat 2017 avant affectation	309 500	
3. Affectation du résultat 2017 à la situation nette par l'A.G.O.		182 897
4. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018	2 597 087	2 470 484
B - Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2018		0
1. Variation du capital		0
2. Variation des autres postes		0
C - (= A4 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018		2 470 484
D - Variation en cours d'exercice hors résultat 2018		60 783
1. Variation du capital (1)		295
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau (1)		60 937
3. Contreparties de réévaluation - réserve		
4. Variation des provisions réglementées et subventions d'investissements		-449
5. Autres variations		0
E - Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2018 hors résultat 2018 avant A.G.O. (= C + D)		2 531 267
F - Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 hors résultat 2018 (= E - C)		60 783

(1) l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a proposé à chaque actionnaire une option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017. Consécutivement, en date du 27 juin 2018, le capital de la Société a été porté à 66 790 milliers d'euros et une prime d'émission a été inscrite dans les comptes pour un montant de 60 937 milliers d'euros.

Comptes Annuels

Élément 14 - Provisions

14.1 État des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2018
Provisions réglementées					
Pour hausse des prix	65 834	9 293 (3)	-11 434 (3)	0	63 693
Amortissements dérogatoires	52 418	14 206 (3)	-11 814 (3)	0	54 810
Plus-values réinvesties	18	0 (3)	0 (3)	0	18
	118 270	23 499	-23 248	0	118 521
Provisions pour risques et charges					
D'exploitation	940 321	493 892 (1)	-210 413 (1)	0	1 223 800
Financiers	0	0 (2)	0 (2)	0	0
Exceptionnels	0	0 (3)	0 (3)	0	0
	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	0	0 (1)	0 (1)	0	0
Sur immobilisations corporelles	7 376	5 235 (1)	-7 376 (1)	0	5 235
Sur immobilisations financières	6 386	3 424 (2)	-6 232 (2)	0	3 578
Sur stocks et en-cours	490 186	296 216 (1)	-490 186 (1)	0	296 216
Clients et comptes rattachés	65 364	57 122 (1)	-65 364 (1)	0	57 122
Sur valeurs mobilières de placement	0	150 (2)	0 (2)	0	150
	569 312	362 147	-569 158	0	362 301
Total	1 627 903	879 538	-802 819	0	1 704 622

	{ - d'exploitation	852 465 (1)	-773 339 (1)
Dont dotations et reprises	{ - financières	3 574 (2)	-6 232 (2)
	{ - exceptionnelles	23 499 (3)	-23 248 (3)
		879 538	-802 819

14.2 Détail des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2018
D'exploitation					
Coûts des départs à la retraite et charges de rémunération (1)	211 409	25 596	-85 360	0	151 645
Congés de fin de carrière (2)	15 908	0	-10 591	0	5 317
Garantie (3)	594 000	324 600	-47 300	0	871 300
Prestations de services et travaux restant à réaliser (3)	114 456	139 611	-62 614	0	191 453
Pour perte de change	4 548	4 085	-4 548	0	4 085
	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800
Financiers					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Exceptionnels					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Total des provisions pour risques et charges	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800

(1) provisions pour coûts des départs à la retraite et charges de rémunération :

Les engagements liés aux coûts des départs à la retraite sont calculés pour l'ensemble du personnel suivant la méthode des unités de crédits projetées. Ils sont provisionnés en totalité pour les obligations restant à courir.

La simulation de la projection de carrière est pondérée par la table de mortalité du code des assurances et par le taux de rotation du personnel constaté (variable suivant l'âge). Le coût des départs est retenu au prorata du nombre d'années d'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice par rapport à son espérance totale d'années de carrière (cf. principes comptables B8-2).

Le calcul prend en compte les hypothèses annuelles suivantes : augmentation des salaires de 3,93% et taux d'actualisation de 1,6%.

La Société a externalisé une partie de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance pour un montant de 300 000 milliers d'euros, dont 50 000 milliers d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2018, le solde de la provision relative aux médailles du travail est de 3 248 milliers d'euros.

(2) provision pour congés de fin de carrière :

La provision correspond aux dépenses attendues pour le financement de la période d'inactivité des salariés concernés jusqu'à l'âge de la retraite.

(3) provisions pour garantie, prestations de services et travaux restant à réaliser :

Les provisions tiennent compte de l'évolution de la flotte en service et des marchés livrés. En 2018, cette évolution est principalement liée aux marchés militaires livrés.

Comptes Annuels

Élément 15 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	875 421	950 529
Emprunts et dettes financières divers (2)	113 364	142 517
Total	988 785	1 093 046

(1) Initialement à taux variable, les emprunts souscrits par la Société ont été swapés à taux fixe. Les contrats de ces emprunts comportent des clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de conditions de sûretés et d'opérations de fusion ou de cession. Une des clauses des emprunts prévoit qu'un remboursement anticipé serait exigé si GIMD venait à détenir moins de 50% du capital de Dassault Aviation avant la date d'échéance des emprunts. Ces emprunts ne contiennent pas de clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipés fondées sur le rating ou sur des ratios financiers.

Ces emprunts, libellés en euros, sont remboursables à hauteur de 625 millions d'euros en 2019 et 250 millions d'euros en 2020.

(2) au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les dettes financières diverses comprennent essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué.

Il n'y a pas d'emprunt participatif.

Élément 16 - État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	875 421	625 413	250 008	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	113 364	31 160	82 129	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	758 997	758 997	0	0
Dettes fiscales et sociales	252 743	252 743	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 448	5 448	0	0
Autres dettes	160 675	160 675	0	0
Total	2 166 648	1 834 436	332 137	75

(1) cf. élément 15.

(2) dont dettes représentées par des effets de commerce : 77 484 milliers d'euros.

Élément 17 - Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes fiscales et sociales	252 743	200 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 448	5 440
Autres dettes	160 675	115 224
Produits constatés d'avance	157 327	137 541
Comptes de régularisation passif	15 622	20 703
Instruments de trésorerie	9 456	10 075
Total	601 271	489 481

Élément 18 - Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes financières (1)	1 116	1 319
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570 945	521 910
Autres dettes et comptes de régularisation	279 444	218 007
Total	851 505	741 236

(1) dont intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit : 405 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 499 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Élément 19 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	161 889	2 032 111
Créances rattachées à des participations	0	16 863
Prêts et autres immobilisations financières	31 879	0
Avances et acomptes versés sur commandes	149 955	1 932 505
Créances clients et comptes rattachés	165 835	4 086
Créances diverses	790	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	155 954	107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 899	20 095

Élément 20 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2018	2017
A) Par produit :		
Ventes de biens	3 163 609	3 225 924
Ventes de services	1 235 302	958 444
Total	4 398 911	4 184 368
B) Par zone géographique :		
France	1 075 301	568 918
Export (1)	3 323 610	3 615 450
Total	4 398 911	4 184 368

(1) le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des contrats Rafale Export est comptabilisé sur une base brute (y compris la part des commettants).

Comptes Annuels

Élément 21 - Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont constatées et représentent :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Charges de recherche et développement	-371 771	-281 679

La stratégie et les axes d'efforts de la Société en matière de recherche et développement sont décrits dans le rapport de gestion.

Élément 22 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits de participation (1)	94 666	86 774
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	329	1 351
Autres intérêts et produits assimilés	12 726	1 137
Reprises sur provisions pour perte de change	0	11 886
Reprises sur provisions pour titres de participation	6 232	4 313
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	292 385
Produits financiers	113 953	397 846
Dotations aux provisions pour titres de participation	-3 424	-6 232
Dotations aux provisions pour valeurs mobilières de placements	-150	0
Intérêts et charges assimilées	-9 679	-11 118
Différence négative de change (2)	0	-149 490
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-8 011	0
Charges financières	-21 264	-166 840
Résultat financier	92 689	231 006

(1) en 2018, la Société a perçu 68 291 milliers d'euros de dividendes Thales au titre de l'exercice 2017 et 26 266 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2018. En 2017, Thales avait versé à la Société 63 038 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2016 et 23 639 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2017.

(2) en 2017, la différence négative de change comprend le coût de la restructuration du portefeuille de couvertures de change, rendue nécessaire par la baisse des flux commerciaux liés à l'activité Falcon.

Élément 23 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Immobilisations corporelles	844	487
- Immobilisations financières	3 726	28 965
	4 570	29 452
Autres produits exceptionnels (1)	241 050	63
Reprises sur provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	11 434	6 564
- Pour crédit à moyen terme export	0	211
- Amortissements dérogatoires	11 814	12 358
- Plus-values réinvesties	0	0
	23 248	19 133
Produits exceptionnels	268 868	48 648
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-12
Valeur comptable des éléments cédés		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	-822	-326
- Immobilisations financières	-3 727	-28 965
	-4 549	-29 291
Autres charges exceptionnelles	-296	-133 551
Dotations aux provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	-9 293	-7 718
- Amortissements dérogatoires	-14 207	-11 354
	-23 500	-19 072
Autres provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles	-28 345	-181 926
Résultat exceptionnel	240 523	-133 278

(1) cf. élément 26.

Comptes Annuels

Élément 24 - Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts (IS)	Impôts (PVLt)	Résultat après impôts
Résultat courant	490 753	-107 518	0	383 235
Résultat exceptionnel, participation et intéressement	109 688	-50 485	0	59 203
Résultat net	600 441	-158 003	0	442 438
		-158 003	(1)	

(1) dont Crédit d'Impôt Recherche : 31 198 milliers d'euros.

Élément 25 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société portent essentiellement sur ses activités opérationnelles et se ventilent comme suit :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	12 142 096	11 552 953
Avals et cautions	46 458	55 366
Engagements garantis par des cautions bancaires	1 688 860	1 526 242
Total	13 877 414	13 134 561

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Carnet de commandes	18 425 600	18 505 400
Autres engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	1 633 129	1 633 129
Sûretés réelles	71 029	80 508
Garanties Bpifrance Assurance export	62 854	66 043
Engagements garantis par des cautions bancaires	11 684	8 720
Total	20 204 296	20 293 800

Contrats de location simple (en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Montant des paiements minimaux futurs non résiliables (non actualisés)	113 598	40 436	73 162

Les principaux contrats de location simple de la Société concernent des ensembles immobiliers de bureaux à usage industriel.

Élément 26 - Actifs et passifs éventuels

Fin 2017, Dassault Aviation a engagé des négociations avec Safran Aircraft Engines pour obtenir une indemnisation de son préjudice dans le cadre du processus de résiliation du contrat de fourniture du moteur Silvercrest conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X. Courant 2018, Dassault Aviation a signé avec Safran un accord amiable qui met un terme à leur différend sur le moteur Silvercrest qui était destiné à équiper le Falcon 5X. Cet accord prévoit la perception par Dassault Aviation d'une indemnité de la part de Safran d'un montant de 280 millions de dollars. Le produit correspondant a été enregistré en autres produits exceptionnels au 31 décembre 2018.

Il n'y a plus d'actifs ou passifs éventuels au 31 décembre 2018.

Élément 27 - Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

Dassault Aviation a un risque de change sur les ventes Falcon qui sont pour la quasi-totalité libellées en dollars US. Ce risque est couvert partiellement en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les instruments financiers détenus par Dassault Aviation sont valorisés ci-dessous à leur valeur de marché.

La valeur de marché correspond aux montants reçus ou payés en cas de résiliation totale du portefeuille, dont la contre-valeur en euros est calculée sur la base du cours du dollar à la clôture. Elle n'est pas représentative des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

La valeur de marché du portefeuille n'est donnée qu'à titre indicatif. Tous les dérivés souscrits par la Société le sont à des fins de couverture. Les options souscrites sont des dérivés avec composante d'optimisation sans prise de risque supplémentaire.

	31.12.2018		31.12.2017	
Valeur de marché	Milliers de dollars	Milliers d'euros	Milliers de dollars	Milliers d'euros
Options de change	-11 022	-9 626	34 320	28 617
Opérations à terme	32 049	27 990	167 254	139 460
Total	21 027	18 364	201 574	168 077

Test de sensibilité des instruments dérivés de change

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de déterminer l'impact d'une variation du cours du dollar US par rapport à l'euro de plus ou moins 10 centimes.

Valeur de marché du portefeuille (en milliers d'euros)	31.12.2018		31.12.2017	
Position nette au bilan	18 364		168 077	
Cours du dollar à la clôture	1 EUR = 1,1450 USD		1 EUR = 1,1993 USD	
Cours du dollar à la clôture +/- 10 centimes	1,2450 \$/€	1,0450 \$/€	1,2993 \$/€	1,0993 \$/€
Variation de la position nette au bilan (1)	+157 947	-190 721	+208 996	-247 822

(1) données calculées à partir des conditions de marché existantes aux dates d'arrêté. Elles ne sont pas représentatives des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

Élément 28 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Résultat de l'exercice	442 438	309 500
Impôts sur les résultats	158 003	68 912
Résultat avant impôts	600 441	378 412
Amortissements dérogatoires	2 392	-1 004
Provision pour hausse des prix	-2 141	1 154
Provision pour crédit à moyen terme export	0	-211
Variation des provisions réglementées	251	-61
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	600 692	378 351

Comptes Annuels

Élément 29 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Provisions réglementées :		
- Pour hausse des prix	63 693	65 834
- Amortissements dérogatoires	54 810	52 418
- Plus-values réinvesties	18	18
Assiette des accroissements	118 521	118 270
Accroissements de la dette future d'impôts	40 807	52 547
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :		
- Participation des salariés	110 835	74 019
- Pour coûts des départs à la retraite	147 610	207 365
- Pour congés de fin de carrière	5 317	8 052
Autres décalages temporaires	782 236	667 513
Assiette des allègements	1 045 998	956 949
Allègements de la dette future d'impôts	360 137	425 172
Moins-values à long terme	0	0

Taux d'impôts au 31 décembre 2018 de 34,43 % contre 44,43 % au 31 décembre 2017.

Élément 30 - Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dont le détail est communiqué dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, s'élève à 4 735 292 euros pour 2018.

Élément 31 - Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4 854
Agents de maîtrise et techniciens	1 980
Employés	393
Ouvriers	881
Total 2018	8 108
Total 2017	8 155

Élément 32 - Informations environnementales

La Société Dassault Aviation a comptabilisé à l'actif du bilan au titre des investissements environnementaux un montant de 2 480 milliers d'euros et a porté en charges environ 637 milliers d'euros, consacrés à des études de risques, d'impacts et de conformité réglementaire.

Dassault Aviation n'a pas eu à comptabiliser de passifs environnementaux.

Élément 33 - Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros à l'exception du point 3/ en euros par action)	2014	2015	2016	2017	2018
1/ Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	73 710	72 980	66 006	66 495	66 790
b. Nombre d'actions émises	9 213 754	9 122 538	8 250 785	8 311 921	8 348 703
2/ Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	3 194 910	3 325 998	3 161 147	4 184 368	4 398 911
b. Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	308 162	216 355	324 766	513 312	734 937
c. Impôts sur les bénéfices	64 837	42 327	29 954	68 912	158 003
d. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	272 135	283 254	256 696	309 500	442 438
e. Montant des bénéfices distribués (1)	92 138	110 383	99 834	127 172	176 993 (2)
3/ Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	26,4	19,1	35,7	53,5	69,1
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	29,5	31,0	31,1	37,2	53,0
c. Dividende versé à chaque action	10,0	12,1	12,1	15,3	21,2 (2)
4/ Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8 106	8 284	8 396	8 155	8 108
b. Salaires et traitements	449 978	472 158	472 939	475 416	492 506
c. Charges sociales	241 998	252 729	253 882	250 896	266 212
5/ Montant de la participation du personnel	63 367	66 629	59 895	74 019	110 835
6/ Montant de l'intéressement	20 000	21 000	20 000	20 000	20 000

(1) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été versés pour 126 604 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 pour 99 367 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 pour 105 422 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 pour 87 126 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

(2) proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sous réserve du dividende non versé aux actions auto-détenues au moment de la mise en paiement.

1

2

3

4

DASSAULT AVIATION

Société Anonyme

9, rond-point des Champs-Élysées – Marcel Dassault
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DASSAULT AVIATION

Société Anonyme

9, rond-point des Champs-Élysées – Marcel Dassault
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société DASSAULT AVIATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DASSAULT AVIATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
Evaluation des provisions pour garantie <i>(note B8-1 et élément 14.2 de l'annexe aux comptes annuels)</i> DASSAULT AVIATION assortit ses livraisons d'aéronefs de garanties « courantes » contre les défauts matériels ou logiciels et est soumis à l'obligation de remédier aux non-conformités réglementaires identifiées après la livraison des matériels qui s'imposeraient. Ces garanties constituent donc pour la Société un engagement dont il convient de provisionner les coûts attendus dès la livraison de l'avion. L'estimation des provisions est fondée d'une part, sur les données et coûts observés par modèle d'avion et type d'opérations prises en garantie, et d'autre part sur les coûts estimés, notamment par des devis de spécialistes, de traitement des dysfonctionnements et non-conformités réglementaires. Compte tenu de la flotte en service et de la diversité des coûts potentiellement à encourir, les provisions pour garanties font l'objet de modèles complexes impliquant le jugement de plusieurs Directions Opérationnelles. L'évaluation de ces engagements par la Direction a conduit la Société à comptabiliser des provisions pour garanties à hauteur de 871,3 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit en raison : • du niveau de jugement requis pour leur détermination, • de la complexité de leur évaluation, • de leur montant, • et, par conséquent, du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat et les capitaux propres consolidés si leurs estimations devaient varier.	A partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des risques à garantir ainsi que des procédures mises en place pour déterminer les coûts et les autres données servant de base à l'évaluation des provisions pour garantie. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimés pertinents pour notre audit. En outre, nos travaux ont consisté plus particulièrement à : • apprécier la pertinence de la méthodologie de provisionnement retenue par la Direction du Groupe et les jugements exercés par celle-ci, • apprécier, notamment par entretiens avec les Directions Opérationnelles concernées, le caractère raisonnable des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garantie, • tester par sondage les données et coûts observés, retenus pour l'évaluation des provisions, ainsi que les calculs effectués. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans la note B8-1 et élément 14.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Risque identifié	Notre réponse
Suivi des contrats Défense <i>(note B11 et élément 20 de l'annexe aux comptes annuels)</i> DASSAULT AVIATION, pour ce qui concerne les contrats Défense, exerce son activité au travers de contrats pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés soit : • à l'achèvement lors du transfert à l'acquéreur des principaux risques et avantages pour les ventes de biens et pour certaines prestations de développement soit; • à l'avancement selon le degré d'avancement des coûts engagés pour les autres contrats de services; Les résultats sur contrats, ainsi que les éventuelles provisions pour perte à terminaison à la date de clôture, dépendent de la capacité de l'entité : • à mesurer les coûts encourus sur un contrat et, • à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. La Direction de la société considère que le processus de suivi des programmes assuré par des effectifs expérimentés au sein des Directions de Programmes, et de la Direction Financière au travers du contrôle de gestion, est suffisamment robuste pour réaliser des estimations fiables du résultat à terminaison des contrats compte tenu des éléments connus à la clôture des comptes. Pour l'exercice 2018, le chiffre d'affaires Défense comptabilisé par la société s'élève à 2 373 millions d'euros. Le suivi des contrats Défense est un point clé de l'audit en raison : • du niveau d'estimations requis pour la détermination des résultats à terminaison des contrats, • et de leur montant.	A partir de discussions avec les Directions Opérationnelles concernées, nous avons pris connaissance des processus de recensement des coûts et d'évaluation des marges à terminaison. Nous avons également testé le fonctionnement des contrôles internes clés que nous avons estimés pertinents pour notre audit. Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à : • tester les contrôles relatifs aux prévisions de chiffre d'affaires et de coûts sur les contrats ; • mener des entretiens avec les responsables de suivi des programmes et réaliser des tests sur pièces sélectionnées par sondage, pour une sélection de contrats les plus contributeurs au résultat de la période, afin de : ◦ confirmer l'exécution du contrat lorsque le chiffre d'affaires est reconnu à l'achèvement, ◦ tester les coûts et ainsi corroborer leur degré d'avancement retenu lorsque le chiffre d'affaires est reconnu progressivement ; • rapprocher les données comptables avec leur suivi analytique opérationnel pour ces mêmes contrats ; et • vérifier la correcte allocation analytique des coûts ; Pour une sélection de contrats dont le niveau de marge estimée a connu une évolution de marge particulière par rapport aux estimations antérieures, nous avons recherché à expliquer l'origine des évolutions constatées dans le but de les corroborer avec des justifications techniques et opérationnelles sur la base de notre expérience et d'entretiens avec les directions concernées. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations données dans les note B11 et élément 20 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***Désignation des Commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DASSAULT AVIATION par l'Assemblée générale du 25 avril 2002 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 juin 1990 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 29^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

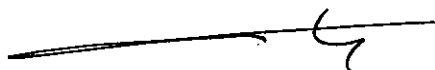
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Courbevoie, le 7 mars 2019

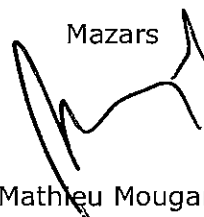
Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-François Viat

Mazars



Mathieu Mougard



**COMPTES ANNUELS
SOCIÉTÉ MÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Comptes Annuels

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	31.12.2018			31.12.2017
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2	119 209	-103 926	15 283	14 913
Immobilisations corporelles	2	1 132 737	-786 045	346 692	294 370
Immobilisations financières	3	2 282 903	-3 578	2 279 325	2 259 353
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS		3 534 849	-893 549	2 641 300	2 568 636
Stocks et en-cours	4	3 663 770	-296 216	3 367 554	3 263 074
Avances et acomptes versés sur commandes		3 421 666	0	3 421 666	2 670 370
Créances clients et comptes rattachés	6	744 796	-57 122	687 674	435 484
Autres créances et comptes de régularisation	6	611 049	0	611 049	503 731
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	9	2 870 659	-150	2 870 509	2 958 670
Disponibilités		2 126 277	0	2 126 277	1 188 629
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS		13 438 217	-353 488	13 084 729	11 019 958
TOTAL ACTIF		16 973 066	-1 247 037	15 726 029	13 588 594

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Capital	10,13	66 790	66 495
Primes d'émission	13	137 186	76 249
Réserves	12	2 206 360	2 023 463
Résultat de l'exercice		442 438	309 500
Subventions d'investissements		2 410	3 110
Provisions réglementées	14	118 521	118 270
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	2 973 705	2 597 087
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14	1 223 800	940 321
Emprunts et dettes financières (1)	15	988 785	1 093 046
Avances et acomptes reçus sur commandes		9 179 471	7 841 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	758 997	627 517
Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	601 271	489 481
TOTAL DETTES		11 528 524	10 051 186
TOTAL PASSIF		15 726 029	13 588 594

(1) dont concours bancaires courants :

0

0

Comptes Annuels

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	4 398 911	4 184 368
Variation des en-cours de production		136 476	38 797
Reprises provisions et amortissements, transferts de charges		774 127	607 306
Autres produits		105 051	49 913
PRODUITS D'EXPLOITATION		5 414 565	4 880 384
Achats consommés		-2 852 156	-2 605 931
Charges de personnel (1)		-758 718	-726 312
Autres charges d'exploitation		-435 693	-363 745
Impôts et taxes		-59 693	-58 183
Dotations aux amortissements	2	-57 776	-53 760
Dotations aux provisions	14	-852 465	-697 750
CHARGES D'EXPLOITATION		-5 016 501	-4 505 681
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		398 064	374 703
RÉSULTAT FINANCIER	22	92 689	231 006
RÉSULTAT COURANT		490 753	605 709
Résultat exceptionnel	23	240 523	-133 278
Participation et intéressement des salariés		-130 835	-94 019
Impôts sur les résultats	24	-158 003	-68 912
RÉSULTAT NET		442 438	309 500

(1) dont Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (cf. élément 7) :

7 695

8 737

Prime pouvoir d'achat :

-3 879

0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Éléments de l'Annexe	2018	2017
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET		442 438	309 500
Annulation des résultats sur cessions d'actifs immobilisés	23	-21	-161
Montant net des dotations et reprises aux comptes d'amortissements et de provisions (à l'exclusion de celles liées au besoin en fonds de roulement)	2,3,14	336 708	46 887
Capacité d'autofinancement		779 125	356 226
Variation des stocks et en-cours (valeur nette)	4	-104 480	183 543
Variation des avances et acomptes versés		-751 296	-764 722
Variation des créances clients et comptes rattachés (valeur nette)	6	-252 190	-47 159
Variation des autres créances, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	6	-98 450	-29 805
Variation des avances et acomptes reçus		1 338 329	1 507 862
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		131 480	48 930
Variation des autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation	17	111 790	73 938
Augmentation (-) ou diminution (+) du Besoin en Fonds de Roulement		375 183	972 587
Total I		1 154 308	1 328 813
II - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-118 697	-104 718
Acquisitions d'immobilisations financières	3	-21 242	-74 783
Variation des subventions d'investissements		-700	-616
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	2,3,23	14 469	33 646
Total II		-126 170	-146 471
III - FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation du capital	13	295	489
Variation des autres fonds propres	13	60 937	76 249
Augmentation des dettes financières	15	69 020	58 897
Remboursement des dettes financières	15	-173 281	-149 410
Dividendes versés au cours de l'exercice	33	-126 604	-99 367
Total III		-169 633	-113 142
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I + II +III)		858 505	1 069 200
Trésorerie nette à l'ouverture (1)		4 134 236	3 065 036
Trésorerie nette à la clôture (1)		4 992 741	4 134 236

(1) la trésorerie correspond aux postes du bilan suivants :

[disponibilités] + [valeurs mobilières de placement brutes] – [concours bancaires courants]

NOTES AUX COMPTES SOCIÉTÉ MÈRE

GÉNÉRALITÉS

1 Règles et méthodes comptables

BILAN

2 Immobilisations incorporelles et corporelles

- 2.1 Immobilisations incorporelles
- 2.2 Immobilisations corporelles

3 Immobilisations financières

4 Stocks et en-cours

5 Intérêts sur éléments de l'actif

6 Créances clients et autres créances

- 6.1 Détail
- 6.2 Échéancier - valeur brute

7 Produits à recevoir

8 Charges et produits constatés d'avance

9 Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

10 Capital social et actions propres

- 10.1 Capital social
- 10.2 Actions propres
- 10.3 Paiements en actions

11 Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

12 Réserves

- 12.1 Réserves
- 12.2 Réserves d'écarts de réévaluation

13 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

14 Provisions

- 14.1 État des provisions
- 14.2 Détail des provisions pour risques et charges

15 Emprunts et dettes financières

16 État des échéances des dettes

17 Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

18 Charges à payer

19 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

COMPTE DE RÉSULTAT

20 Chiffre d'affaires

21 Charges de recherche et développement

22 Résultat financier

23 Résultat exceptionnel

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

24 Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

25 Engagements hors bilan

26 Actifs et passifs éventuels

27 Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

28 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

29 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

30 Rémunération des mandataires sociaux

31 Effectif moyen

32 Informations environnementales

33 Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

DASSAULT AVIATION

9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES MARCEL DASSAULT- 75008 PARIS

*Société Anonyme au capital de 66 789 624 euros, cotée et immatriculée en France
712 042 456 RCS Paris*

Élément 1- Règles et méthodes comptables

A/ PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états financiers de la Société Mère au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019. Les comptes individuels sont établis conformément au règlement ANC 2017-03 homologué par l'arrêté du 03 novembre 2017, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels sont comparables d'un exercice à l'autre. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des états financiers de la Société conduit la Direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits au bilan et au compte de résultat. Ces estimations concernent notamment :

- les résultats sur les contrats en cours,
- la détermination du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciation.

Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

B/ PRINCIPES D'ÉVALUATION

• B1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés.

Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. Aucune valeur résiduelle n'est prise en compte, sauf pour les avions.

Comptes Annuels

Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale d'un bien est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation le justifient. Les durées d'utilité initiales s'établissent comme suit:

Logiciels	3-4 ans
Bâtiments industriels	20-25 ans
Immeubles de bureau	20-25 ans
Agencements et aménagements	7-15 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3-10 ans
Avions	10-15 ans
Matériel roulant	4 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans
Biens d'occasion	au cas par cas

• B2 Perte de valeur des actifs

La Société effectue un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par la Société.

La Société déprécie les immobilisations corporelles et incorporelles d'un actif lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle. Le montant de la dépréciation comptabilisée en résultat est égal à l'écart constaté entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif correspond au montant le plus élevé entre sa valeur vénale (diminuée des coûts de vente) et sa valeur d'usage.

La valeur d'usage d'un actif est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts de 7,2% (7,5% au 31 décembre 2017) et un taux de croissance à long terme de 2% (identique à celui du 31 décembre 2017). Le taux d'actualisation retenu intègre les taux en vigueur dans le secteur aéronautique et a été calculé selon la même méthode qu'en 2017. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Concernant la participation détenue dans Thales, lorsqu'un test de dépréciation est effectué, les hypothèses opérationnelles et financières utilisées proviennent directement de la Direction de Thales.

• B3 Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les valeurs brutes sont constituées par le coût d'achat hors frais accessoires, à l'exception de celles qui ont fait l'objet de la réévaluation légale 1976. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Dassault Aviation évalue la valeur d'inventaire pour les titres de participation cotés selon le cours de bourse moyen du mois de clôture et pour les titres non cotés, en l'absence d'éléments de valorisation externes, selon la quote-part de situation nette.

• B4 Stocks et en-cours

Les articles entrant en stock de matières premières, produits intermédiaires ou produits finis sont évalués au coût d'acquisition pour les articles achetés et au coût de production pour les articles fabriqués. Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré, à l'exception des avions d'occasion qui sont sortis à leur coût d'acquisition. Les en-cours sont évalués en coût de production et ne comprennent pas de frais financiers.

Les stocks et en-cours sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur valeur constatée dans les comptes.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Elle prend en compte l'obsolescence technique ou commerciale des articles et les risques liés à leur faible rotation.

- B5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

- B6 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés pour le montant reçu. Les frais de transaction sont comptabilisés en charge de l'exercice.

- B7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions pour hausse des prix et les amortissements dérogatoires.

- B8 Provisions pour risques et charges

B8-1 Provisions pour garantie

Dans le cadre des contrats de vente ou marchés, Dassault Aviation a des obligations formelles de garantie des matériels, des produits et / ou prestations (développements logiciels, intégration systèmes, etc.) livrés.

Ces obligations peuvent être distinguées entre :

- garantie « courante » : remise en état des matériels défectueux au cours de leur période de garantie contractuelle ou par obligation implicite, traitement des dysfonctionnements matériels ou logiciels identifiés après qualification et mise à disposition des utilisateurs, ...
- garantie « réglementaire » : traitement par le constructeur de toute évolution du cadre réglementaire décidée par les autorités de la réglementation ou de toute non-conformité réglementaire identifiée par le constructeur ou un utilisateur après livraison des matériels ou produits livrés.

La détermination du montant des provisions de garantie s'effectue principalement comme suit :

- pour la garantie courante des matériels : sur la base du retour d'expérience des coûts constatés, selon les rubriques de garantie couvertes contractuellement et selon les modèles d'avions concernés,
- pour le traitement des dysfonctionnements ou des évolutions et non-conformités réglementaires : sur la base de devis établis par les spécialistes des métiers concernés par les corrections à apporter, ces corrections ayant été recensées dans des « dossiers techniques ».

B8-2 Coût des départs à la retraite et prestations assimilées

Les engagements envers le personnel en matière de coût des départs à la retraite et des prestations assimilées sont provisionnés pour les obligations restant à courir. Ils sont estimés pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les taux utilisés ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la durée des engagements évalués.

Comptes Annuels

Les écarts actuariels, ou analysés comme tels, sont intégralement comptabilisés en résultat d'exploitation dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés. La provision qui apparaît au bilan correspond au montant de l'engagement total net des montants externalisés.

• B9 Instruments de couvertures

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, des taux d'intérêt et de manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières.

Les risques de change résultent essentiellement des ventes réalisées en dollars US. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les risques de taux résultent de la part des emprunts à taux variable contractés par la Société. Des swaps de taux ont été mis en place pour couvrir ces risques.

Les effets de la couverture, y compris le report / déport, sont comptabilisés au rythme de l'élément couvert et suivent le même classement que ce dernier, à savoir le résultat d'exploitation.

Les primes payées ou encaissées sur les achats ou ventes éventuelles d'options ne sont portées en résultat qu'à l'échéance de ces options, à l'exception des primes concernant les stratégies « à prime zéro » qui sont portées immédiatement en résultat, afin de ne pas créer de décalages temporaires.

Les instruments de couverture sont des engagements hors bilan à l'exception de ceux couvrant des positions bilanciellles qui font l'objet d'une comptabilisation en instruments de trésorerie.

• B10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur en euros à la date de l'opération de paiement ou d'encaissement, à l'exception des flux nets associés à la couverture de change globale, qui sont comptabilisés au cours de cette couverture pour l'année.

Les créances et les dettes en devises non soldées sont réévaluées en euros sur la base du cours de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires :

- à l'actif du bilan, écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan, écart de conversion passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Une position globale de change est calculée par échéance des créances et dettes non couvertes. Quand une position globale de change par échéance est une perte latente, une provision est constituée à hauteur de ce risque.

Les écarts de conversion sur les disponibilités au 31 décembre sont portés au compte de résultat.

• B11 Chiffre d'affaires et résultats

Les résultats à terminaison sont déterminés à partir des estimations de chiffre d'affaires et des coûts à terminaison (prenant en compte les prévisions des Directions de Programmes) qui sont revus au fur et à mesure de l'avancement des contrats et tiennent compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté. Les éventuelles pertes à terminaison sont comptabilisées dès qu'elles sont connues.

Contrats de vente de biens et de développement :

Le chiffre d'affaires et le résultat sont comptabilisés lorsque Dassault Aviation a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, et lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société.

En règle générale, le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des biens ou des prestations de développement. Les coûts correspondants sont valorisés sur la base du résultat à terminaison estimé au contrat. Si les coûts estimés sont inférieurs aux coûts constatés, la différence est stockée en en-cours. Si les coûts estimés sont supérieurs aux coûts constatés, une provision pour travaux restant à venir est constatée à la clôture.

Autres contrats de services :

Les produits relatifs aux autres prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des coûts engagés. Les résultats sont constatés au fur et à mesure de cet avancement s'ils peuvent être déterminés de façon fiable.

Les contrats impliquant des commettants et pour lesquels Dassault Aviation est seul signataire font l'objet d'une comptabilisation de la totalité du chiffre d'affaires et des charges correspondantes (y compris la part des commettants).

• B12 Plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ne sont enregistrées que lors de leur réalisation effective. L'impôt sur les dites plus-values latentes est enregistré en charges payées d'avance jusqu'à prise en compte de la plus-value en résultat financier.

Cette méthode qui déroge au principe de non constatation partielle d'impôts différés a été adoptée pour donner une image plus fidèle du résultat de la Société.

• B13 Actions propres

La valeur d'inventaire des actions propres à la clôture de l'exercice est déterminée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture. Si le cours de bourse est inférieur à la valeur d'achat, une dépréciation est comptabilisée, à l'exception des titres en voie d'annulation ou des actions détenues en vue de leur attribution dans le cadre d'un plan déterminé.

C/ INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale en 1999, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe d'intégration comprend Dassault Aviation, Dassault Aéro Service et Dassault Aviation Participations.

Cette intégration fiscale est renouvelable tacitement par période de cinq exercices.

Par convention, son incidence est neutre sur les résultats des sociétés intégrées : les charges d'impôts sont prises en compte par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Comptes Annuels

Élément 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Valeur brute					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	110 531	3 588	-12	776	114 883
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 181	3 921	0	-776	4 326
	111 712	7 509	-12	0	119 209
Amortissements					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	-96 799	-7 139	12	0	-103 926
	-96 799	-7 139	12	0	-103 926
Valeur nette					
Logiciels, brevets, licences et valeurs similaires	13 732				10 957
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	1 181				4 326
Total	14 913	370	0	0	15 283

2.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Valeur brute					
Terrains	35 140	3 091	-75	58	38 214
Constructions	298 361	4 362	-1 351	2 431	303 803
Installations techniques, matériel et outillage	506 114	32 700	-10 665	7 215	535 364
Autres immobilisations corporelles	185 571	46 248	-6 943	2 417	227 293
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	24 944	24 787	-9 547	-12 121	28 063
	1 050 130	111 188	-28 581	0	1 132 737
Amortissements					
Terrains	-7 998	-780	66	0	-8 712
Constructions	-206 457	-11 691	1 304	0	-216 844
Installations techniques, matériel et outillage	-423 346	-26 440	10 481	0	-439 305
Autres immobilisations corporelles	-110 583	-11 726	6 360	0	-115 949
	-748 384	-50 637	18 211	0	-780 810
Dépréciations (1)					
Autres immobilisations corporelles	-7 376	-5 235	7 376	0	-5 235
	-7 376	-5 235	7 376	0	-5 235
Valeur nette					
Terrains	27 142				29 502
Constructions	91 904				86 959
Installations techniques, matériel et outillage	82 768				96 059
Autres immobilisations corporelles	67 612				106 109
Immobilisations en cours ; avances et acomptes	24 944				28 063
Total	294 370	55 316	-2 994	0	346 692

(1) tests de dépréciation des immobilisations corporelles (cf. paragraphe B2 des règles et méthodes comptables) :

- Une provision de 5 235 milliers d'euros a été constituée en 2018 sur les avions immobilisés.
- Les tests de dépréciation réalisés au niveau des autres immobilisations corporelles n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer au 31 décembre 2018.

Comptes Annuels

Élément 3 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres	31.12.2018
Participations (1)	2 191 238	6 488	-3 726	0	2 194 000
Créances rattachées à des participations	4 000	12 863	0	0	16 863
Autres titres immobilisés	37 387	0	0	0	37 387
Prêts	1 152	1 210	-266	0	2 096
Autres immobilisations financières	31 962	681	-86	0	32 557
Total	2 265 739	21 242	-4 078	0	2 282 903
Provisions	-6 386	-3 424	6 232	0	-3 578
Valeur nette	2 259 353	17 818	2 154	0	2 279 325

(1) dont Thales : 1 984 272 milliers d'euros.

Cours de bourse de l'action Thales et test de dépréciation :

Sur la base du cours de bourse de l'action Thales au 31 décembre 2018, soit 102,00 euros par action, la participation de Dassault Aviation dans Thales est valorisée à 5 358 millions d'euros.

En l'absence d'indication objective de perte de valeur, les titres Thales n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2018.

L'absorption de Dassault International Inc. par Dassault Falcon Jet au cours du second semestre 2018 a conduit à un échange de titres Dassault International Inc. par des titres Dassault Falcon Jet sans impact sur le résultat.

État des échéances des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	16 863	33	16 830
Prêts	2 096	180	1 916
Autres immobilisations financières	32 557	0	32 557
Total	51 516	213	51 303

Élément 3 - Immobilisations financières (suite)

A. Liste des filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société et dont la Société détient au moins 10% des actions

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Divid. encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales (détenues à + de 50%)										
a. Filiales françaises										
Dassault Falcon Service	3 680	100 392	99,99	59 453	59 453	0	0	172 483	5 519	0
Dassault International	1 529	25 388	99,63	19 236	19 236	0	0	586	5 311	0
Dassault Réassurance	10 459	8 761	99,99	10 133	10 133	0	0	1 055	26	0
Dassault Aviation Participations	4 037	-54	100,00	4 037	4 037	0	0	0	-4	0
Sogitec Industries	4 578	216 359	99,80	25 446	25 446	0	0	196 549	34 533	0
Total				118 305	118 305	0	0			0
b. Filiales étrangères										
Dassault Falcon Jet	9 919	793 911	100,00	40 459	40 459	0	46 458	1 256 621	27 001	0
Dassault Falcon Business Services (China)	1 487	874	100,00	2 294	2 294	0	0	2 332	224	0
Total				42 753	42 753	0	46 458			0
Total Filiales				161 058	161 058	0	46 458			0
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)										
a. Participations françaises										
Corse Composites Aéronautiques (1)	1 707	9 652	24,81	996	996	0	0	67 494	1 444	0
Eurotradia International (1)	3 000	24 263	16,53	3 099	3 099	0	0	29 860	-4 960	0
Thales (2)	639 300	6 330 100	24,65	1 984 272	1 984 272	0	0	228 600	453 400	94 557
Total				1 988 367	1 988 367	0	0			94 557
b. Participations étrangères (1)										
Dassault Reliance Aerospace Limited	1 725	-498	49,00	3 717	3 717	16 863	0	78	-492	0
Reliance Airport Developers Limited	895	7 984	34,79	39 962	39 962	0	0	7	-13	0
Total				43 679	43 679	16 863	0			0
Total participations				2 032 046	2 032 046	16 863	0			94 557

(1) Informations disponibles : Corse Composites Aéronautiques et Eurotradia International 31.12.2017 – Dassault Reliance Aerospace Limited et Reliance Airport Developers Limited 31.03.2018.

(2) comptes Société Mère.

Comptes Annuels

Élément 3 - Immobilisations financières (suite)

B. Autres filiales et participations

Renseignements globaux (en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
1. Filiales					
a. Filiales françaises	570	570	0	0	0
b. Filiales étrangères	0	0	0	0	0
Total	570	570	0	0	0
2. Participations					
a. Participations françaises	5 540	2 545	0	0	0
b. Participations étrangères	32 172	31 743	790	0	306
Total	37 712	34 288	790	0	306

C. Renseignements globaux sur les titres (A+B)

Renseignements globaux (en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
1. Filiales					
a. Filiales françaises	118 875	118 875	0	0	0
b. Filiales étrangères	42 753	42 753	0	46 458	0
Total	161 628	161 628	0	46 458	0
2. Participations					
a. Participations françaises	1 993 907	1 990 912	0	0	94 557
b. Participations étrangères	75 851	75 422	17 653	0	306
Total	2 069 758	2 066 334	17 653	0	94 863
Total général	2 231 386	2 227 962	17 653	46 458	94 863

Élément 4 - Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières	182 032	-86 591	95 441	97 025
En-cours de production	2 878 344	0	2 878 344	2 613 868
Produits intermédiaires et finis	603 394	-209 625	393 769	552 181
Total	3 663 770	-296 216	3 367 554	3 263 074

Au 31 décembre 2017, la Société avait procédé à une première évaluation des impacts découlant de l'arrêt du programme Falcon 5X sur ses actifs et passifs. Suite à l'annulation des dernières commandes clients de Falcon 5X en 2018, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de ces impacts. Cette nouvelle évaluation a notamment conduit la Société à ramener la valeur nette des stocks et en-cours relatifs au programme F5X à zéro.

Élément 5 - Intérêts sur éléments de l'actif

Il n'y a pas d'intérêt inclus dans la valeur des stocks et en-cours.

Élément 6 - Créances clients et autres créances

6.1 Détail

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Clients et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	744 796	-57 122	687 674	435 484
	744 796	-57 122	687 674	435 484
Autres créances et comptes de régularisation				
Autres créances	346 704	0	346 704	330 809
Charges constatées d'avance	246 409	0	246 409	149 499
Comptes de régularisation	17 936	0	17 936	23 423
	611 049	0	611 049	503 731
Total	1 355 845	-57 122	1 298 723	939 215

La part des créances échues non dépréciées fait l'objet d'un suivi individuel régulier.

6.2 Échéancier - valeur brute

(en milliers d'euros)	31.12.2018			31.12.2017		
	Total	À moins d'un an	À plus d'un an	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés (1)	744 796	616 112	128 684	500 848	395 910	104 938
Autres créances	346 704	277 704	69 000	330 809	330 623	186
Charges constatées d'avance	246 409	168 082	78 327	149 499	149 499	0
Comptes de régularisation	17 936	17 936	0	23 423	23 423	0
Total	1 355 845	1 079 834	276 011	1 004 579	899 455	105 124

(1) dont créances représentées par des effets de commerce : 66 162 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 69 519 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Comptes Annuels

Élément 7 - Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Créances clients et comptes rattachés	452 110	230 512
Autres créances et comptes de régularisation (1)	76 702	18 132
Valeurs mobilières de placement	201	5
Disponibilités	952	527
Total	529 965	249 176

(1) dont CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) : 7 695 milliers d'euros en 2018 et 8 737 milliers d'euros en 2017. Au compte de résultat, il est comptabilisé en déduction des charges de personnel. En 2018, il est utilisé pour améliorer l'outil de production par l'acquisition et le remplacement de matériels, notamment dans le cadre de la mise en place des projets de maintien en condition opérationnelle, d'amélioration des conditions de travail, d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts.

Élément 8 - Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Produits d'exploitation	157 327	137 541
Charges d'exploitation (1)	246 409	149 499

(1) dont IS sur plus-values latentes 142 756 140 966

Élément 9 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur brute au bilan	2 834 227	2 920 842
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie - valeur de marché	3 216 163	3 297 958

Élément 10 - Capital social et actions propres

10.1 Capital social

Le capital social s'élève à 66 790 milliers d'euros et se compose de 8 348 703 actions ordinaires de 8 euros chacune au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2017, le capital social s'élevait à 66 495 milliers d'euros et se composait de 8 311 921 actions. En 2018, 36 782 actions ordinaires nouvelles ont été créées suite à l'option offerte aux actionnaires de percevoir tout ou partie du dividende 2017 en action.

10.2 Actions propres

Les mouvements sur actions propres sont détaillés ci-dessous :

(en nombre de titres)	2018	2017
Actions propres au 1er janvier	38 600	39 550
Achats d'actions propres	0	0
Annulations d'actions	0	0
Palements en actions	-1 425	-950
Actions propres au 31 décembre	37 175	38 600

Les 37 175 actions auto-détenues au 31 décembre 2018 sont affectées à d'éventuelles attributions d'actions de performance et à un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché.

10.3 Paiements en actions

Des actions de performance ont été attribuées aux mandataires au cours des Conseils d'Administration des 7 mars 2017 et 7 mars 2018 (caractéristiques des plans décrites au paragraphe 5.5 du rapport de gestion).

1 425 actions de performance ont été acquises par les mandataires sociaux le 7 mars 2018, les conditions de performance fixées par le Conseil d'Administration du 7 mars 2017 ayant été atteintes.

Les actions attribuées, non encore acquises, sont soumises à des conditions de performance.

Date de décision d'attribution	Période d'acquisition	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions livrées en 2018	Nombre d'actions annulées (1)	Soldes d'actions de performance au 31.12.2018
07.03.2017	Du 07.03.2017 au 06.03.2018	1 425	1 425	0	0
07.03.2018	Du 07.03.2018 au 06.03.2019	1 575	0	0	1 575

(1) actions annulées en cas de non atteinte partielle ou totale des conditions de performance.

Élément 11 - Identité de la Société Mère consolidant globalement les comptes de la Société

	% intégration
GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT (GIMD) 9, Rond-Point des Champs-Élysées - Marcel Dassault 75008 PARIS	62,52%

Élément 12 - Réserves

12.1 Réserves

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Écarts de réévaluation	4 136	4 136
Réserve légale	6 650	6 601
Report à nouveau	2 195 574	2 012 726
Total	2 206 360	2 023 463

12.2 Réserves d'écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	Variation de la réserve de réévaluation			
	31.12.2017	Mouvements 2018		31.12.2018
		Diminutions dues aux cessions	Autres variations	
Terrains	3 615	0	0	3 615
Participations	521	0	0	521
Total	4 136	0	0	4 136
Réserve de réévaluation (1976)	4 136	0	0	4 136

Élément 13 - Variation des capitaux propres au cours de l'exercice

1/ Résultat de l'exercice

	2018	2017
Résultat comptable		
Milliers d'euros	442 438	309 500
Euros par action	52,99	37,24
Variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice		
Milliers d'euros	60 783	76 061
Euros par action	7,28	9,15
Dividendes		
Milliers d'euros	176 993 (1)	127 172 (2)
Euros par action	21,20 (1)	15,30 (2)

(1) proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

(2) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été versés pour 126 604 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

DASSAULT AVIATION – SOCIÉTÉ MÈRE

2/ Tableau de variation des capitaux propres hors résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

	Avant affectation résultat 2017 31.12.2018	Après affectation résultat 2017 31.12.2018
A -		
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2017 hors résultat de l'exercice	2 287 587	2 287 587
2. Résultat 2017 avant affectation	309 500	
3. Affectation du résultat 2017 à la situation nette par l'A.G.O.		182 897
4. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018	2 597 087	2 470 484
B - Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2018		0
1. Variation du capital		0
2. Variation des autres postes		0
C - (= A4 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018		2 470 484
D - Variation en cours d'exercice hors résultat 2018		60 783
1. Variation du capital (1)		295
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau (1)		60 937
3. Contreparties de réévaluation - réserve		
4. Variation des provisions réglementées et subventions d'investissements		-449
5. Autres variations		0
E - Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2018 hors résultat 2018 avant A.G.O. (= C + D)		2 531 267
F - Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 hors résultat 2018 (= E - C)		60 783

(1) l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a proposé à chaque actionnaire une option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017. Consécutivement, en date du 27 juin 2018, le capital de la Société a été porté à 66 790 milliers d'euros et une prime d'émission a été inscrite dans les comptes pour un montant de 60 937 milliers d'euros.

Comptes Annuels

Élément 14 - Provisions

14.1 État des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2018
Provisions réglementées					
Pour hausse des prix	65 834	9 293 (3)	-11 434 (3)	0	63 693
Amortissements dérogatoires	52 418	14 206 (3)	-11 814 (3)	0	54 810
Plus-values réinvesties	18	0 (3)	0 (3)	0	18
	118 270	23 499	-23 248	0	118 521
Provisions pour risques et charges					
D'exploitation	940 321	493 892 (1)	-210 413 (1)	0	1 223 800
Financiers	0	0 (2)	0 (2)	0	0
Exceptionnels	0	0 (3)	0 (3)	0	0
	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	0	0 (1)	0 (1)	0	0
Sur immobilisations corporelles	7 376	5 235 (1)	-7 376 (1)	0	5 235
Sur immobilisations financières	6 386	3 424 (2)	-6 232 (2)	0	3 578
Sur stocks et en-cours	490 186	296 216 (1)	-490 186 (1)	0	296 216
Clients et comptes rattachés	65 364	57 122 (1)	-65 364 (1)	0	57 122
Sur valeurs mobilières de placement	0	150 (2)	0 (2)	0	150
	569 312	362 147	-569 158	0	362 301
Total	1 627 903	879 538	-802 819	0	1 704 622

	{ - d'exploitation	852 465 (1)	-773 339 (1)
Dont dotations et reprises	{ - financières	3 574 (2)	-6 232 (2)
	{ - exceptionnelles	23 499 (3)	-23 248 (3)
		879 538	-802 819

14.2 Détail des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2018
D'exploitation					
Coûts des départs à la retraite et charges de rémunération (1)	211 409	25 596	-85 360	0	151 645
Congés de fin de carrière (2)	15 908	0	-10 591	0	5 317
Garantie (3)	594 000	324 600	-47 300	0	871 300
Prestations de services et travaux restant à réaliser (3)	114 456	139 611	-62 614	0	191 453
Pour perte de change	4 548	4 085	-4 548	0	4 085
	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800
Financiers					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Exceptionnels					
Divers	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0
Total des provisions pour risques et charges	940 321	493 892	-210 413	0	1 223 800

(1) provisions pour coûts des départs à la retraite et charges de rémunération :

Les engagements liés aux coûts des départs à la retraite sont calculés pour l'ensemble du personnel suivant la méthode des unités de crédits projetées. Ils sont provisionnés en totalité pour les obligations restant à courir.

La simulation de la projection de carrière est pondérée par la table de mortalité du code des assurances et par le taux de rotation du personnel constaté (variable suivant l'âge). Le coût des départs est retenu au prorata du nombre d'années d'ancienneté du salarié à la clôture de l'exercice par rapport à son espérance totale d'années de carrière (cf. principes comptables B8-2).

Le calcul prend en compte les hypothèses annuelles suivantes : augmentation des salaires de 3,93% et taux d'actualisation de 1,6%.

La Société a externalisé une partie de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance pour un montant de 300 000 milliers d'euros, dont 50 000 milliers d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2018, le solde de la provision relative aux médailles du travail est de 3 248 milliers d'euros.

(2) provision pour congés de fin de carrière :

La provision correspond aux dépenses attendues pour le financement de la période d'inactivité des salariés concernés jusqu'à l'âge de la retraite.

(3) provisions pour garantie, prestations de services et travaux restant à réaliser :

Les provisions tiennent compte de l'évolution de la flotte en service et des marchés livrés. En 2018, cette évolution est principalement liée aux marchés militaires livrés.

Comptes Annuels

Élément 15 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	875 421	950 529
Emprunts et dettes financières divers (2)	113 364	142 517
Total	988 785	1 093 046

(1) Initialement à taux variable, les emprunts souscrits par la Société ont été swapés à taux fixe. Les contrats de ces emprunts comportent des clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de conditions de sûretés et d'opérations de fusion ou de cession. Une des clauses des emprunts prévoit qu'un remboursement anticipé serait exigé si GIMD venait à détenir moins de 50% du capital de Dassault Aviation avant la date d'échéance des emprunts. Ces emprunts ne contiennent pas de clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipés fondées sur le rating ou sur des ratios financiers.

Ces emprunts, libellés en euros, sont remboursables à hauteur de 625 millions d'euros en 2019 et 250 millions d'euros en 2020.

(2) au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, les dettes financières diverses comprennent essentiellement la participation des salariés en compte courant bloqué.

Il n'y a pas d'emprunt participatif.

Élément 16 - État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	875 421	625 413	250 008	0
Emprunts et dettes financières divers (1)	113 364	31 160	82 129	75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	758 997	758 997	0	0
Dettes fiscales et sociales	252 743	252 743	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 448	5 448	0	0
Autres dettes	160 675	160 675	0	0
Total	2 166 648	1 834 436	332 137	75

(1) cf. élément 15.

(2) dont dettes représentées par des effets de commerce : 77 484 milliers d'euros.

Élément 17 - Autres dettes, instruments de trésorerie et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Dettes fiscales et sociales	252 743	200 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 448	5 440
Autres dettes	160 675	115 224
Produits constatés d'avance	157 327	137 541
Comptes de régularisation passif	15 622	20 703
Instruments de trésorerie	9 456	10 075
Total	601 271	489 481

Élément 18 - Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts et dettes financières (1)	1 116	1 319
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	570 945	521 910
Autres dettes et comptes de régularisation	279 444	218 007
Total	851 505	741 236

(1) dont intérêts courus sur emprunts auprès d'établissements de crédit : 405 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 499 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Élément 19 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	161 889	2 032 111
Créances rattachées à des participations	0	16 863
Prêts et autres immobilisations financières	31 879	0
Avances et acomptes versés sur commandes	149 955	1 932 505
Créances clients et comptes rattachés	165 835	4 086
Créances diverses	790	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	155 954	107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 899	20 095

Élément 20 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2018	2017
A) Par produit :		
Ventes de biens	3 163 609	3 225 924
Ventes de services	1 235 302	958 444
Total	4 398 911	4 184 368
B) Par zone géographique :		
France	1 075 301	568 918
Export (1)	3 323 610	3 615 450
Total	4 398 911	4 184 368

(1) le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des contrats Rafale Export est comptabilisé sur une base brute (y compris la part des commettants).

Comptes Annuels

Élément 21 - Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont constatées et représentent :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Charges de recherche et développement	-371 771	-281 679

La stratégie et les axes d'efforts de la Société en matière de recherche et développement sont décrits dans le rapport de gestion.

Élément 22 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits de participation (1)	94 666	86 774
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	329	1 351
Autres intérêts et produits assimilés	12 726	1 137
Reprises sur provisions pour perte de change	0	11 886
Reprises sur provisions pour titres de participation	6 232	4 313
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	292 385
Produits financiers	113 953	397 846
Dotations aux provisions pour titres de participation	-3 424	-6 232
Dotations aux provisions pour valeurs mobilières de placements	-150	0
Intérêts et charges assimilées	-9 679	-11 118
Différence négative de change (2)	0	-149 490
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-8 011	0
Charges financières	-21 264	-166 840
Résultat financier	92 689	231 006

(1) en 2018, la Société a perçu 68 291 milliers d'euros de dividendes Thales au titre de l'exercice 2017 et 26 266 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2018. En 2017, Thales avait versé à la Société 63 038 milliers d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2016 et 23 639 milliers d'euros d'acompte sur les dividendes au titre de l'exercice 2017.

(2) en 2017, la différence négative de change comprend le coût de la restructuration du portefeuille de couvertures de change, rendue nécessaire par la baisse des flux commerciaux liés à l'activité Falcon.

Élément 23 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Immobilisations corporelles	844	487
- Immobilisations financières	3 726	28 965
	4 570	29 452
Autres produits exceptionnels (1)	241 050	63
Reprises sur provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	11 434	6 564
- Pour crédit à moyen terme export	0	211
- Amortissements dérogatoires	11 814	12 358
- Plus-values réinvesties	0	0
	23 248	19 133
Produits exceptionnels	268 868	48 648
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-12
Valeur comptable des éléments cédés		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	-822	-326
- Immobilisations financières	-3 727	-28 965
	-4 549	-29 291
Autres charges exceptionnelles	-296	-133 551
Dotations aux provisions réglementées		
- Pour hausse des prix	-9 293	-7 718
- Amortissements dérogatoires	-14 207	-11 354
	-23 500	-19 072
Autres provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles	-28 345	-181 926
Résultat exceptionnel	240 523	-133 278

(1) cf. élément 26.

Comptes Annuels

Élément 24 - Ventilation de la charge d'impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôts (IS)	Impôts (PVLt)	Résultat après impôts
Résultat courant	490 753	-107 518	0	383 235
Résultat exceptionnel, participation et intéressement	109 688	-50 485	0	59 203
Résultat net	600 441	-158 003	0	442 438
		-158 003	(1)	

(1) dont Crédit d'Impôt Recherche : 31 198 milliers d'euros.

Élément 25 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société portent essentiellement sur ses activités opérationnelles et se ventilent comme suit :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	12 142 096	11 552 953
Avals et cautions	46 458	55 366
Engagements garantis par des cautions bancaires	1 688 860	1 526 242
Total	13 877 414	13 134 561

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Carnet de commandes	18 425 600	18 505 400
Autres engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	1 633 129	1 633 129
Sûretés réelles	71 029	80 508
Garanties Bpifrance Assurance export	62 854	66 043
Engagements garantis par des cautions bancaires	11 684	8 720
Total	20 204 296	20 293 800

Contrats de location simple (en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	À plus d'un an
Montant des paiements minimaux futurs non résiliables (non actualisés)	113 598	40 436	73 162

Les principaux contrats de location simple de la Société concernent des ensembles immobiliers de bureaux à usage industriel.

Élément 26 - Actifs et passifs éventuels

Fin 2017, Dassault Aviation a engagé des négociations avec Safran Aircraft Engines pour obtenir une indemnisation de son préjudice dans le cadre du processus de résiliation du contrat de fourniture du moteur Silvercrest conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X. Courant 2018, Dassault Aviation a signé avec Safran un accord amiable qui met un terme à leur différend sur le moteur Silvercrest qui était destiné à équiper le Falcon 5X. Cet accord prévoit la perception par Dassault Aviation d'une indemnité de la part de Safran d'un montant de 280 millions de dollars. Le produit correspondant a été enregistré en autres produits exceptionnels au 31 décembre 2018.

Il n'y a plus d'actifs ou passifs éventuels au 31 décembre 2018.

Élément 27 - Instruments financiers : portefeuille d'opérations de change en dollars

Dassault Aviation a un risque de change sur les ventes Falcon qui sont pour la quasi-totalité libellées en dollars US. Ce risque est couvert partiellement en utilisant des contrats de change à terme et des options de change.

Les instruments financiers détenus par Dassault Aviation sont valorisés ci-dessous à leur valeur de marché.

La valeur de marché correspond aux montants reçus ou payés en cas de résiliation totale du portefeuille, dont la contre-valeur en euros est calculée sur la base du cours du dollar à la clôture. Elle n'est pas représentative des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

La valeur de marché du portefeuille n'est donnée qu'à titre indicatif. Tous les dérivés souscrits par la Société le sont à des fins de couverture. Les options souscrites sont des dérivés avec composante d'optimisation sans prise de risque supplémentaire.

	31.12.2018		31.12.2017	
Valeur de marché	Milliers de dollars	Milliers d'euros	Milliers de dollars	Milliers d'euros
Options de change	-11 022	-9 626	34 320	28 617
Opérations à terme	32 049	27 990	167 254	139 460
Total	21 027	18 364	201 574	168 077

Test de sensibilité des instruments dérivés de change

Une analyse de sensibilité a été réalisée afin de déterminer l'impact d'une variation du cours du dollar US par rapport à l'euro de plus ou moins 10 centimes.

Valeur de marché du portefeuille (en milliers d'euros)	31.12.2018		31.12.2017	
Position nette au bilan	18 364		168 077	
Cours du dollar à la clôture	1 EUR = 1,1450 USD		1 EUR = 1,1993 USD	
Cours du dollar à la clôture +/- 10 centimes	1,2450 \$/€	1,0450 \$/€	1,2993 \$/€	1,0993 \$/€
Variation de la position nette au bilan (1)	+157 947	-190 721	+208 996	-247 822

(1) données calculées à partir des conditions de marché existantes aux dates d'arrêté. Elles ne sont pas représentatives des résultats qui seront constatés lors de la réalisation des couvertures.

Élément 28 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Résultat de l'exercice	442 438	309 500
Impôts sur les résultats	158 003	68 912
Résultat avant impôts	600 441	378 412
Amortissements dérogatoires	2 392	-1 004
Provision pour hausse des prix	-2 141	1 154
Provision pour crédit à moyen terme export	0	-211
Variation des provisions réglementées	251	-61
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	600 692	378 351

Comptes Annuels

Élément 29 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Provisions réglementées :		
- Pour hausse des prix	63 693	65 834
- Amortissements dérogatoires	54 810	52 418
- Plus-values réinvesties	18	18
Assiette des accroissements	118 521	118 270
Accroissements de la dette future d'impôts	40 807	52 547
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :		
- Participation des salariés	110 835	74 019
- Pour coûts des départs à la retraite	147 610	207 365
- Pour congés de fin de carrière	5 317	8 052
Autres décalages temporaires	782 236	667 513
Assiette des allègements	1 045 998	956 949
Allègements de la dette future d'impôts	360 137	425 172
Moins-values à long terme	0	0

Taux d'impôts au 31 décembre 2018 de 34,43 % contre 44,43 % au 31 décembre 2017.

Élément 30 - Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dont le détail est communiqué dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, s'élève à 4 735 292 euros pour 2018.

Élément 31 - Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4 854
Agents de maîtrise et techniciens	1 980
Employés	393
Ouvriers	881
Total 2018	8 108
Total 2017	8 155

Élément 32 - Informations environnementales

La Société Dassault Aviation a comptabilisé à l'actif du bilan au titre des investissements environnementaux un montant de 2 480 milliers d'euros et a porté en charges environ 637 milliers d'euros, consacrés à des études de risques, d'impacts et de conformité réglementaire.

Dassault Aviation n'a pas eu à comptabiliser de passifs environnementaux.

Élément 33 - Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros à l'exception du point 3/ en euros par action)	2014	2015	2016	2017	2018
1/ Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	73 710	72 980	66 006	66 495	66 790
b. Nombre d'actions émises	9 213 754	9 122 538	8 250 785	8 311 921	8 348 703
2/ Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	3 194 910	3 325 998	3 161 147	4 184 368	4 398 911
b. Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	308 162	216 355	324 766	513 312	734 937
c. Impôts sur les bénéfices	64 837	42 327	29 954	68 912	158 003
d. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	272 135	283 254	256 696	309 500	442 438
e. Montant des bénéfices distribués (1)	92 138	110 383	99 834	127 172	176 993 (2)
3/ Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	26,4	19,1	35,7	53,5	69,1
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	29,5	31,0	31,1	37,2	53,0
c. Dividende versé à chaque action	10,0	12,1	12,1	15,3	21,2 (2)
4/ Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8 106	8 284	8 396	8 155	8 108
b. Salaires et traitements	449 978	472 158	472 939	475 416	492 506
c. Charges sociales	241 998	252 729	253 882	250 896	266 212
5/ Montant de la participation du personnel	63 367	66 629	59 895	74 019	110 835
6/ Montant de l'intéressement	20 000	21 000	20 000	20 000	20 000

(1) les dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été versés pour 126 604 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 pour 99 367 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 pour 105 422 milliers d'euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 pour 87 126 milliers d'euros, déduction faite des dividendes sur les actions auto-détenues.

(2) proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, sous réserve du dividende non versé aux actions auto-détenues au moment de la mise en paiement.

1

2

3

4

DASSAULT AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 66.789.624 €
SIÈGE SOCIAL : 9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES-MARCEL DASSAULT
75008 PARIS
712 042 456 R.C.S. PARIS

-oOo-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

-oOo-

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation et répartition du bénéfice de la Société mère

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de :

442 437 677,28 euros,

augmenté du report à nouveau de :

2 195 573 880,46 euros,

soit un total de :

2 638 011 557,74 euros,

de la manière suivante :

- affectation à la réserve légale :

29 425,60 euros,

- distribution au titre des dividendes :

176 992 503,60 euros,

- solde au report à nouveau :

2 460 989 628,54 euros.

Comme conséquence des affectations ci-dessus, il est distribué un dividende de 21,2 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 24 mai 2019. Il sera versé directement aux titulaires d'actions « nominatives pures » et par l'entremise des intermédiaires habilités pour les titulaires d'actions « nominatives administrées » ou « au porteur ».

Le montant des dividendes qui, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L.225-210 du Code de commerce, ne peut être versé aux actions auto-détenues par la Société, sera réaffecté au compte de report à nouveau.

Il est rappelé que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents et l'abattement correspondant ont été de :

Exercice	Dividende net distribué (en euros)	Abattement ⁽¹⁾
2015	12,1	40 %
2016	12,1	40 %
2017	15,3	-

⁽¹⁾ abattement pour les personnes physiques

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 11.688.607 voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, 24 voix ayant voté contre ou s'étant abstenues.

Extrait certifié conforme



Eric TRAPPIER
Président du Conseil d'Administration

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

HOMMAGE À SERGE DASSAULT

Le Conseil d'Administration rend hommage à Serge Dassault qui nous a quittés le 28 mai 2018 à l'âge de 93 ans.

Diplômé de Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure de l'Aéronautique, Serge Dassault débute au bureau d'études de la Société en 1951 sous la direction d'Henri Deplante avant de prendre la responsabilité des essais en vol.

À ce titre, il a notamment supervisé la mise au point de nombreux avions comme les Super Mystère B2, les Mirage III, Étendard et Mirage IV.

Nommé ensuite Directeur des exportations militaires, il mène les négociations qui aboutissent à l'achat du Mirage III par la Suisse et l'Australie. Il lance également la campagne de vente des Mystères 20 aux États-Unis.

Après son passage à la Société Électronique Marcel Dassault, devenue Électronique Serge Dassault, il devient P-DG de la Société de la fin 1986 jusqu'en avril 2000.

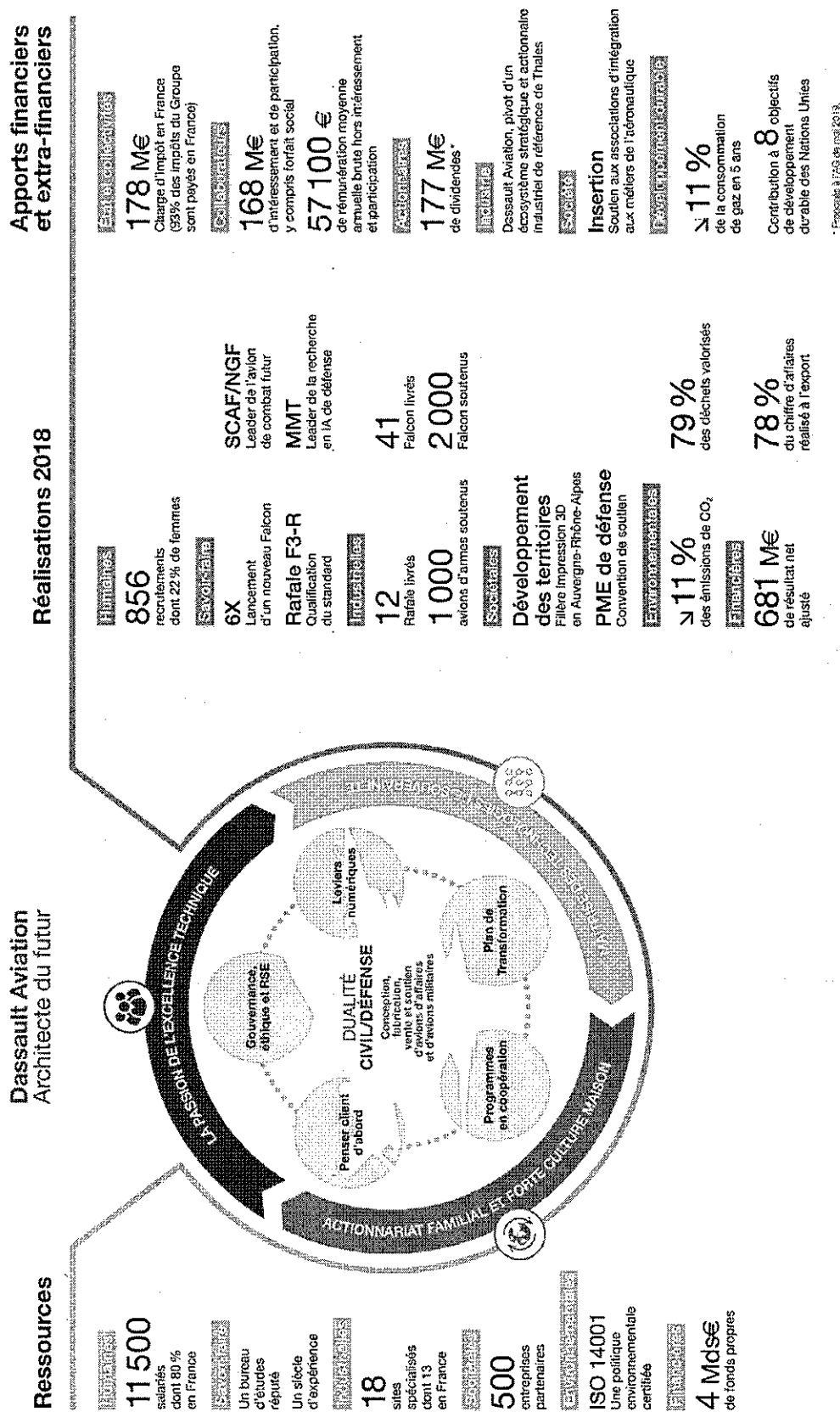
Durant cette période et sous son autorité, notre entreprise a pu déployer des stratégies de long terme et de grande ampleur, cohérentes avec les cycles longs qui sont ceux de nos produits.

Son caractère, c'était la ténacité, la force de travail, l'esprit de conquête.

Sa passion, c'était l'aéronautique.

Enfin, il a su prévoir et organiser sa succession avec la relève assurée par Charles Edelstenne, nommé à la tête de la GIMD avec l'accord de tous ses enfants.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Avant de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et l'affectation du résultat, nous vous présentons nos résultats consolidés, nos activités Groupe et Société Mère au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les perspectives d'avenir et les autres informations prescrites par la Loi.

1. GROUPE DASSAULT AVIATION
1.1 RÉSULTATS 2018
1.1.1 Chiffres clés

	2018	2017 (pro forma IFRS 15)
	5 024 millions d'euros	3 289 millions d'euros
Prises de commandes	12 Rafale Qatar 42 Falcon commandés (52 commandes et annulation des 10 derniers Falcon 5X)	38 Falcon commandés (41 commandes et annulation de 3 Falcon 5X)
	5 084 millions d'euros	4 876 millions d'euros
Chiffre d'affaires <u>ajusté</u> (*)	9 Rafale Égypte 3 Rafale France 41 Falcon	8 Rafale Égypte 1 Rafale France 49 Falcon
	19 376 millions d'euros	19 460 millions d'euros
Carnet de commandes au 31 décembre	101 Rafale (dont 73 Export et 28 France) 53 Falcon (ne comprenant plus aucun F5X)	101 Rafale (dont 70 Export et 31 France) 52 Falcon (y.c. F5X non annulés)
Résultat Opérationnel <u>ajusté</u> (*)	669 millions d'euros	357 millions d'euros
Marge Opérationnelle <u>ajustée</u>	13,2% du chiffre d'affaires 9,2% sans indemnité Safran	7,3% du chiffre d'affaires
Résultat Net <u>ajusté</u> (*)	681 millions d'euros 82,1 € / action	410 millions d'euros 49,8 € / action
Marge nette <u>ajustée</u>	13,4% du chiffre d'affaires 10,8% sans indemnité Safran	8,4% du chiffre d'affaires
Trésorerie disponible au 31 décembre	5 211 millions d'euros	4 121 millions d'euros
Dividendes	177 millions d'euros 21,2 € / action	127 millions d'euros 15,3 € / action
Participation et intéressement y compris forfait social de 20%	168 millions d'euros	119 millions d'euros
Effectif au 31 décembre	11 494	11 398

N.B. : Dassault Aviation comptabilise l'intégralité des contrats Rafale Export (y compris les parts Thales et Safran), alors que pour les marchés français n'est enregistrée que la part Dassault Aviation.

Principaux agrégats en normes IFRS (cf. tableau de passage ci-après)

(*) Chiffre d'affaires consolidé	5 119 millions d'euros	4 901 millions d'euros
(*) Résultat opérationnel consolidé	708 millions d'euros	218 millions d'euros
(*) Résultat net consolidé	573 millions d'euros	630 millions d'euros

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1.1.2 Définition des indicateurs alternatifs de performance

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le Groupe présente un compte de résultat ajusté :

- du résultat de change associé à l'exercice des instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture au sens des normes IFRS. Ce résultat, présenté en résultat financier dans les comptes consolidés, est reclassé en chiffre d'affaires et donc en résultat opérationnel au sein du compte de résultat ajusté,
- de la valorisation des instruments dérivés de change non éligibles à la comptabilité de couverture, en neutralisant la variation de juste valeur de ces instruments (le Groupe considérant que le résultat de couverture ne doit impacter le résultat que lors de l'échéance des flux commerciaux), à l'exception des dérivés affectés à la couverture des positions bilanciels dont la variation de juste valeur est présentée en résultat opérationnel,
- de l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) de Thales,
- des ajustements pratiqués par Thales dans sa communication financière,
- en 2017, de la sentence arbitrale relative au litige de nature commerciale opposant la République de Chine à un groupe de trois industriels français, parmi lesquels figure Dassault Aviation et des plus-values réalisées sur la cession de valeurs mobilières de placement en compensation de cette charge.

Le Groupe présente également l'indicateur « trésorerie disponible » qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières. Il reprend les postes du bilan suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- valeurs mobilières de placement disponibles à la vente (à leur valeur de marché),
- dettes financières.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes. Les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le rapport annuel.

1.1.3 Impacts de l'application de la norme IFRS 15

Les comptes 2017 ont été retraités suite à l'application de la norme IFRS 15 traitant de la reconnaissance du chiffre d'affaires. L'impact le plus matériel pour le Groupe induit par l'application de cette norme est la prise en compte d'une composante de financement lorsque celle-ci est significative, afin de refléter « un prix de vente au comptant » de la prestation fournie. Une composante de financement existe dès lors qu'il y a, pour un contrat donné, un décalage significatif entre le moment où sont perçus les encaissements et le moment où est reconnu le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires futur et donc le résultat opérationnel futur, des contrats concernés, seront augmentés de cette composante de financement, en contrepartie d'une charge financière comptabilisée sur la durée du contrat.



Ci-dessous les impacts IFRS 15 sur le résultat net ajusté 2017 :

<i>en milliers d'euros</i>	2017 Ajusté Publié	Impact IFRS 15	2017 Ajusté Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 807 530	68 442	4 875 972
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	348 475	8 215	356 690
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>7,2%</i>		<i>7,3%</i>
RÉSULTAT FINANCIER	10 610	-67 846	-57 236
THALES et autres sociétés mises en équivalence	244 891	-34 973	209 918
IMPÔTS	-114 742	15 692	-99 050
RÉSULTAT NET	489 234	-78 912	410 322
<i>Marge nette</i>	<i>10,2%</i>		<i>8,4%</i>

1.1.4 Impact des ajustements

L'incidence en 2018 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Compte de résultat consolidé 2018	Dérivés de change		PPA de Thales	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté 2018
		Résultat de change	Variation de juste valeur			
Chiffre d'affaires	5 119 219	-30 162	-5 223			5 083 834
Résultat opérationnel	707 529	-30 162	- 8 527			668 840
Résultat financier	-145 883	30 162	38 243			-77 478
Résultat des sociétés mises en équivalence	205 849			39 580	48 545	293 974
Impôts sur les résultats	-194 693		-9 505			-204 198
Résultat net	572 802	0	20 211	39 580	48 545	681 138
<i>Résultat net part du Groupe</i>	<i>572 741</i>	<i>0</i>	<i>20 211</i>	<i>39 580</i>	<i>48 545</i>	<i>681 077</i>
Résultat net part du Groupe par action <i>(en euros)</i>	69,1					82,1

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

L'incidence en 2017 des ajustements sur les agrégats du compte de résultat (*pro forma* IFRS 15) est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Compte de résultat consolidé 2017	Dérivés de change		Litige commercial	PPA de Thales	Ajustements pratiqués par Thales	Compte de résultat ajusté 2017
		Résultat de change	Variation de juste valeur				
Chiffre d'affaires	4 901 080	-30 941	5 833				4 875 972
Résultat opérationnel	217 935	-30 941	36 195	133 501			356 690
Résultat financier	519 559	30 941	-474 235	-133 501 ⁽¹⁾			-57 236
Résultat des sociétés mises en équivalence	143 951				26 384	39 583	209 918
Impôts sur les résultats	-251 363		152 313				-99 050
Résultat net	630 082	0	-285 727	0	26 384	39 583	410 322
<i>Résultat net part du Groupe</i>	630 040	0	-285 727	0	26 384	39 583	410 280
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	76,4						49,8

⁽¹⁾ afin de refléter les performances économiques réelles du Groupe, le montant des plus-values réalisées sur la cession de valeurs mobilières de placement pour compenser la charge comptabilisée au titre du litige commercial est également ajusté.

1.1.5 Prises de commandes

Les **prises de commandes 2018** sont de **5 024 millions d'euros** contre 3 289 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15).

La part des prises de commandes à **l'Export** est de **80%**.

Leur évolution est la suivante, en **millions d'euros** :

Année	Défense		Falcon	Total	% Export
	France	Export			
2014	441	252	3 946	4 639	89%
2015	391	7 891	1 602	9 884	96%
2016	696	7 443	1 419	9 558	92%
2017	552	353	2 384	3 289	82%
2018	1 038	1 672	2 314	5 024	80%

Les prises de commandes sont constituées intégralement de commandes fermes. Les données de l'exercice 2017 ont été retraitées de l'impact IFRS 15.

Programmes Défense

Les **prises de commandes Défense 2018** s'élèvent à **2 710 millions d'euros** contre 905 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15), résultant notamment de la commande de **12 Rafale** suite à l'entrée



en vigueur de l'option exercée par le Qatar et de la **notification du Standard F4** pour le Rafale (tranches ferme et optionnelles annoncées, seule la tranche ferme figure en prise de commandes 2018).

Programmes Falcon

Les **prises de commandes Falcon 2018** s'élèvent à **2 314 millions d'euros** contre 2 384 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15).

42 Falcon ont été **commandés en 2018** (52 commandes et annulation des 10 derniers Falcon 5X). En 2017, 38 Falcon avaient été commandés (41 commandes et 3 annulations de Falcon 5X).

1.1.6 Chiffre d'affaires ajusté

Le **chiffre d'affaires 2018** est de **5 084 millions d'euros** contre 4 876 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15). La part du chiffre d'affaires à **l'Export** est de **78%**.

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante, en **millions d'euros** :

Année	Défense		Falcon	Total	% Export
	France	Export			
2014	770	225	2 685	3 680	77%
2015	632	1 037	2 507	4 176	83%
2016	525	719	2 342	3 586	83%
2017	473	1 402	3 001	4 876	89%
2018	1 066	1 419	2 599	5 084	78%

Programmes Défense

Le **chiffre d'affaires Défense 2018** s'élève à **2 485 millions d'euros** contre 1 875 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15).

Il est impacté par la livraison du standard F3-R du Rafale à la France et la hausse du nombre de livraisons de Rafale. **9 Rafale** ont été livrés à l'Égypte et **3 Rafale** à la France au cours de l'exercice 2018, contre 8 à l'Égypte et 1 à la France en 2017. Par ailleurs, 2 Rafale Marine rétrofités au standard F3 ont été livrés à la France en 2018.

Programmes Falcon

Le **chiffre d'affaires Falcon 2018** s'élève à **2 599 millions d'euros** contre 3 001 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15). Il est impacté par le niveau en baisse des livraisons d'avions neufs.

41 Falcon neufs ont été **livrés en 2018** (en ligne avec notre prévision de livraison de 40 Falcon), contre 49 en 2017.

Le « book to bill ratio » (prise de commandes / chiffre d'affaires) est de 1,0 pour l'année 2018.

1.1.7 Carnet de commandes

Le **carnet de commandes au 31 décembre 2018** est de **19 376 millions d'euros** contre 19 460 millions d'euros au 31 décembre 2017 (*pro forma* IFRS 15).

Le **carnet de commandes Défense Export** s'élève à **14 217 millions d'euros** contre 13 964 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend notamment **36 Rafale pour l'Inde**, **36 Rafale pour le Qatar**

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

et 1 Rafale pour l'Égypte (contre 36 Rafale pour l'Inde, 24 Rafale pour le Qatar et 10 Rafale pour l'Égypte, en 2017).

Le **carnet de commandes Défense France** s'élève à **3 011 millions d'euros** contre 3 039 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend en particulier **28 Rafale** contre 31 Rafale à fin 2017.

Le **carnet de commandes Falcon** s'élève à **2 148 millions d'euros** contre 2 457 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend en particulier **53 Falcon** (ne comprenant plus aucun Falcon 5X) contre 52 Falcon (incluant des Falcon 5X) au 31 décembre 2017.

1.1.8 Résultats ajustés

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel 2018** est de **669 millions d'euros** contre 357 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15).

La **marge opérationnelle** s'établit à **13,2%** contre 7,3% en 2017. Hors l'indemnité perçue de la part de Safran pour un montant de 280 millions de dollars US, suite à la résiliation du contrat du moteur Silvercrest, la marge opérationnelle serait de 9,2%.

L'amélioration de la marge opérationnelle s'explique également par la reprise du marché de l'aviation d'occasion ainsi que par l'amélioration du taux de couverture (1,19 \$/€ en 2018 vs. 1,21 \$/€ en 2017). Par ailleurs, 2017 avait été défavorablement impactée par les dépréciations de stocks et en-cours induites par l'arrêt du programme Falcon 5X.

Le poids plus important des frais de Recherche et Développement autofinancés (7,7% du chiffre d'affaires en 2018 contre 6,4% en 2017) compense partiellement ces éléments positifs.

Résultat financier

Le **résultat financier 2018** est de **-77 millions d'euros** contre -57 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15). Ce résultat financier négatif est la conséquence de la comptabilisation de la composante de financement au titre des contrats Rafale constituant dans un premier temps une charge financière avant d'être enregistré en chiffre d'affaires au fur et à mesure des livraisons.

Résultat net

Le **résultat net 2018** est de **681 millions d'euros** contre 410 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15). La contribution de Thales dans le résultat net du Groupe est de 290 millions d'euros, contre 206 millions d'euros en 2017 (*pro forma* IFRS 15).

La **marge nette** s'établit à **13,4%** en 2018 contre 8,4% en 2017. Hors l'indemnité perçue de la part de Safran pour un montant de 280 millions de dollars US, suite à la résiliation du contrat du moteur Silvercrest, la marge nette serait de 10,8%.

Le **résultat net 2018 par action** s'établit à **82,1 €/action** contre 49,8 €/action en 2017.

1.1.9 Dividendes et Participation / Intéressement

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution, en 2019, d'un dividende de **21,2 €/action** correspondant à un montant de 177 millions d'euros, soit un payout de 26 %, comme l'année précédente.



Au titre de la politique de distribution des résultats, les salariés du Groupe Dassault Aviation percevront, en Participation et Intéressement, **140 millions d'euros** (alors que l'application de la formule légale aurait conduit à un montant de 30 millions d'euros), soit **168 millions d'euros** y compris le forfait social de 20%.

Les dividendes par action au titre des cinq dernières années sont rappelés dans l'élément 33 de l'annexe des comptes annuels de la Société Mère.

1.1.10 Communication financière

La norme IFRS 0 « secteurs opérationnels » requiert la présentation de l'information sectorielle selon des critères de gestion interne.

L'activité du Groupe Dassault Aviation relève entièrement du domaine aéronautique. Le reporting interne fait au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, utilisé pour la stratégie et les prises de décisions, ne présente pas d'analyse de la performance, au sens de la norme IFRS 8, à un niveau inférieur à ce domaine.

1.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

1.2.1 Trésorerie disponible

Le Groupe utilise un indicateur propre appelé « Trésorerie disponible » défini au paragraphe 1.1.2.

La **trésorerie disponible** du Groupe s'élève à **5 211 millions d'euros** au 31 décembre 2018 contre 4 121 millions d'euros au 31 décembre 2017, en hausse de 1 090 millions d'euros en raison principalement du résultat de la période et des acomptes reçus dans le cadre de l'exécution des contrats Rafale Export en cours.

1.2.2 Bilan (en données IFRS)

Le total des capitaux propres s'établit à 4 277 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 721 millions d'euros à l'ouverture. Cette hausse s'explique principalement par le résultat net consolidé de la période.

Les avances et acomptes reçus sur commandes nets des avances et acomptes versés augmentent de 563 millions d'euros au 31 décembre 2018 en raison principalement des acomptes reçus dans le cadre de l'exécution des contrats Rafale Export.

Les stocks et en-cours ont diminué de 68 millions d'euros et s'établissent à 3 403 millions d'euros au 31 décembre 2018. La baisse des stocks et en-cours résultant de l'activité Falcon a partiellement été compensée par la hausse des en-cours liée aux contrats Rafale Export.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 991 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 095 millions d'euros au 31 décembre 2017. Ils comprennent les emprunts souscrits par le Groupe en 2014 et 2015 qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 875 millions d'euros (75 millions d'euros ont été remboursés en 2018) ainsi que la participation des salariés placée en compte courant bloqué.

La valeur de marché des instruments financiers dérivés s'établit à 14 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette baisse est principalement liée à la variation du cours \$/€ entre le 31 décembre 2017 (1,20 \$/€) et le 31 décembre 2018 (1,15 \$/€).

N.8. : données retraitées de l'application des normes IFRS 15 et IFRS 9.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées 2018 sont identiques à celles identifiées en 2017. Certaines filiales sont liées avec la Société Mère par des contrats de développement et de fourniture d'équipements et de logiciels et services associés.

Les transactions intervenues au cours de l'exercice 2018 sont mentionnées en élément 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 ACTIVITÉS DU GROUPE

1.4.1 Évolution des programmes

Programmes Défense

Principaux événements de l'année 2018, pour le programme Rafale :

- l'entrée en vigueur de l'option pour 12 Rafale supplémentaires pour le Qatar suite à la réception du 1^{er} acompte le 27 mars 2018,
- la notification du standard F4 (tranches ferme et optionnelles), annoncée par la Ministre des Armées lors de sa visite à Mérignac début janvier 2019, dans une démarche d'amélioration continue du Rafale, devant apporter des connectivités innovantes (nouvelles liaisons satellite et intra-patrouille, serveur de communication, radio logicielle), de nouvelles capacités (évolution des capteurs radar et optronique secteur frontal) et de nouveaux armements (missile air-air Mica NG et armement air-sol modulaire de 1 000 kg),
- la livraison de 9 Rafale à l'Égypte, portant à 23 le nombre d'avions livrés sur les 24 commandés. Ces livraisons ont été accompagnées de la livraison de soutien comprenant de l'assistance technique, des rechanges et de la formation,
- la livraison de 3 Rafale à la France, ce qui porte le total des Rafale livrés à la France à 152 sur 180 commandés,
- la livraison à la France des 9^{ème} et 10^{ème} Rafale Marine rétrofités du standard F1 au standard F3 ; ainsi, l'ensemble des 10 Rafale Marine auront été portés au standard F3,
- la livraison à l'Armée de l'Air Française du standard F3-R du Rafale. Ce standard intègre notamment le missile européen air-air longue portée Meteor, le pod de désignation laser de nouvelle génération Talios, la version à guidage terminal laser de l'AASM et un système automatique d'anticollision du sol. Le standard F3-R conforte le caractère omnirôle du Rafale,
- la poursuite des travaux de développement, de production, et de soutien des contrats Rafale pour le Qatar et l'Inde,
- la poursuite d'actions de promotion et de prospection à l'export du Rafale avec notamment la réponse en juillet 2018 au « Request For Information » pour la fourniture de 110 avions de combat à l'Indian Air Force,

Concernant les Mirage 2000, il convient de noter la poursuite des travaux de rénovation des Mirage 2000D français. Par ailleurs, le Mirage 2000N mis en service opérationnel en 1988, a été retiré des forces françaises en juin 2018.

Concernant les drones, l'année 2018 a été marquée par :

- en juin 2018, à Meseberg, lors du Conseil des Ministres Franco-Allemand, en présence du Président de La République française et de la Chancelière allemande, la France et l'Allemagne ont signé une lettre d'intention concrétisant leur volonté de bâtir en commun des systèmes d'armement du futur et d'agir



pour la construction de l'Europe de la défense. Cette lettre d'intention a été suivie, le 19 novembre 2018, par une déclaration commune pour lancer les premiers travaux en vue du système de combat aérien du futur (SCAF) : une étude de concept et d'architecture de 2 ans a été notifiée le 31 janvier 2019, sous leadership de Dassault Aviation et Airbus ; les démonstrateurs pour l'avion de combat et son moteur doivent être lancés lors du Salon du Bourget 2019 ; Dassault Aviation est leader du futur avion de combat NGF (*New Generation Fighter*),

- le démarrage d'une nouvelle campagne d'essais en vol du nEUROn consacrée à des démonstrations de furtivité, en liaison avec la DGA, l'Armée de l'Air et la Marine Nationale, dans le cadre d'un marché d'études et d'essais en vol sur la période 2018-2020,
- le lancement du projet de drone MALE RPAS (Medium Altitude Long Endurance Remotely Piloted Aircraft System) avec des technologies européennes (coopération Airbus, Dassault Aviation et Leonardo). Le jalon final de l'étude de définition « System Preliminary Design Review » a été validé le 22 novembre 2018, et l'« Invitation To Tender » a été émise par l'OCCAR (Organisme Conjoint de Coopération en matière d'Armement) le 31 octobre 2018. L'Allemagne est pays leader et Airbus est leader industriel.

Concernant les programmes spatiaux (2018 a été marquée par un intérêt pour la nouvelle politique spatiale dans la Défense), nous retenons :

- pour les véhicules spatiaux, la nouvelle tranche du contrat d'études pour le véhicule de retour d'orbite réutilisable « Space Rider » de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), dont le premier vol est planifié en 2021. Dassault Aviation est responsable du dessin des formes du véhicule,
- pour la pyrotechnie, l'obtention de deux contrats d'études pour la DGA et le CNES afin d'appliquer la technologie pyronumérique permettant l'utilisation d'un bus numérique sécurisé pour la transmission de l'ordre à la pyrotechnie du démonstrateur Callisto et du Rafale,

Make in India

La réussite du « Make in India » est une priorité et concerne tous les domaines d'activité de Dassault Aviation.

Les membres du Comité de Direction de Dassault Aviation, réunis à New Delhi en avril 2018, ont pu constater les développements de la JV DRAL et réaffirmer l'engagement de Dassault Aviation dans le « Make in India ».

La visite du GIFAS en Inde, menée par Éric Trappier, Président du GIFAS, a également permis à une large délégation d'industriels français de se rendre à Nagpur pour échanger avec l'équipe dirigeante de la JV DRAL et favoriser le développement de partenariats entre les « Supply Chains » indienne et française.

Les besoins de l'Inde en avions de combat sont importants (Request For Information portant sur 110 avions pour l'Armée de l'Air, et Request For Information portant sur 57 avions pour l'aéronautique navale).

Dans ce cadre, les activités aéronautiques civile et militaire de la Joint-Venture Dassault Reliance Aerospace Limited (JV DRAL), créée en 2017, doivent contribuer à remplir nos obligations d'offsets prévues au contrat signé pour la fourniture de 36 Rafale, à préparer le futur pour atteindre nos objectifs commerciaux avec l'Inde, et à améliorer notre compétitivité en fabriquant des pièces de Falcon 2000 en Inde.

Les opérations industrielles de la JV DRAL ont été lancées en avril 2018 en présence de Loïk Segalen, Directeur Général Délégué de Dassault Aviation et de Suresh Kakani, Vice Chairman & Managing Director de l'autorité de tutelle pour le développement de la zone franche où est implantée la JV DRAL.

L'implémentation des premiers transferts d'éléments de Falcon 2000 (T1 et réservoir avant du T3) en 2018 marque le début de la montée en puissance de la JV DRAL. Nous avons ainsi achevé la deuxième phase de capitalisation de la JV DRAL et lancé la construction de la première partie des infrastructures définitives qui devrait être opérationnelle à l'été 2019. En parallèle, nous préparons les transferts à venir, selon un plan industriel progressif et jalonné. Les premiers sous-ensembles de Falcon 2000 sont sortis de production en

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

décembre 2018.

Nous avons également intensifié le développement de notre écosystème industriel en Inde tant pour notre filière de production avec le déploiement d'une « Supply Chain » concernant dans un premier temps les pièces primaires, outillages, pylônes, et les bidons, que pour nos activités de bureau d'études, avec la création d'un centre d'ingénierie à Pune (Inde).

Programmes PATrouille MARitime et SURveillance MARitime

Principaux événements de l'année 2018, pour les avions de PATrouille et de SURveillance MARitime :

- la commande d'un 5^{ème} Falcon 2000 de SURveillance MARitime par les garde-côtes japonais et l'avancement des travaux de développement et de modification sur les 4 premiers commandés,
- l'annonce par l'État français du choix d'une plateforme Falcon pour les avions d'écoute électronique Archangel, emportant la Charge Universelle de Guerre Électronique (CUGE), appelés à remplacer les Transall C-160 Gabriel ainsi que la notification d'une étude pour préparer le marché de développement et de réalisation de ces avions,
- la poursuite des travaux de développement de la rénovation du système de combat de l'ATL2, avec en particulier les essais d'intégration systèmes, les essais en vol et le lancement du premier chantier de transformation série ; la livraison de la modernisation est prévue pour 2019,
- la livraison à la DGA pour la Marine Nationale du 1^{er} Falcon 50 SURMAR doté en retrofit d'une trappe de largage de chaînes SAR (Search And Rescue) et l'affermissement des chantiers de transformation pour les 3 autres Falcon 50 SURMAR,
- la notification d'une pré-étude de la définition du futur AVion de Surveillance et d'Intervention MARitime (AVSIMAR) sur la base d'une plateforme de Falcon 2000LXS pour le remplacement de la flotte actuelle de la Marine Nationale.

Programmes Falcon

L'année 2018 a été marquée par :

- la prise de commandes de 42 Falcon (52 commandes et annulation des 10 derniers Falcon 5X),
- la livraison de 41 Falcon,
- le lancement officiel et le début de la commercialisation du Falcon 6X, en remplacement du Falcon 5X, ce nouvel avion aura une distance franchissable de 5 500 NM, un confort inégalé avec une largeur de cabine de 2,7 m pour un volume de 52,2 m³. Ce biréacteur sera équipé de moteurs PW812D et atteindra une vitesse maximum de Mach 0,9,

une maquette de cabine à l'échelle 1 a été présentée au salon NBAA 2018 d'Orlando et une deuxième est exposée au show-room du Bourget,

l'avancement du programme Falcon 6X est conforme au planning : la phase de développement préliminaire est achevée et les premières pièces de structure sont en cours de fabrication. Les essais du moteur PW812D sont nominaux : 4 moteurs en phase de test et 120 heures réalisées sur banc volant. Les plateaux de conception à Saint-Cloud et Mérignac en collaboration avec les partenaires industriels ont été mis en place,

- la signature d'un accord amiable avec Safran mettant un terme au différend sur le moteur Silvercrest qui était destiné à équiper le Falcon 5X,
- la préparation du futur Falcon : les études marketing et technique sont en cours,



- le Falcon 8X qui a démontré sa capacité Long Range (Singapour – Londres en 14 heures) reste un avion au confort inégalé, reconnu comme le plus silencieux du marché,
- la certification des gains opérationnels « Electronical Flight Vision System » jusqu'à 100 pieds pour les approches par mauvais temps apportés par le système FalconEye pour les Falcon 7X, Falcon 8X, Falcon 2000 LX et Falcon 2000LXS et en cours de certification pour le Falcon 900LX au 31 décembre 2018 (certification en février 2019),
- l'offre de nouveaux services de connectivité haut débit tels que le « FalconConnect », solution intégrée de gestion des communications et échanges de données entre l'avion et les réseaux au sol, et des solutions techniques (Ka pour Falcon 900LX, Ku et 4G pour le Falcon 7X).

1.4.2 Après-vente

Après-vente Militaire

En matière de soutien logistique, les éléments majeurs de l'année 2018 ont été :

- la poursuite du soutien au Rafale égyptien et l'entrée en vigueur du contrat MCO y afférent,
- un taux de disponibilité de nos avions reconnu par les clients,
- la réalisation des premières livraisons d'éléments de soutien destinés aux utilisateurs qatariens,
- l'accueil et la formation de plus de 250 stagiaires pilotes et mécaniciens de nos clients Rafale sur l'année,
- pour les Mirage 2000 :
 - la poursuite de la réalisation des Grandes Visites ou des visites périodiques de Mirage 2000 et AlphaJet au Qatar, et des Mirage 2000-9 aux Émirats Arabes Unis,
 - le soutien des Mirage 2000 des forces armées françaises et étrangères.

Après-vente Falcon

En matière d'après-vente Falcon, en 2018, le Groupe a :

- poursuivi le développement d'un réseau de stations-service d'excellence par l'acquisition de stations-service étendant ainsi la couverture de son réseau en Europe, Asie-Pacifique, Afrique et au Moyen-Orient,
- lancé la modernisation des capacités de maintenance de Dassault Falcon Service au Bourget pour accroître sa capacité d'accueil des Falcon 7X et 8X,
- lancé le développement d'un système d'information mondial qui facilitera les activités logistiques et commerciales d'approvisionnement et de distribution des pièces de rechanges Falcon,
- promu avec succès l'offre FalconCare auprès des clients,
- supporté ses clients grâce à l'offre Falcon Response grâce à 2 Falcon dédiés,
- poursuivi l'effort de communication avec les clients au travers de 8 séminaires « maintenance & opérations » et de réunions avec le panel de client OAB (« Operator Advisory Board »),
- obtenu dans de nombreux domaines les 1^{ères} places dans les rubriques du classement de « Aviation International News » (AIN) (n°1 Overall Average, n°1 AOG Response, n°1 Warranty Fulfillment, n°1 Parts Availability, n°1 Overall Aircraft Reliability, n°1 Technical Reps). Par ailleurs, l'offre Falcon Response comprend 2 avions dédiés qui ont effectué 191 missions (1 395 heures de vol).

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1.5 STRUCTURE DU GROUPE

Dassault Aviation, Société Mère, a un poids prépondérant dans la structure du Groupe.

1.5.1 Filiales et sociétés consolidées

Dassault Falcon Jet (DFJ) (États-Unis) commercialise nos Falcon sur le continent américain et en réalise les aménagements intérieurs. Sa Direction Générale est située à Teterboro (New Jersey) et son site industriel à Little Rock (Arkansas).

Les principales filiales de DFJ sont :

- Dassault Falcon Jet - Wilmington Corporation (États-Unis), services et maintenance aéronautiques,
- Dassault Aircraft Services Corporation (États-Unis), promotion des ventes de services et de maintenance aéronautiques aux États-Unis,
- Aero Precision Repair And Overhaul Company Inc. (APRO) (États-Unis) (détenue à 50/50 avec Safran Landing Systems Miami Inc.), réparation et maintenance des trains d'atterrissage et des commandes de vol,
- Midway Aircraft Instrument Corporation (États-Unis), révision et réparation d'équipements aéronautiques civils pour les équipementiers français,
- Dassault Falcon Jet Do Brasil Limitada (Brésil), services et maintenance aéronautiques,
- Dassault Falcon Jet Leasing LLC (États-Unis), société chargée d'accueillir les structures des financements Falcon.

Par ailleurs, **Dassault International Incorporated (USA)**, qui détenait 12% de DFJ et qui représentait Dassault Aviation aux États-Unis, a été absorbée par DFJ, de sorte qu'à fin décembre 2018, Dassault Aviation détient directement 100% du capital de DFJ.

Dassault Falcon Service (DFS) (France), implantée sur l'aéroport de Paris - Le Bourget et à Mérignac, contribue à l'après-vente des Falcon par son activité de station-service dédiée à la maintenance des Falcon. DFS est également présente sur l'aéroport de Moscou-Vnukovo (Russie). Par ailleurs, DFS a une activité de location et management de Falcon dans le cadre d'une activité de Transport Public de Passagers,

DFS détient à 50% Falcon Training Center (France) qui dispense des formations Falcon au Bourget.

Sogitec Industries (France) produit et distribue des outils de simulation et de la documentation aéronautique.

Thales (France), groupe coté à la bourse de Paris, intervient sur les marchés de l'aéronautique, de l'espace, de la défense et de la sécurité. Ses activités sont détaillées dans son document de référence.

Le 17 décembre 2017, Thales a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition, par voie d'offre publique, de la société Gemalto en vue de créer un leader mondial de la sécurité digitale. L'offre est conditionnée à l'obtention d'autorisations réglementaires et l'opération devrait être réalisée peu de temps après l'obtention des dernières autorisations requises, ce qui est annoncé au premier semestre 2019.

Une information complémentaire sur les filiales et sociétés consolidées est fournie dans l'élément 2 « périmètre de consolidation » des comptes consolidés.



1.5.2 Filiales et Participations non consolidées

Les principales participations non consolidées du Groupe sont :

- GIE Rafale International (France), coordination des travaux d'études de faisabilité et de définition de l'avion de combat Rafale (détenu à 60%, le solde étant détenu à parts égales par Thales et Safran Aircraft Engines),
- GIE French Defence Aeronautical Institute (FDAI) (France), prestation de services dans le domaine de la formation des mécaniciens aéronautiques militaires (détenu à 50/50 avec Défense Conseil International),
- Dassault Assurances Courtage, Dassault-Réassurance et Agence Aéronautique d'Assurance (France), assurances et réassurances,
- Corse Composites Aéronautiques (France), réalisation de pièces aéronautiques en matériaux composites, en particulier pour ses sociétés actionnaires (Airbus, Latécoère, Safran et Dassault Aviation),
- SECBAT (France), en charge de la coopération relative au programme Atlantique de PATrouille MARitime,
- Cognac Formation Aéro (France), formation des pilotes de chasse.

Le Groupe est présent en Inde :

- Dassault Aircraft Services India Private Ltd, en charge de la promotion de nos activités en Inde, détenue à 100% par Dassault Aviation Participations (France),
- Dassault Reliance Aerospace Limited, société détenue à 49% par Dassault Aviation, qui produira des pièces et sous-ensembles aéronautiques civils et militaires,
- Reliance Airport Developers Limited, société détenue à 35% par Dassault Aviation, qui intervient dans la gestion et le développement d'infrastructures aéroportuaires.

Le Groupe est également présent en Chine via Dassault Falcon Business Services Co. Ltd (Beijing) et Dassault Aviation Falcon Asia-Pacific (Hong-Kong).

Enfin, le Groupe est présent aux Émirats Arabes Unis via DASBAT Aviation LLC.

1.5.3 Succursales

Le Groupe a une succursale au Caire (Égypte) et à Doha (Qatar).

1.6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au-delà de ses programmes civils et militaires, afin d'améliorer les produits existants et préparer les produits futurs la Société s'attache à maintenir son effort de Recherche & Développement (R&D). Elle participe notamment aux projets européens CleanSky et CleanSky 2, et est depuis 2008 membre du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC).

Les travaux de R&D soutiennent la montée en maturité de développements technologiques et de concepts comme :

- la préparation de fonctions de contrôle étendu et d'un premier concept de pilotage permettant le repos au poste d'un des deux pilotes,
- le développement d'un nouveau type de radôme parafoudre dit « flush ».

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Nous avons significativement progressé en matière de mesure en vol des pressions pariétales conjointement avec des mesures de déformation des voilures.

La feuille de route de la Société pour la fabrication additive a été établie ; la mise en œuvre de moyens mutualisés est favorisée.

La démarche d'innovation est dynamisée par le lancement d'Innovlab en vue de fédérer et mettre en réseau les initiatives des laboratoires de créativité afin de favoriser leur travail collaboratif.

Le programme d'études amont « Man Machine Teaming » a démarré début 2018. Il porte sur la définition et le maquettage des concepts de la relation Homme Système dans le futur système de combat et la maturation de technologies innovantes dans le domaine des équipiers Homme et Machine, en particulier dans l'autonomie décisionnelle et le « machine learning ». La constitution et l'animation d'un « écosystème » de partenaires issus du monde des start-ups en est un élément primordial.

1.7 PLAN DE TRANSFORMATION : PILOTER NOTRE AVENIR

Le plan de transformation « Piloter Notre Avenir » a été initié afin de préparer l'avenir dans un environnement de plus en plus imprévisible et concurrentiel. Ce plan s'appuie sur les femmes et les hommes qui composent la Société et utilise le « numérique » comme levier afin d'affronter les évolutions de nos marchés et répondre aux exigences de nos clients militaires et civils.

Il s'articule autour de 4 axes :

- culture, compétences et organisations,
- outils numériques, process et innovation,
- outil industriel,
- pilotage des programmes,

et porte notre volonté d'améliorer de façon globale et concomitante nos process, nos organisations et nos outils numériques.

L'année 2018 a vu la poursuite des actions :

1. Culture, compétences et organisations :

- renforcement de la formation (maintien des compétences),
- recrutement de 856 personnes en 2018 dans le Groupe,
- développement du bureau d'études étendu, afin de mieux prendre en compte les impératifs de conformité, qualité, performance, satisfaction client dès la phase de conception puis de la production jusqu'au soutien de nos produits,
- casting : adaptation des programmes de l'Institut Dassault pour mieux détecter et préparer les futurs managers et dirigeants,
- organisation : regroupement des équipes Dassault Aviation et Sogitec dans les activités de documentation et de la formation.

2. Outils numériques, process, innovation :

Signature d'un partenariat stratégique entre Dassault Aviation et Dassault Systèmes, pour :

- la mise en place de la plateforme d'ingénierie collaborative 3DExperience™ en vue des premières applications pour le futur Falcon et le SCAF puis généralisation sur tous les programmes,



- développement de la démarche Big Data qui doit nous permettre d'améliorer nos produits et services et d'en proposer de nouveaux, de mettre à disposition des outils de pilotage Société fondés sur le partage des données,
- décision de recourir à SAPRISO pour les fonctions production.

3. Outil industriel :

- nouveaux bâtiments et plateaux collaboratifs, dans la logique du bureau d'études étendu :
 - Saint-Cloud, en 2019, rénovation bâtiment Boulevard Sénard et création de plateaux collaboratifs pour les nouveaux programmes,
 - Mérignac 2020, nouveau bâtiment de 25 000 m² pouvant accueillir 1 500 personnes.
- spécialisation industrielle des usines :
 - Argenteuil : décision de transfert vers un nouveau site situé à proximité sur le même bassin d'emploi à Cergy,
 - Argonay : projet d'extension traitant en particulier l'évolution de la réglementation REACH,
 - Biarritz : décision de lancement de la modernisation du site en 2019,
 - Istres : périmètre d'activité conservé,
 - Le Bourget : projet d'accroissement de la capacité d'accueil Falcon 7X et Falcon 6X, surface additionnelle : 1 800 m²
 - Martignas : en 2018 travaux nouveau bâtiment pyrotechnie, transfert des activités d'Argenteuil et de Poitiers été 2019,
 - Mérignac : transfert en 2018 des labos CDE/TME,
 - Nagpur (Inde) : lancement d'un deuxième bâtiment de 12 000 m² opérationnel mi 2019,
 - Poitiers : transfert des activités emports et des activités réparations aérostructure en 2020,
 - Sedin : agrandissement du bâtiment pour l'activité « pièces métalliques » en cours (charpente posée).

4. Pilotage des programmes :

- Mise en œuvre de la démarche Advanced Product Quality Planning (APQP : assurance qualité en conception et industrialisation) avec déploiement en cours sur les nouveaux programmes,
- Promotion de la politique « ReUse » (réutilisation de solutions techniques matures et des standards de la profession).

1.8 OUTILS NUMÉRIQUES, PROCESS ET INNOVATION

Un accord entre Dassault Aviation et Dassault Systèmes a été signé pour la mise en place de la plateforme collaborative 3DEXperience™ de Dassault Systèmes dans l'ensemble des activités d'ingénierie de la société.

Un plan de déploiement de 3DEXperience™ sur l'ensemble de programmes civils et militaires de la société a démarré et une première version de la nouvelle plateforme a été mise à disposition.

L'utilisation de la plateforme d'analyse de données (Big Data) utilisant la technologie Exalead™ de Dassault Systèmes, mise en œuvre en 2017 pour le suivi des flottes Falcon, a été étendue aux activités militaires et constitue un nouvel outil majeur d'efficacité pour les activités de maintien en condition opérationnelle des flottes Rafale de nos clients.

Le portefeuille déjà fourni d'applications Dassault Aviation utilisant la réalité virtuelle a été complété par un nouvel outil haut de gamme de promotion et de démonstration des intérieurs Falcon en mode immersif à « taille réelle ». Cet outil permet en particulier de présenter les futurs aménagements du Falcon 6X.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

1.9 PRODUCTION ET MOYENS INDUSTRIELS

Au-delà des actions poursuivies dans le cadre du plan de Transformation « Piloter Notre Avenir » décrites dans le paragraphe 1.7 ci-dessus, nous avons également mis en œuvre une installation robotisée de contrôle non destructif à Biarritz et modernisé le poste d'essais carburant Rafale à Mérignac et les salles d'écoute à Istres.

1.10 QUALITÉ TOTALE

Dans le cadre de son Système de Management Intégré, Dassault Aviation a confirmé en 2018 sa certification EN 9100, norme spécifique au secteur aéronautique, ainsi que sa certification environnementale ISO 14001.

Dassault Aviation a également mis en place un système de management « Santé et Sécurité au Travail » répondant aux exigences de la norme « Occupational Health and Safety Assessment Series » (OHSAS) 18001.

Nous assurons aussi le suivi de nos agréments de conception, production et entretien des avions civils, ainsi que notre reconnaissance d'aptitude à la conception des avions militaires et à la production pour les marchés Rafale Export.

Sur nos nouveaux programmes, nous déployons la démarche APQP (Advanced Product Quality Planning) d'assurance qualité en développement, qui stimule le travail collaboratif et se focalise, très en amont, sur la maîtrise des risques produits et process.

Enfin, nous poursuivons nos actions sur l'ensemble des entités de Dassault Aviation en matière de maîtrise des risques programmes, produits, processus, environnement et santé/sécurité au travail.

2. FACTEURS DE RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté sont détaillés ci-après.

2.1 RISQUES LIÉS AUX PROGRAMMES

2.1.1 Cycle aéronautique

La nature de l'activité de Dassault Aviation l'expose à un risque sectoriel. Nos clients sont sensibles à l'incertitude et la volatilité de l'économie mondiale et à l'instabilité politique :

- les clients étatiques, bien que contraints à des politiques budgétaires drastiques, se doivent d'assurer leur sécurité ainsi que de maintenir leur capacité de projection,
- dans le domaine de l'aviation d'affaires, la reprise du marché se confirme mais dans un contexte d'incertitude sur fond de tensions internationales et de signes de ralentissement de la croissance mondiale.

Les concurrents se montrent de plus en plus agressifs, tant en termes de politique commerciale et tarifaire qu'en matière d'innovation technologique. L'avantage dont ils bénéficient en termes de compétitivité économique et de flexibilité demeure une contrainte pour nos ventes.

Pour répondre à cette menace en nous adaptant toujours mieux à un marché exigeant, nous poursuivons nos efforts d'innovation, d'élargissement de notre gamme Falcon, de préparation des systèmes futurs de combat aérien, ainsi que de rationalisation de notre production et de réduction des coûts.

Dans ce contexte, la bonne exécution du Plan de Transformation « Piloter Notre Avenir » est un enjeu important la Société, pour améliorer notre compétitivité, la qualité et l'image de nos produits, et répondre ainsi aux attentes du marché.

2.1.2 Maîtrise des programmes

Compte tenu de la complexité des technologies des programmes Falcon et Défense, nous devons nous assurer que nous avons mis en œuvre les moyens nécessaires au respect de nos engagements envers les clients et de nos calendriers de développement, de production et de livraison afin de sécuriser notre chiffre d'affaires.

Architecte industriel et intégrateur, nous devons gérer une multitude de coopérants, partenaires et fournisseurs tout en respectant les contraintes techniques, juridiques et financières, notamment dans le cadre de contrats impliquant des transferts de technologie.

Nos choix techniques doivent correspondre aux attentes des clients. Nos investissements en matière de Recherche et Développement doivent prendre en compte les évolutions technologiques et nous conduire à des innovations ciblées et maîtrisées.

2.1.3 « Make In India »

La société a initié le « Make in India » dans le cadre de l'exécution des obligations d'offsets liées au contrat d'acquisition des 36 Rafale Inde. Ainsi, la co-entreprise Dassault Reliance Aerospace Limited créée en 2017 entre Dassault Aviation et Reliance Infrastructure a débuté la fabrication des premiers éléments de Falcon 2000.

Nous poursuivons le déploiement de nos filières de production et de nos activités de bureau d'études avec nos partenaires indiens afin d'accompagner la montée en charge tout en maîtrisant la qualité, les coûts et les délais.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

2.1.4 Ajustement du potentiel technique et industriel

Les cycles des marchés des avions d'affaires et des avions d'armes ne sont pas synchrones. Afin de nous adapter au contexte du marché, il nous est nécessaire de faire preuve de flexibilité et de réactivité sur la chaîne de production, ce qui se révèle être un enjeu permanent.

Cet enjeu est également d'actualité en ce qui concerne nos développements avec le lancement en 2018 du Falcon 6X et les études du futur Falcon.

2.1.5 Concurrence

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, nous sommes soumis à une concurrence intense sur nos marchés.

2.1.6 Marché des avions d'occasion

La reprise du marché des avions d'affaires nous a permis de réduire sensiblement le nombre d'avions d'occasion en stock. Ce marché reste néanmoins très dépendant du contexte économique, et un trop grand nombre d'avions d'occasions disponibles à la vente peut avoir un impact sur la demande et les prix du marché des avions neufs.

2.2 RISQUES LIÉS À LA « SUPPLY CHAIN »

Notre cycle de production est sensible à la réactivité du processus d'approvisionnement de nos chaînes de fabrication. Une rupture d'approvisionnements peut conduire à l'arrêt de nos chaînes. De même, des retards ou les défaillances de nos coopérants, de nos partenaires ou de nos fournisseurs en matière de développement peuvent entraîner des risques importants pour nos programmes.

Ce dernier risque s'est concrétisé, en 2017, par le retard et les dégradations de performances constatées sur le moteur Silvercrest du groupe Safran conduisant à l'arrêt du programme Falcon 5X.

Le calendrier du Falcon 6X équipé de moteurs PW812D (entrée en service de l'avion en 2022), est à surveiller.

Il est stratégique d'assurer le bon pilotage de la supply chain, de la sélection des fournisseurs, de la maîtrise des développements jusqu'à la mesure des performances essentielles (ponctualité, qualité).

En complément du référentiel déjà en place, des actions sont en cours dans le cadre du volet achats et approvisionnements du Plan de Transformation. Cette démarche est effectuée en cohérence avec les actions recommandées par la filière aéronautique.

La mise en place, dans les phases amont des programmes, de contrats pluriannuels avec les fournisseurs réduit l'exposition aux risques d'approvisionnements.

Dans le cadre de ses activités, Dassault Aviation est potentiellement exposée, par l'intermédiaire de ses fournisseurs, à des risques dans les domaines des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement. Un plan de vigilance a été mis en place pour maîtriser ces risques (cf. §4.8 Devoir de vigilance et §4.5.3 Politique d'achats et sécurisation de la supply chain).

2.3 RISQUES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

L'étendue du risque cyber est de plus en plus large, notamment sur la connectivité concernant nos avions, nos services ou notre outil industriel.



Une défaillance de notre système d'information pourrait se traduire par des pertes de données, des erreurs et/ou des retards préjudiciables à la bonne marche de l'Entreprise. Nous avons mis en place des dispositifs de nature à maximiser la garantie de la fiabilité, la confidentialité et la disponibilité de nos données.

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à se protéger contre le risque de tentative d'atteinte à la sécurité de ses systèmes de technologie de l'information et à assurer la protection de ses données hautement confidentielles. Le Groupe a également pris en compte l'évolution de la menace portant sur les systèmes embarqués et les services proposés aux clients.

Notre plan de reprise d'activité en cas d'arrêt des systèmes est testé chaque année pour garantir la pérennité de notre exploitation.

2.4 RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les activités de Dassault Aviation s'inscrivent dans un cadre légal et réglementaire complexe et évolutif, au niveau national, européen, qu'international, notamment :

- dans le domaine aéronautique en termes de navigabilité des produits,
- en matière sociale et de santé sécurité au travail, cf. §4.3 Informations sociales,
- en terme d'environnement (REACH, entre autres), cf. §4.4.3 Exigences réglementaires et régimes administratifs,
- en matière économique et financière.

Ce contexte réglementaire complexe induit potentiellement des risques de conformité, d'obsolescence, de compétitivité ou distorsion de concurrence.

2.5 RISQUES LIÉS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dassault Aviation est potentiellement exposée à des risques liés à la corruption.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, Dassault Aviation traite ces risques et prend les mesures aptes à prévenir et à détecter, en France comme à l'étranger, les faits de corruption ou de trafic d'influence.

Ces mesures sont détaillées au § 4.7.1 Lutte contre la corruption.

2.6 RISQUES LIÉS À LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Dassault Aviation est potentiellement exposée à des risques liés à l'évasion fiscale.

Nous traitons ces risques en respectant l'ensemble de la réglementation fiscale en vigueur, comme exposé au § 4.7.2 Lutte contre l'évasion fiscale.

2.7 RISQUES LIÉS AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Dassault Aviation est potentiellement exposée à des risques liés au respect des Droits de l'Homme.

Dassault Aviation traite ces risques et s'engage en faveur du respect des Droits de l'Homme au travers de sa Charte d'éthique, de son organisation interne, de l'évaluation et du suivi de ses fournisseurs, comme des différents textes internationaux auxquels nous adhérons. Les mesures prises en faveur de cet engagement sont détaillées au § 4.6 Droits de l'Homme.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

2.8 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'innovation est un élément indispensable pour garantir le succès des produits de Dassault Aviation.

La protection de la propriété intellectuelle, principalement via les brevets, les droits d'auteur et les marques est un enjeu important pour la sécurisation de notre patrimoine.

Dassault Aviation utilise en particulier les droits de propriété intellectuelle pour protéger sa technologie, empêcher ses concurrents d'utiliser cette technologie protégée et rester compétitif.

Dassault Aviation a toujours mis l'accent sur la protection de ses innovations par la confidentialité. Les salariés sont encouragés à mettre en place l'organisation nécessaire afin d'éviter les divulgations non protégées.

Certaines innovations sont conservées secrètes et des moyens de preuve de création sont, le cas échéant, constitués. D'autres innovations sont brevetées.

2.8.1 Les actions

Le portefeuille de brevets de Dassault Aviation est en croissance régulière. Il est constitué de brevets français et de brevets étrangers déposés dans les pays stratégiques. Des marques sont également enregistrées régulièrement afin de protéger les noms des principaux produits et services de la Société dans les pays où elle exerce ses activités.

Des sessions de sensibilisation sur la propriété intellectuelle et la confidentialité sont périodiquement organisées auprès de l'ensemble des salariés concernés afin que ceux-ci participent activement à la protection de notre patrimoine technologique.

2.8.2 L'organisation

Les salariés sont incités à développer des inventions par une politique salariale adaptée. Des « Correspondants Propriété Intellectuelle » ont en charge notamment la détection des inventions devant être protégées au sein des différentes directions de la Société.

Régulièrement, un « Comité Propriété Intellectuelle » se réunit pour décider des protections dont doivent bénéficier les inventions stratégiques pour la Société.

2.9 RISQUES DANS LE DOMAINE SOCIAL

La perte de nos compétences métiers représente un risque puisqu'elles constituent l'une de nos richesses et sont garantes de la qualité attendue par nos clients.

Les ambitions importantes de recrutement de l'entreprise sont confrontées à un marché de l'emploi très concurrentiel et à des besoins de nouveaux profils, en particulier dans le domaine numérique.

Dassault Aviation est engagé depuis plusieurs années dans une politique systématique de réduction des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

2.10 RISQUES FINANCIERS

2.10.1 Risques de liquidité et de trésorerie

Le portefeuille de placements du Groupe est principalement constitué de placements monétaires au sens de la classification AMF, sans risque significatif de perte de valeur.



Les placements obligataires souscrits par la Groupe sont des placements avec un horizon de gestion court terme et les placements non spécifiés au sens de la classification AMF sont investis en OPCVM obligataires court terme et monétaires. Ils sont par ailleurs, pour leur majorité, adossés à des garanties.

2.10.2 Risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe réalise ses opérations de trésorerie et de change avec des organismes financiers reconnus. Il répartit ses placements et comptes bancaires au sein de différents organismes qu'il a retenus.

Le Groupe limite les risques liés au défaut des contreparties clients en réalisant la majorité de ses ventes au comptant et en faisant garantir les crédits accordés à un nombre limité de clients par Bpifrance Assurance Export ou par des sûretés réelles, les crédits accordés. Le risque de fabrication est aussi garanti auprès de Bpifrance Assurance Export pour les contrats militaires Exports significatifs.

Une information complémentaire est disponible dans les éléments 8 « créances clients et autres créances » et 24.2 « Gestion des risques de crédit et de contrepartie » des comptes consolidés.

2.11 RISQUES DE MARCHÉ

2.11.1 Risques de change

Portefeuille de couverture

Le Groupe a un risque de change au travers de la Société Mère sur les ventes Falcon qui sont, pour la quasi-totalité, libellées en dollars américains.

Le risque de change de la Société Mère est couvert pour partie par ses achats en dollars et pour partie par l'utilisation de contrats de change à terme et d'options de change.

La Société Mère couvre ses flux de trésorerie futurs reconnus hautement probables de manière partielle. Elle s'assure ainsi que les premières rentrées de trésorerie futures seront suffisantes pour exercer les couvertures de change mises en place. Le montant de la couverture peut être ajusté en fonction de l'évolution dans le temps des flux attendus.

Une analyse de sensibilité du portefeuille de couverture est disponible dans l'élément 24.3 « Gestion des risques de marché ».

Compétitivité militaire

Notre compétitivité est également impactée par l'évolution du cours du dollar US pour la vente de nos avions militaires, la comparaison avec nos concurrents s'effectuant en dollars US.

Titres Embraer

La Société Mère détient des titres de la société Embraer. Cette dernière est cotée sur le marché brésilien. Elle est valorisée dans les comptes du Groupe sur la base de sa valeur de marché à la clôture, en reais, convertie en euros. La valeur des titres peut donc fluctuer en fonction de la parité entre ces deux monnaies.

2.11.2 Risques de taux

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers ses emprunts souscrits à taux variables, cependant, des instruments ont été mis en place afin de fixer les taux de ces emprunts.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

2.11.3 Autres risques de marché

Le Groupe est soumis à un risque lié à la fluctuation du cours de bourse des titres Embraer. Une analyse de sensibilité est disponible dans l'élément 24.3.4 «Risques liés aux titres Embraer ».

2.12 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

2.12.1 Dommages causés à l'environnement

En matière de maîtrise des risques environnementaux, le Système de Management Environnemental (SME) de la Société Mère intègre une méthodologie d'analyse des risques déployée depuis 2015 dans tous les établissements.

Le Groupe Dassault Aviation n'a jamais été, par décision de justice, condamné pour pollution ni contraint à verser des indemnités en réparation de dommages causés à l'environnement.

Le site de Biarritz a été soumis, en 2006, à un arrêté préfectoral, complété en 2012, prescrivant une analyse d'impact et une étude de traitement pour une pollution historique de la nappe phréatique (chrome et solvants halogénés). Le dispositif de traitement a été installé conformément au plan de gestion.

En 2018, le Groupe Dassault Aviation n'a déclaré aucun accident environnemental.

2.12.2 Risques liés aux conséquences du changement climatique

De par sa localisation géographique, le Groupe Dassault Aviation présente une faible exposition aux conséquences du changement climatique sur ses implantations industrielles.

La lutte contre le changement climatique fait partie des objectifs stratégiques de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Cela se traduit par des normes d'émission contraignantes pour les avions qui sont intégrées dans les exigences de conception de nos produits.

2.12.3 Montant des provisions et garanties financières

Suite au décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 qui impose aux installations classées pour la protection de l'environnement la mise en place de garanties financières, la Société Mère est soumise à l'obligation de garanties financières pour quatre de ses sites. Ces garanties financières ont été initialisées, en 2014, pour Argenteuil et Biarritz. Conformément aux échéances réglementaires, les sites de Mérignac et d'Argonay ont transmis leurs propositions de garanties financières à leur préfecture respective en décembre 2018.

En complément de son contrat d'assurance Responsabilité Civile Exploitation Générale qui couvre à hauteur de 1,5 million d'euros les risques d'atteinte à l'environnement, la Société Mère a mis en place une police Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE) à hauteur de 13 millions d'euros, dont 4 millions couvrent les espèces et les habitats naturels protégés. Depuis le 1er janvier 2012, cette garantie dommages environnementaux, telle que définie par la Directive Européenne 2004/35/E, a été étendue aux dommages causés à la faune et au préjudice écologique. Dans ce cadre, les assureurs effectuent régulièrement des revues de risques des sites.

En 2018, le Groupe Dassault Aviation n'a pas eu à comptabiliser de passif environnemental.

2.13 RISQUES LIÉS AUX ATTEINTES À LA SÛRETÉ

La menace terroriste est restée très élevée sur le territoire en 2018 et les plans de protection de l'État ont été partout maintenus. L'ensemble du programme de remise à niveau des dispositifs physiques est désormais déployé dans les différents Établissements, dans les délégations à l'étranger et dans les principales filiales du Groupe Dassault Aviation. La préservation du patrimoine technique, scientifique et industriel du



Groupe a été renforcée par une politique de contrôle des procédures de protection, par la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des fournisseurs, par un programme de sensibilisation de tous les salariés et par la mise en place d'une étape « sûreté » dans toutes les démarches de recrutement.

Le risque cyber est de plus en plus élevé et se traduit par des attaques très agressives sur nos systèmes d'information. Les dispositifs de protection mis en place ont montré leur efficacité et permis de résister aux nombreuses tentatives de rançons électroniques, d'escroqueries financières en tout genre et de déstabilisation, voire de pillage de données industrielles. Les salariés les plus exposés aux cyber-menaces ont été tout particulièrement sensibilisés.

Enfin, les logiciels de suivi des expatriés et des voyageurs ont démontré leur pertinence et facilitent l'anticipation sur les événements afin de garantir des déplacements et des séjours dans de meilleures conditions de sécurité.

2.14 ASSURANCES

La politique de transfert des risques du Groupe Dassault Aviation définie par la Direction Générale est mise en œuvre par la Direction des Affaires Juridiques et des Assurances.

La couverture de l'ensemble des risques générés par l'activité aéronautique de Dassault Aviation et ses filiales (en-cours de production, aéronefs en évolution, responsabilité civile après livraison, maintenance et soutien logistique...) constitue la part la plus importante des assurances souscrites.

Les garanties sont acquises auprès d'un large panel d'assureurs et de réassureurs spécialisés dans le domaine de l'aviation et à marge de solvabilité élevée pour faire face à des sinistres à développement long.

Les Établissements du Groupe, ainsi que son outil industriel sont assurés en dommages contre l'incendie et les risques divers.

L'assureur « apéritif » chef de file mène, avec la Direction des Affaires Juridiques et des Assurances, un programme régulier d'audit permettant la mise en place d'actions préventives pour réduire les risques susceptibles de perturber notre exploitation.

D'autres programmes sont souscrits afin de garantir les risques en dehors de l'activité aéronautique : la responsabilité civile au titre de l'exploitation générale, l'atteinte à l'environnement, la flotte automobile ou encore la responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux.

Le Groupe veille à ce que toutes les assurances souscrites permettent de couvrir de façon optimale l'évolution de son exposition aux risques. Ainsi, des assurances spécifiques sont souscrites autant que nécessaire, comme c'est le cas, en particulier, pour couvrir les chantiers mis en œuvre dans le cadre du Plan de Transformation lancé par Dassault Aviation.

Dassault Assurances Courtage intervient pour le placement des risques. Dassault-Réassurance intervient pour la souscription de parts de réassurance de nos risques aéronautique et incendie.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place dans notre Société ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et les actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction Générale (le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué), les lois et règlements en vigueur, les valeurs de notre Société et nos règles internes,
- de vérifier que les informations données et les communications faites au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales d'actionnaires sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité de notre Société.

L'un des principaux objectifs de notre système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Dassault Aviation s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010.

3.2 ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Documents de référence du contrôle interne

Notre contrôle interne s'appuie sur les documents de référence suivants :

- le Manuel Qualité décrivant les processus Société,
- le Manuel d'Organisation décrivant les missions et l'organisation de chaque Direction,
- pour les activités comptables et financières, le processus « Gérer les données économiques et financières » décrit dans le Manuel Qualité,
- un Code Anticorruption et une Procédure d'Alerte Interne complétant les dispositifs déjà existants,
- un Plan de vigilance fournisseurs.

Acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle interne au sein de Dassault Aviation sont les suivants :

- le Comité de Direction

La composition et le rôle de ce Comité vous sont exposés au paragraphe 1.8 du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise. Chaque membre de ce Comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Les actions et recommandations décidées sont confiées à un ou plusieurs de ses membres avec un responsable désigné pour la coordination. Le secrétaire du Comité de Direction suit, à chaque réunion, l'avancement de ces actions jusqu'à leur réalisation effective.



- la Direction Générale de la Qualité Totale (DGQT)

- *au travers de la Direction de l'Audit Interne et des Risques*

La maîtrise des risques s'assure du bon fonctionnement du processus de gestion des risques associés aux programmes, aux produits et aux activités de l'entreprise. Elle identifie les risques Société et assure la fonction d'alerte auprès de la Direction Générale.

- *au travers du Système de Management de la Qualité (SMQ), de l'Environnement et de la Santé Sécurité au Travail*

Le pilotage du SMQ est assuré par la DGQT et s'appuie sur les Responsables Qualité-Contrôle, les responsables Hygiène Sécurité Environnement (HSE) des Établissements et les Correspondants Qualité des Directions fonctionnelles.

Il fait l'objet d'un référentiel documentaire structuré rassemblant les descriptions de processus, les procédures et les instructions.

La surveillance du Système de management s'exerce au travers d'un programme d'audits internes, de bilans qualité et des revues de Direction.

- les Directions de Programmes à travers le Management de Programme

Les Directions de Programmes sont responsables, devant la Direction Générale, de la conduite des programmes pour l'ensemble des coûts, des délais et des performances.

- la Direction Financière au travers du contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est chargé de la maîtrise du processus budgétaire et du contrôle de la performance économique.

Il est constitué d'un réseau de contrôleurs de gestion couvrant l'ensemble des processus de la Société. Des revues budgétaires régulières permettent, en particulier, un reporting vers la Direction Générale et l'ensemble des acteurs de la performance économique.

- la Direction de l'Éthique

La Direction de l'Éthique, rattachée au Président-Directeur Général, est chargée de faire respecter la loyauté des pratiques. Elle intervient au titre de procédures mises en place dans le cadre de la loi dite « Sapin 2 ».

Contrôle des filiales

La Société assure une présence effective aux Conseils d'Administration et au sein des organes de gestion des filiales.

Un reporting de gestion périodique est assuré par chaque filiale auprès de la Société Mère.

Audit Interne

Rattachée à la Direction Générale de la Qualité Totale, la Direction de l'Audit Interne et des Risques a pour mission d'évaluer les processus de management des risques et de contrôle interne.

Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques rend compte à la Direction Générale des résultats des audits et des recommandations effectuées. Il soumet également à son approbation le plan d'Audit Interne préalable à sa mise en œuvre.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le Comité d'Audit rencontre le Directeur de l'Audit Interne et des Risques, et prend connaissance des risques majeurs du Groupe, du plan d'audit ainsi que des conclusions des audits.

Éléments externes de contrôle

Notre Société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- le calcul de nos éléments de coûts de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont enquêtés par la Direction Générale de l'Armement (DGA),
- dans le domaine de l'aviation militaire, la surveillance des produits, de notre reconnaissance d'aptitude à la conception et de notre reconnaissance d'aptitude à la production Rafale Export est assurée par la DGA,
- la Société, dans le domaine de l'aviation civile, détient les agréments de conception, de production et d'entretien. Ces agréments sont soumis à une surveillance continue des autorités de navigabilité qui les ont délivrés :
 - Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC),
 - European Aviation Safety Agency (EASA),
 - Federal Aviation Administration (FAA).

La Société Mère et ses filiales DFJ et DFS, sont certifiées EN9100, ISO9001 et ISO14001. Les audits réalisés en 2018 par des organismes extérieurs ont confirmé la conformité de nos systèmes de management aux exigences des normes.

3.3 PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques détaillé dans le chapitre 2 du présent rapport s'appuie sur une cartographie des risques mise à jour par toutes les grandes fonctions de la Société pour les activités qui la concerne.

Les risques identifiés dans cette cartographie, quelle que soit leur nature, ont été évalués en fonction de leur gravité et de leur occurrence. Les procédures de traitement des risques sont également répertoriées dans cette cartographie.

Les procédures de gestion des risques sont définies et appliquées par les Directions de la Société.

Plus particulièrement, la maîtrise des risques Programmes chez Dassault Aviation se fait entre autres par des revues régulières de risques tenues par les Directions de Programmes avec les Directions opérationnelles.

Les risques sont suivis aux différents stades de la vie d'un produit au travers de différentes revues. Elles ont pour but d'identifier les nouveaux risques, suivre ceux existants et les réduire.

La Direction Générale de la Qualité Totale au travers de la Direction de l'Audit Interne et des Risques assure la fonction d'alerte en transmettant à la Direction Générale la liste des risques les plus élevés.

Enfin, le Comité des Risques a pour mission, à partir de la cartographie des risques et au cours d'une campagne d'entretiens avec toutes les Directions, de :

- valider les risques recensés, leur hiérarchisation et les actions de réduction menées,
- s'assurer que les nouveaux risques sont identifiés, pris en compte et que leurs impacts financiers sont mesurés.



À cet effet, il réalise des entretiens avec les responsables des processus de la Société, chargés de la mise à jour de la cartographie des risques.

Ce Comité s'assure également, par des entretiens avec les dirigeants de Dassault Falcon Jet, Dassault Falcon Service et Sogitec Industries de la prise en compte du dispositif de gestion des risques dans les filiales.

Il est présidé par le Directeur Général de la Qualité Totale, assisté du Directeur de l'Audit Interne et des Risques, secrétaire du Comité, et rend compte à la Direction Générale.

3.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE À FINALITÉ COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Organisation de la fonction comptable et financière

Cette fonction, décrite dans le Manuel Qualité, est assurée par la Direction Financière, tant pour la Société Mère que pour la consolidation du Groupe. Ladite fonction consiste en :

- la validation et le contrôle du système d'information comptable et financière de la Société, mis en œuvre par la Direction Générale du Système d'Information,
- l'actualisation du paramétrage du logiciel de consolidation utilisé par la Société Mère et ses filiales.

Références générales

Les états financiers sont établis suivant :

- les normes comptables applicables aux sociétés françaises :
 - le règlement ANC 2017-03 homologué par l'arrêté du 3 novembre 2017,
 - les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables,
- les normes internationales d'évaluation et de présentation de l'information financière IFRS en vigueur au 31 décembre 2018, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à dater du 1^{er} janvier 2018, pour les comptes consolidés,
- les procédures de fonctionnement et de contrôle décrites dans le processus "Gérer les données économiques et financières", complétées par les procédures spécifiques d'arrêts des comptes semestriels et annuels de la Société Mère et du Groupe consolidé. Ces procédures, ainsi que les applications informatiques utilisées par la fonction comptable et financière, font régulièrement l'objet de revues par les Commissaires aux Comptes, dans le cadre de leur mission annuelle de certification des comptes.

Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

En 2018, la Direction Financière a centralisé les données comptables et produit les états financiers de la Société Mère et du Groupe.

Elle a communiqué aux différents acteurs concernés de la Société Mère et des filiales un planning comportant les tâches et contrôles à réaliser pour chaque arrêté. Ce planning prévoyait le début d'intervention des Commissaires aux Comptes pour les travaux de certification environ quatre semaines avant la date des Conseils d'Administration qui arrêtent les comptes.

En parallèle, les rapports et états financiers sont revus par un comité de relecture indépendant des équipes participant à l'établissement de ces documents.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

3.5 ACTIONS 2018

La Direction Générale de la Qualité Totale et la Direction de l'Audit Interne et des Risques ont poursuivi la surveillance des dispositifs de contrôle interne pour chaque acteur concerné, en s'appuyant sur la cartographie des risques actualisée au cours de l'exercice.

Elles ont conduit des audits qui ont permis de vérifier la bonne application des procédures de contrôle interne.

3.6 PLAN D'ACTIONS 2019

Pour 2019, la Direction Générale de la Qualité Totale et la Direction de l'Audit Interne ont pour mission de poursuivre les audits visant à assurer la surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que la bonne application des procédures.



4. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

4.1 IDENTIFICATION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS PERTINENTS

Les risques RSE pertinents pour la Société ont été identifiés selon le processus détaillé dans le chapitre 3.3 sur les six thématiques suivantes.

Thème	Risques RSE pertinents	Politiques, procédures de diligence et indicateurs	Objectifs de Développement Durable (ODD) concernés
Conformité réglementaire HSE	§2.4	§ 4.3.5 et §4.4.3	 
Changement climatique	§2.12.2	§4.4.1 et §4.4.2	
Emploi et compétences	§2.9	§4.3.1	 
Rémunération et avantages sociaux	§2.9	§4.3.2	 
Santé, sécurité et conditions de travail	§2.9	§4.3.5	 
Supply chain : devoir du donneur d'ordre	§2.2	§4.5.3 et §4.8	 

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.2 POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Groupe Dassault Aviation mène une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) contribuant aux Objectifs de Développement Durable. Dans ce cadre, la Société Mère est signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*).



Le Groupe Dassault Aviation, au travers de ses accords d'entreprise et de sa politique HSE, s'engage en faveur du bien-être de ses salariés. De nombreuses actions d'amélioration des conditions de vie au travail et de réduction des risques professionnels sont menées avec le soutien des médecins, des préventeurs et de la fonction RH. Par ailleurs, la Société Mère est engagée dans le remplacement, des principales substances dangereuses utilisées dans le cadre de ses activités.

§4.3.5 et §4.4.2



Convaincus que la diversité est un enjeu majeur et un facteur de performance pour l'entreprise, nous affirmons notre engagement dans la prévention des discriminations. Nous nous attachons également à promouvoir l'égalité des chances et de traitement à travers la mise en œuvre d'accords d'entreprise.

§4.3.1, §4.3.2 et §4.3.4



Nous développons des liens étroits avec les tissus industriels régionaux et internationaux, contribuant ainsi à la croissance économique durable de la filière aéronautique mondiale. De plus, le Groupe Dassault Aviation est attaché au maintien et au développement des compétences de ses collaborateurs en tenant compte de ses besoins opérationnels et des souhaits individuels des salariés.

§4.3.1, §4.3.3, §4.5 et §4.8



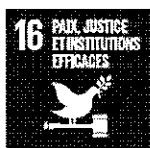
Dans le cadre de notre plan de transformation « Piloter Notre Avenir », nous modernisons notre outil industriel en faisant appel à des technologies plus performantes et plus respectueuses de l'environnement. §4.4.1, §4.4.2 et §4.4.3



L'optimisation des consommations de ressources et d'énergie, la maîtrise des rejets et la gestion des déchets sont des éléments fondamentaux de notre politique HSE. §4.4.2 et §4.8



Les innovations apportées par les équipes de Dassault Aviation à la conception aéronautique contribuent à la réduction de l'impact du secteur aérien sur le climat dans une recherche permanente de satisfaction clients. §4.4.1 et §4.4.2



La politique de tolérance zéro, le renforcement des procédures et des moyens de lutte contre la corruption caractérisent notre démarche au service d'une éthique des affaires rigoureuse. §4.6, §4.7 et §4.8



4.3 INFORMATIONS SOCIALES

L'humain est au cœur de nos activités : la force de notre Groupe réside dans la performance individuelle et collective de ses salariés.

4.3.1 Emploi et compétences

Contribution aux ODD

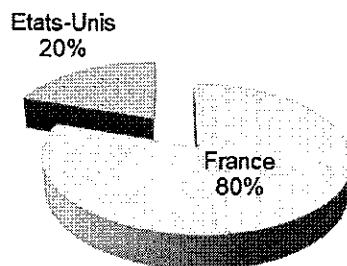


Les sociétés du Groupe mènent une politique de l'emploi qui s'appuie sur le recrutement et le développement des compétences de leurs collaborateurs dans un environnement en continuelle évolution.

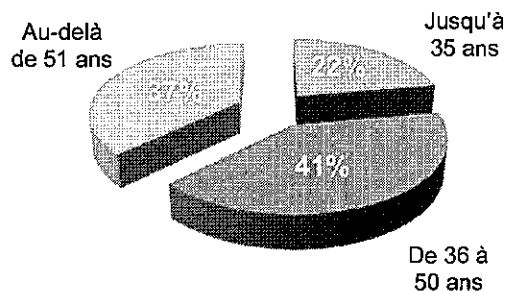
Suivi des effectifs

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Dassault Aviation Société Mère	8 205	8 045
Dassault Falcon Jet	2 282	2 317
Dassault Falcon Service	601	629
Sogitec Industries	406	407
Total	11 494	11 398

La répartition des effectifs du Groupe entre la France et les États-Unis est identique à celle de 2017 :



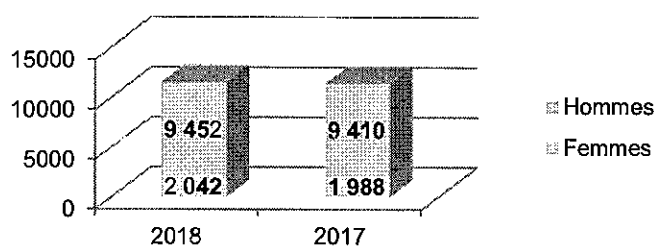
La répartition de l'effectif par classe d'âge est la suivante :



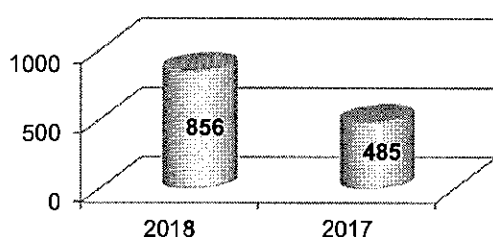
Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Les femmes représentent 18% du personnel du Groupe, en hausse par rapport à 2017.

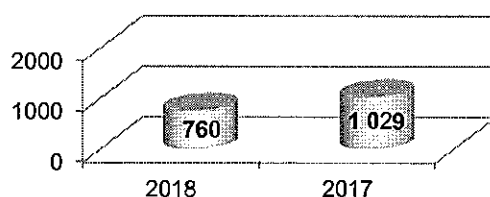
Répartition des effectifs du Groupe par sexe



Compte tenu des nombreux projets au sein de Dassault Aviation et de la conjonction de deux développements dans le domaine Falcon (Falcon 6X et futur Falcon) et du démarrage du développement concernant le nouveau standard F4 pour le Rafale simultanément au début des travaux sur le SCAF, la Société Mère et le Groupe ont fortement relancé leur effort de recrutement en 2018.



Par ailleurs, on note une baisse du nombre de départs du Groupe Dassault Aviation en 2018 par rapport à 2017.



Les licenciements individuels représentent environ 8 % de l'ensemble de ces départs (20% en 2017, essentiellement chez Dassault Falcon Jet).

Le nombre de démissions pour les sociétés françaises du groupe est de 92 en 2018, ce qui représente moins de 1% de l'effectif de ces sociétés.

Recrutements et intégration

Pour préparer les recrutements des talents de demain et répondre aux besoins actuels, les sociétés du Groupe poursuivent leurs actions de coopération avec les institutions et les établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur.

Afin d'accompagner les établissements d'enseignement dans leur projet pédagogique, d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel et de faire connaître notre Société, des collaborateurs ambassadeurs interviennent auprès des étudiants et du corps enseignant pour transmettre nos compétences. Ces actions sont menées au niveau Société ou par nos sites en région.



Les sociétés du Groupe favorisent également la connaissance de leurs métiers en organisant des visites de leurs installations pour des professeurs de lycée, des étudiants, des collégiens et des lycéens. Ce travail amont est relayé par une politique de stages destinée à favoriser l'entrée dans la vie professionnelle. En 2018, la Société Mère et ses filiales en France ont accueilli 416 stagiaires.

Pour favoriser l'intégration des nouveaux embauchés, les sociétés du Groupe mettent en œuvre des dispositifs d'intégration visant à faire connaître leurs activités, leur organisation et leur fonctionnement.

Par ailleurs, la Société Mère organise les journées Envol, qui réunissent les cadres nouvellement recrutés, sont l'occasion pour chacun des membres du Comité de Direction de présenter ses activités. Des visites de bases aériennes militaires permettent aux nouveaux collaborateurs d'échanger avec nos clients sur l'utilisation de nos produits et de nos services, et ainsi de comprendre leurs attentes.

Développement et transmission des compétences

La mise en œuvre de l'accord relatif à la gestion des emplois, des parcours professionnels et sur le contrat de génération, signé en 2016, traduit notre engagement en matière de développement et de transmission des compétences.

Cet accord doit notamment permettre de pérenniser l'excellence technique et de développer une approche dynamique de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences. L'objectif est de mieux piloter, d'anticiper leurs évolutions et d'en assurer le développement et la transmission.

La Société Mère a poursuivi la refonte de son Conservatoire des métiers, initiée en 2017. En complément de la conception et de la mise en œuvre de modules sur des thèmes techniques précis (étanchéité ou assemblage par fixation, par exemple), le Conservatoire propose désormais des cursus de formations métiers comme l'illustre la formation « *L'Industrialisation : de la conception à la réalisation* » destinée aux préparateurs. Ces parcours complètent la formation initiale des salariés par l'apport de compétences spécifiques nécessaires pour perpétuer le savoir-faire Dassault Aviation et répondre aux exigences de qualité attendues.

Afin de mieux détecter et préparer les futurs managers, l'Institut Dassault a déployé ses nouveaux parcours de formation (Dassault Team Manager, Dassault Entreprise, etc.) qui complètent ses programmes de management ouverts aux filiales françaises du Groupe. En 2018, 268 collaborateurs ont ainsi été formés. Les cursus liés au management de projet et de programme ont été revus pour répondre aux axes de développement des Directions de Programme. En 2018, 201 collaborateurs ont suivi ces formations.

Au niveau du Groupe, les actions menées en 2018 ont permis de maintenir et développer le niveau de compétences des collaborateurs en tenant compte des besoins opérationnels des sociétés et des souhaits individuels. Les investissements en matière de formation professionnelle représentent 238 416 heures de formation pour le Groupe Dassault Aviation, en baisse par rapport à 2017.

DFJ a également mis en place un dispositif d'aide aux frais de scolarité afin de permettre à ses salariés d'adhérer à un programme d'études supérieures visant au développement de leurs compétences. Celui-ci doit être en lien direct avec le poste occupé par le collaborateur ou dans la perspective d'une évolution de carrière. En 2018, 44 salariés ont pu bénéficier de ce dispositif.

Accompagnement du changement

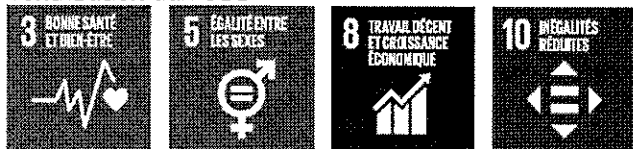
Pour accompagner notre transformation, une experte en conduite du changement a rejoint la Direction des Ressources Humaines en juin 2018. Son action porte prioritairement sur l'accompagnement de la transformation numérique, levier du plan Piloter Notre Avenir.

Par ailleurs, la spécialisation des sites mise en œuvre dans le cadre du plan de transformation conduit au transfert d'activités entre les établissements. La Société a défini des mesures spécifiques destinées à faciliter les mutations induites.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.3.2 Rémunérations et avantages sociaux

Contribution aux ODD



Le Groupe Dassault Aviation affiche son engagement pour maintenir la motivation de ses salariés à un niveau élevé en leur proposant des projets Intéressants associés à la mise en œuvre d'une politique de rémunération attractive.

La politique de rémunération du Groupe récompense et fidélise les collaborateurs, tout en s'adaptant à la situation et à l'environnement économiques afin de maintenir sa compétitivité sur un marché hautement concurrentiel.

En complément, les sociétés françaises du Groupe développent une politique très attractive en matière de participation du personnel. Des accords dérogatoires de participation sont conclus pour distribuer une part importante du bénéfice aux personnels. Ces sociétés favorisent également l'épargne salariale en proposant un plan d'épargne entreprise (PEE) avec un large choix de placements.

Dassault Aviation et Sogitec disposent également d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), abondé par l'entreprise en ce qui concerne Dassault Aviation.

De plus, la Société Mère et Dassault Falcon Service associent les salariés aux résultats financiers de l'entreprise par la conclusion d'un accord d'intéressement particulièrement avantageux.

La rémunération moyenne annuelle 2018 des salariés du Groupe est de 57 092 euros. La rémunération moyenne annuelle de la Société Mère, y compris participation et intéressement, s'élève à 67 372 euros. Les filiales françaises du Groupe disposent d'accords dérogatoires de participation.

Par ailleurs, les sociétés françaises du Groupe ont versé 25,8 millions d'euros aux comités d'établissements au titre des activités sociales et culturelles, ce qui représente 5% de la masse salariale.

4.3.3 Dialogue social

Contribution aux ODD



Le Groupe Dassault Aviation met en œuvre une politique sociale active. Des négociations régulières avec les représentants du personnel donnent lieu à un dialogue social fondé sur la recherche de l'accord collectif.

En 2018, pour la Société Mère :

- six accords et avenants ont été signés sur l'organisation du temps de travail, la politique salariale, l'organisation des négociations collectives dans l'entreprise et le PERCO. Ces informations sont disponibles sur l'intranet de la Société Mère,
- quatre négociations étaient en cours en 2018 concernant le vote électronique pour les prochaines élections professionnelles, le rôle, les moyens et la carrière des représentants du personnel, la qualité de vie

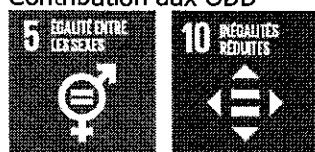
au travail (accord signé début 2019 unanimement par les organisations syndicales) ainsi que la politique salariale 2019.

Le dialogue social régulier au sein du Groupe contribue à maintenir un climat propice au bon fonctionnement de la Société Mère et de ses filiales Sogitec et Dassault Falcon Service. Il s'opère à plusieurs niveaux :

- Les instances représentatives du personnel
 - Comités d'Établissements et Comités d'Entreprise,
 - Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
 - Délégués du Personnel,
 - Commissions spécialisées (économique, formation, emploi et égalité femmes hommes, prévention des risques psychosociaux, handicap, ...),
 - Comité Central de l'UES (Unité Économique et Sociale).
- Les organisations syndicales
 - Délégués Syndicaux établissements et entreprises,
 - et Délégués Syndicaux centraux,
 - Représentants des Sections Syndicales.
- Le Conseil d'Administration
 - un administrateur salarié ayant voix délibérative a été désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus grand nombre de voix aux élections des Comités d'Établissements de la Société Mère et de ses filiales situées en France,
 - le comité central de l'UES est également représenté par un de ses membres.

4.3.4 Diversité et égalité des chances

Contribution aux ODD



Le Groupe Dassault Aviation est très attaché aux principes de non-discrimination. Convaincues que la diversité est un enjeu majeur et représente un facteur de performance pour l'entreprise, les sociétés du Groupe réaffirment leur engagement dans la prévention des discriminations et s'attachent à promouvoir l'égalité des chances et de traitement.

Cette volonté se traduit par le respect des réglementations nationales, la signature d'accords d'entreprise et la mise en place de plans d'actions dans les domaines suivants :

- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- emploi des personnes handicapées,
- emploi des jeunes et des seniors,
- carrière des représentants du personnel.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2018, la Société Dassault Aviation a mis en œuvre l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale des femmes et des hommes, signé à l'unanimité des partenaires sociaux en 2017. Elle poursuit sa politique de développement de la mixité dans l'entreprise, et en particulier dans les métiers techniques et industriels. Ainsi, la politique volontariste de recrutement de personnel féminin de la Société se traduit par un engagement à effectuer au moins 25% d'embauches féminines pour les cadres et 20% pour les non-cadres sur la durée de l'accord. En 2018, ces embauches ont représenté 26% pour les cadres et près de 24% pour les non-cadres.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Par cet accord, Dassault Aviation entend également porter une attention particulière à la formation et au déroulement de carrière des femmes, en poursuivant notamment sa politique d'accès aux formations de management de l'Institut Dassault et de promotion des femmes à des postes à responsabilités. En complément, la Société a proposé à certaines femmes managers, à titre expérimental, une formation spécifique destinée à les aider à développer leur leadership et leur capacité d'influence en leur apprenant à valoriser leurs qualités et leurs spécificités comme à affirmer leur propre style de leadership.

En 2018, la filiale française Sogitec Industries a poursuivi ses engagements dans le cadre de son accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé en 2016. La filiale française Dassault Falcon Service a signé un nouvel accord dont la priorité est la mise en place d'actions pour faire évoluer durablement les mentalités et les pratiques de l'entreprise afin de conduire à une plus grande mixité dans le secteur de la maintenance aéronautique.

Emploi des personnes handicapées

En 2017, la Société Mère a signé avec les partenaires sociaux, à l'unanimité, un accord d'entreprise relatif à l'emploi et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'ensemble des acteurs de l'entreprise affirme ainsi leur volonté de poursuivre la mobilisation en faveur de la politique menée depuis de nombreuses années au sein de Dassault Aviation. La Société Mère a notamment financé de nombreux aménagements de postes pour maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle a également reconduit ses actions, en amont, pour former les personnes handicapées aux métiers de l'aéronautique par la voie de l'alternance, dans le cadre de son partenariat avec l'association Hanvol¹.

En parallèle, Dassault Aviation a renforcé sa communication et les mesures d'accompagnement afin de favoriser les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés et leurs renouvellements.

Les engagements de la Société Mère en matière d'emploi des personnes en situation de handicap se sont concrétisés par un taux d'emploi direct de 5,6%. Les majorations légales liées à l'emploi de salariés âgés ou jeunes en situation de handicap permettent d'atteindre un taux d'emploi global de 7,4% (pour un minimum légal de 6%).

En 2018, Sogitec Industries a poursuivi la mise en œuvre de son accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, signé en 2016. Des mesures concrètes ont été prises, telles que l'aménagement de postes accompagné de formations adaptées, des actions de sensibilisation des collaborateurs sur le handicap en entreprise et des aménagements d'horaires. À ceci s'ajoutent des actions en faveur du secteur protégé et l'accueil de stagiaires handicapés.

Fin 2018, le Groupe Dassault Aviation employait 534 travailleurs handicapés, contre 496 en 2017. Cette hausse s'explique par les efforts de recrutement de personnes en situation de handicap menés au sein des sociétés du Groupe ainsi que par une communication régulière concernant le dispositif de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Emploi des jeunes et des seniors

Dassault Aviation a poursuivi sa politique d'embauche des jeunes : alternance, stage et recrutement à l'issue de la formation initiale.

En parallèle, la Société Mère favorise l'aménagement de fin de carrière et facilite la transition entre activité et retraite. Dassault Aviation a ainsi complété son dispositif de préparation au départ à la retraite des personnels concernés par la mise en place d'un entretien d'information retraite personnalisé. Mené avec un conseiller extérieur, il permet au salarié de faire le bilan de sa situation professionnelle, d'obtenir une estimation de sa pension de retraite et de mieux préparer son avenir en fonction des dispositifs actuels.

¹ Association créée, en 2010, avec le soutien du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) et d'autres entreprises du secteur.



Initiés sur deux établissements, ces entretiens rencontrent un vif succès et ont été déployés sur un troisième site cette année. En 2018, ces entretiens ont concerné 241 salariés.

Carrière des représentants du personnel.

Un accord de la Société Mère sur le rôle, les moyens et la carrière des représentants du personnel, en vigueur depuis 2010, facilite le fonctionnement des organisations syndicales et des institutions représentatives du personnel. De nombreux moyens supplémentaires, par rapport à ceux prévus par la loi, sont mis à leur disposition : heures de délégation, dotations budgétaires pour les organisations syndicales, moyens matériels. L'accord prévoit également un dispositif de suivi de leur carrière afin de s'assurer de l'égalité de traitement.

4.3.5 Santé, sécurité et conditions de travail

Contribution aux ODD



Dassault Aviation préserve la santé et la sécurité au travail de tous ses collaborateurs au travers de trois piliers de sa politique santé et HSE : « favoriser la bonne santé des salariés », « garantir un environnement de travail sain et sécurisé » et « satisfaire aux exigences de la réglementation ».

Qualité de vie au travail

Dassault Falcon Service a mis en place depuis plusieurs années une conciergerie et une crèche d'entreprise. Dassault Aviation Société Mère va mettre en place des dispositifs similaires suite à l'accord signé, à l'unanimité des organisations syndicales, en janvier 2019. Figure également dans cet accord le droit à la déconnexion, dispositions déjà en place chez Sogitec et Dassault Falcon Service.

Favoriser la bonne santé des salariés

Assurer le suivi médical des salariés

Le Groupe Dassault Aviation a mis en place des services autonomes de santé au travail dans la plupart de ses sites. Ils assurent le suivi individuel et répondent aux sollicitations individuelles des collaborateurs.

Par ailleurs, les salariés qui occupent des postes à risques, les salariés expatriés ou en mission bénéficient d'un suivi spécifique et d'un accompagnement spécialisé.

Enfin, la Société Mère a mis en place une convention avec l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR) qui propose un dispositif d'écoute et d'aide aux salariés victimes de situations de stress et de traumatismes psychologiques dans le cadre de leur travail.

Mener des campagnes de prévention et de sensibilisation

Des campagnes de prévention et de sensibilisation, locales ou Société, animées par les services de santé au travail et les services HSE sont organisées, périodiquement ou ponctuellement, sur des thèmes variés :

- la prévention de la grippe (campagne de sensibilisation et de vaccinations gratuites),
- la prévention des risques liés à la canicule,
- la prévention des lombalgies et le port de charge,
- la prévention des addictions (alcool, produits psychotropes, jeux, cyberdépendance),
- les aides et orientation au sevrage tabagique,
- l'hygiène alimentaire,

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- la prévention des risques psychosociaux,
- la prévention des maladies cardiovasculaires,
- la prévention des troubles du sommeil.

Favoriser le maintien et le retour à l'emploi

Au retour d'une absence suite à un congé maternité, à une maladie professionnelle ou à un accident, une visite de reprise est organisée. Cette visite permet de s'assurer que le salarié peut reprendre son activité sans restriction.

Si l'état de santé du salarié le nécessite, des mesures appropriées sont étudiées pour qu'il conserve, dans la mesure du possible, un emploi correspondant à sa qualification.

Le médecin du travail peut recommander des aménagements et des adaptations du poste de travail. Il peut également préconiser un reclassement et des formations professionnelles en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.

Garantir un environnement de travail sain et sécurisé

Une culture prévention performante

Le partage d'une culture sécurité par tous les collaborateurs du Groupe est nécessaire pour atteindre un plus haut niveau de performance. En 2018, Dassault Aviation a poursuivi ses efforts pour déployer cette culture par la pérennisation des pratiques et des moyens destinés à un management proactif de la santé sécurité au travail. Par ailleurs, l'accompagnement des établissements s'est intensifié pour renforcer leur maturité : création de standards, mise en place de démarches de partage d'expérience ou de bonnes pratiques, sensibilisations ciblées sur le management.

Améliorer les conditions de travail en généralisant les principes de l'ergonomie

La prise en compte de l'ergonomie dans les activités de Dassault Aviation reste une priorité.

Côté organisation, la Société Mère a généralisé les réseaux de correspondants ergonomie et de formateurs Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP). Des formations en ergonomie et des actions de communication, notamment pour le secteur tertiaire, ont été menées en 2018.

La transformation des postes de travail s'est poursuivie, en particulier pour la prise en compte du diagnostic manutention manuelle existant. Cette transformation vise à réduire les risques d'accidents et de maladies professionnelles, ainsi qu'à adapter les postes aux situations de handicap.

Parallèlement, des études prospectives innovantes sont menées pour introduire, aux postes de travail le nécessitant, des technologies de type cobot, robot collaboratif, gants assistés et système d'évaluation des contraintes posturales automatisé.

Poursuivre la réduction des risques physiques et chimiques aux postes de travail

La maîtrise du risque d'accident de travail et de maladies professionnelles passe également par la réduction des risques physiques et chimiques. Les actions de sécurisation des moyens complexes, comme la polyénergie, et la diminution de l'exposition au risque chimique (plans de substitutions, rénovation des cabines de peinture ou des systèmes d'aspiration ventilation) concourent à l'atteinte des objectifs fixés.

Des indicateurs de suivi

Pour le Groupe Dassault Aviation, l'absentéisme en 2018 s'élève à 82 856 jours d'absence, toutes causes confondues, hors maternité et congés parentaux.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt est de 157, identique à celui de 2017. Le nombre de journées perdues correspondant s'élève à 5 619 jours contre 7 051 en 2017. Le taux de fréquence est en baisse passant de 8,77 à 8,68. Le taux de gravité diminue de 0,39 en 2017 à 0,31 en 2018.

Enfin, dans l'ensemble du Groupe, en 2018, 14 cas de maladies professionnelles ont été identifiées par les différentes autorités compétentes, contre 19 en 2017. Il s'agit principalement de troubles musculo-squelettiques.

Un système de veille réglementaire

Chaque entité de Dassault Aviation est dotée d'un système de veille réglementaire. Celui-ci identifie les exigences applicables à ses activités et permet de mener les actions de mise en conformité si nécessaire. Le système en place couvre le risque de non-conformité réglementaire et anticipe les impacts potentiels des réglementations à venir.

Le respect des exigences réglementaires contribue significativement à la réduction des risques d'accident de travail et de maladies professionnelles.

4.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe Dassault Aviation est engagé dans une démarche environnementale depuis plus de quinze ans qui s'appuie sur :

- un système de management ISO 14001 déployé par étape et certifié :
 - Dassault Falcon Jet (Little Rock - 2002),
 - Société Mère (2002-2006 par site, certification Société de la conception au soutien en 2007),
 - Dassault Falcon Service (Le Bourget - 2015 et Mérignac - 2018),et, certification depuis 2018 en version 2015,
- une fonction Environnement, assurée au sein du Groupe Dassault Aviation par une équipe centrale de coordination, des équipes dédiées par établissement, des correspondants fonctionnels par processus,
- une sensibilisation des collaborateurs aux thématiques environnementales,
- une implication dans les instances professionnelles de promotion de l'environnement :
 - l'International Aerospace Environmental Group (IAEG) en tant que membre fondateur depuis 2011, dont les objectifs sont de promouvoir et de faciliter la prise en compte de l'environnement dans l'aéronautique mondiale,
 - le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), dont Dassault Aviation est membre de la Commission Environnement et Développement Durable,
- une politique HSE 2018-2020 pour la Société Mère, plaçant l'environnement au cœur de trois de ses quatre piliers fondamentaux :
 - améliorer la performance environnementale de nos produits et activités,
 - satisfaire aux exigences de la réglementation et à nos obligations de conformité,
 - s'inscrire dans une démarche responsable.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.4.1 Améliorer la performance environnementale de nos produits

Contribution aux ODD



En agissant sur la performance environnementale de ses produits, le Groupe Dassault Aviation contribue à la maîtrise des risques liés au changement climatique.

Au cours des quarante dernières années, les progrès technologiques en matière d'efficacité des moteurs, d'aérodynamique et de réduction de masse ont diminué considérablement la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et le niveau sonore de nos avions.

Dassault Aviation poursuit dans cette voie et a souscrit aux objectifs définis par l'Advisory Council for Aeronautics Research in Europe (ACARE) de diminution :

- de 50% des niveaux de bruit au sol en 2020 et de 60% en 2050,
- de 50% des émissions de CO₂ en 2020 et de 75% en 2050,
- de 80% des émissions de NO_x en 2020 et de 90% en 2050.

Différents démonstrateurs ont été réalisés et évalués comme, par exemple, de nouvelles configurations d'empennage améliorant les performances environnementales. Les résultats obtenus montrent que pour le concept de « l'avion d'affaires 2020 », les technologies CleanSky permettent des réductions d'émission de CO₂ de l'ordre de 30% ainsi qu'une réduction de 50% du nombre de personnes exposées aux opérations comparé à « l'avion d'affaires 2000 » de référence.

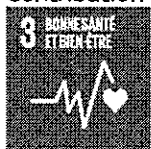
Le programme CleanSky a été prolongé par CleanSky 2. Sa contribution prévue aux objectifs est de 20 à 30% de réduction pour le CO₂ et les niveaux de bruit au sol. Dans ce cadre, Dassault Aviation a constitué un nouveau consortium qui étudie une deuxième génération de matériaux et de technologies de fabrication, de maintenance et de recyclage à impact environnemental encore plus réduit.

Depuis 2008, Dassault Aviation est membre du Conseil d'Orientation de la Recherche de l'Aéronautique Civile (CORAC), mis en place suite au Grenelle de l'environnement. L'objectif du CORAC est d'atteindre les objectifs environnementaux fixés au niveau européen à l'horizon 2020 par des actions de recherche et d'innovation technologiques. Dans ce contexte, Dassault Aviation travaille à réduire l'empreinte environnementale des aéronefs en s'impliquant dans plusieurs projets :

- GENOME, pour le développement de l'avion « plus électrique »,
- RING, pour le développement de revêtements biocides sans Chrome VI.

4.4.2 Améliorer la performance environnementale de nos activités

Contribution aux ODD



Dans le cadre de sa politique HSE, la Société Mère a défini des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale pour la période 2018-2020. L'amélioration de performance recherchée cible la consommation énergétique, la consommation d'eau, les émissions atmosphériques et la valorisation des déchets.

De façon générale, les performances observées pour l'année 2018 sont directement liées à une augmentation de l'activité de production Société. Cela conduit à une hausse de l'ensemble des consommations et des émissions du bilan annuel.

Consommation d'énergie

L'énergie est majoritairement consommée dans le cadre de l'activité industrielle des sites de production (électricité et gaz) et de l'activité aérienne (kérosène).

En giga joules (GJ)	2018		2017	
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
Énergie hors kérosène (ENE001)	517 120	891 612	499 309	851 045
<i>Électricité (ENE001-a)</i>	<i>305 622</i>	<i>529 361</i>	<i>292 486</i>	<i>509 861</i>
<i>Gaz naturel (ENE001-b)</i>	<i>210 472</i>	<i>357 748</i>	<i>205 330</i>	<i>335 973</i>
<i>GPL (ENE001-c)</i>	<i>0,12</i>	<i>0,12</i>	<i>0,23</i>	<i>0,23</i>
<i>Fioul domestique (ENE001-d)</i>	<i>1 027</i>	<i>4 503</i>	<i>1 493</i>	<i>5 210</i>
Kérosène (ENE002)	303 789	586 020	310 905	655 475
Total	820 909	1 477 632	810 214	1 506 520

Nonobstant la hausse constatée en 2018, les consommations d'énergie hors kérosène de la Société Mère ont diminué de 17% en 10 ans, résultat des actions menées dans le cadre de la politique environnementale de Dassault Aviation. En 2018, les efforts se sont concentrés sur le pilotage des consommations énergétiques (gestion technique centralisée), l'isolation des bâtiments et le remplacement d'équipements énergivores (éclairages, fours, aérothermes, sècheurs d'air, moteurs et compresseurs) par des équipements plus performants.

Consommation d'eau

L'eau provient en majorité des réseaux publics d'alimentation, et de pompages en nappe dans une moindre mesure. L'essentiel (85%) de l'eau est utilisé pour des usages non industriels.

En mètres cubes	2018		2017	
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
Eau de ville (EAU001-a)	111 557	150 472	94 876	142 496
Eau de nappe (EAU001-b)	34 428	34 447	21 077	21 130

Depuis dix ans, l'analyse des postes de consommation d'eau et une gestion rigoureuse ont conduit à réduire de 21% l'approvisionnement global de la Société Mère. En 2018, des actions telles que la réfection des réseaux, la mise en place de compteurs et la poursuite d'actions d'amélioration au niveau des sanitaires ont été menées.

Matières premières et autres produits

L'aluminium, le titane, l'acier et les composites sont les matières les plus largement employées pour la fabrication de nos produits. En masse, l'aluminium, dont 80% provient de matières premières recyclées, est prépondérant dans les structures avions.

Le Groupe Dassault Aviation mène des actions pour réduire son impact sur la matière première :

- le développement de nouvelles technologies, comme le composite ou la fabrication directe métallique et plastique (projet Aeroprint cf. § 4.5.4), moins consommatrice de matière première ;
- l'utilisation de plateformes centralisées pour réguler les volumes de matière première consommée, et la préparation d'une nouvelle plateforme quincaillerie ;
- le tri sélectif des déchets métalliques et leur réinjection dans la filière matière première selon les principes de l'économie circulaire.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La modernisation du parc de machines et les changements de procédés réalisés, favorisés par le plan de transformation « Piloter Notre Avenir », contribuent à l'optimisation des quantités de produits chimiques utilisées tels que solvants, produits d'usinage chimique, peintures, produits lessiviels et fluides de coupe. Depuis 2013, 339 produits dangereux ont été supprimés, remplacés ou sont en cours de substitution.

Les consommations de papier et d'encre sont minimisées par la programmation par défaut, sur les postes informatiques, de l'impression en mode recto verso ainsi que la mise en place, en 2018, de l'impression par badge.

Rejets atmosphériques

Émission directe de Gaz à Effet de Serre (GES)

Les émissions directes de gaz à effet de serre proviennent pour l'essentiel de l'activité aérienne, des installations de combustion (chaudières et groupes de secours) et de la consommation électrique.

En tonnes de CO ₂	2018		2017	
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
Scope 1 (AIR001-S1)	32 970	60 492	36 336	69 546
Scope 2 (AIR001-S2)	4 848	30 285	4 875	32 757
Total 1 + 2 (AIR001)	37 818	90 777	41 211	102 303

La diminution observée en 2018 est liée à une activité aérienne moins importante qu'en 2017, ainsi qu'à une baisse des émissions de fluides frigorigènes.

Comme chaque année, Dassault Aviation Société Mère et Dassault Falcon Service ont produit, pour leur activité aérienne, une déclaration d'émission CO₂ dans le cadre de la réglementation « Emission Trading Scheme ».

Émissions indirectes de GES

Dassault Aviation a identifié ses postes d'émissions indirectes significatifs de gaz à effet de serre.

La conception des Falcon permet d'afficher des consommations de carburant et des émissions de CO₂ inférieures de 20% à celles des avions concurrents de performances comparables, et jusqu'à 40% sur certains modèles. Ceci étant, les modélisations de l'empreinte environnementale de nos produits - réalisées à partir d'une démarche d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) - montrent que l'utilisation des aéronefs est à l'origine de la majorité des émissions indirectes de la Société (plus de 95% des émissions totales).

Bien que l'empreinte carbone de l'activité aérienne de nos clients soit largement majoritaire, Dassault Aviation Société Mère a :

- limité les déplacements professionnels en mettant à disposition des salariés des outils collaboratifs, de visioconférence ou des bureaux en libre-service,
- déployé des solutions dans le cadre des plans de mobilité des sites concernés,
- réduit les flux de transport par la mise en place de plateformes de distribution de produits chimiques et de matières.

Émission de Composés Organiques Volatils (COV)

Les activités de production de Dassault Aviation nécessitent la mise en œuvre de divers produits chimiques dont des peintures et produits de nettoyage solvantés à l'origine de la création de COV. Les émissions de COV sont suivies dans le cadre des plans de gestion de solvants et des schémas de maîtrise des émissions des établissements.

En tonnes de COV	2018		2017	
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
Quantité totale (AIR004)	39	121	36	135

La diminution des émissions de COV se poursuit en 2018 (moins 45% pour la Société Mère depuis 2012) suite aux changements de procédés industriels et aux substitutions de produits chimiques. Le conditionnement en contenants optimisés diminue l'évaporation lors des opérations de transvasement, et la généralisation de l'utilisation de lingettes imprégnées contribuent à ces résultats.

Autres rejets atmosphériques

La disparition des chaufferies au fioul lourd a limité les émissions de SO₂ et de NOx aux seuls rejets de l'activité aérienne (kérosène).

Rejets aqueux

Les sites de production susceptibles de rejeter des eaux résiduelles industrielles sont équipés de stations de détoxification ou d'installations de traitement des eaux de type « zéro rejet liquide ». Pour les métaux lourds, ces équipements assurent des taux de rejet inférieurs aux valeurs limites fixées par la réglementation.

Sur l'ensemble des sites concernés par la surveillance des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE), seul Mérignac est soumis à une surveillance pérenne.

Dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles, les sites sont équipés de séparateurs d'hydrocarbures, de zones de dépôtage aménagées et de bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie. Ceux situés sur des nappes phréatiques ont mis en place une surveillance de la qualité des eaux par piézomètre lorsque leurs activités le nécessitent.

Déchets

Les déchets se répartissent en déchets non dangereux (papier, carton, métaux, plastiques...) et en déchets dangereux (emballages souillés, huiles, boues d'hydroxydes métalliques, solvants...). Leur tri est réalisé à la source par les collaborateurs qui sont régulièrement sensibilisés aux consignes.

En tonnes	2018		2017	
	Société Mère	Groupe	Société Mère	Groupe
Non dangereux (DEC001-a)	5 288	6 428	3 904	5 171
Dangereux (DEC001-b)	1 561	2 339	1 620	2 388
Total (DEC001)	6 849	8 767	5 524	7 559
% de valorisation (DEC002)	85	79	78	69

Suivant les principes de l'économie circulaire, les sites identifient leurs flux de déchets et travaillent sur deux axes :

- la réduction à la source de la quantité de déchets produits avec, par exemple, le réemploi en boucle courte de bardage et d'isolation thermique, la mise en place d'aspirateurs à carburant en remplacement de l'utilisation de chiffons, ou la modification du procédé de montage dans la polymérisation des composites réalisé sur vessies réutilisables,
- l'identification des solutions de valorisation et d'élimination les plus adaptées à leur contexte local.

L'augmentation significative des déchets non dangereux et du taux de valorisation est principalement liée à la production de copeaux métalliques.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Trois filières principales sont utilisées pour le recyclage et la valorisation de nos déchets :

- le recyclage des métaux, papier, carton et plastique,
- la valorisation énergétique,
- la valorisation des bio-déchets.

Les nouvelles filières de valorisation mises en place en 2018 par Dassault Falcon Jet contribuent également à l'amélioration du taux de valorisation de Dassault Aviation.

Par ailleurs, afin d'éviter les pollutions accidentelles, chaque site possède une zone de regroupement spécifiquement aménagée pour le stockage de ses déchets.

Lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire

Dassault Aviation est sensible au gaspillage alimentaire. Cependant, seuls les restaurants d'entreprise sont concernés par cette problématique. Ces derniers étant majoritairement confiés à des prestataires spécialisés, le Groupe Dassault Aviation ne mène pas d'action spécifique.

Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable et durable

Les activités du Groupe Dassault Aviation n'ont pas de conséquence sur ces thématiques.

4.4.3 Exigences réglementaires et régimes administratifs

Contribution aux ODD



Chaque entité de Dassault Aviation est dotée d'un système de veille réglementaire permettant d'identifier les exigences applicables à ses activités et de mener les actions de mise en conformité lorsque nécessaire.

Le système en place contribue à la maîtrise du risque de non-conformité réglementaire et à l'anticipation des impacts potentiels des réglementations en projet.

Le respect des exigences réglementaires contribue significativement à la maîtrise des risques d'accidents environnementaux comme des risques d'exposition des collaborateurs et du voisinage des sites Dassault Aviation.

Les sites industriels français du Groupe Dassault Aviation sont soumis à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, ils disposent tous d'autorisations administratives.

- Aucun site n'est classé SEVESO.
- Les sites d'Argenteuil, d'Argonay, d'Istres, de Mérignac et de Dassault Falcon Service sont sous régime d'autorisation.
- Le site de Seclin est sous régime d'enregistrement.
- Les sites de Biarritz, de Martignas, de Saint-Cloud et de Poitiers sont sous régime de déclaration.
- Les sites de Sogitec Industries ne sont pas classés.

Les sites industriels des filiales étrangères sont suivis conformément à la réglementation de leur pays.

4.5 INFORMATIONS SOCIÉTALES

4.5.1 Politique de durabilité

Contribution aux ODD



Du fait des spécificités de son secteur d'activité, le Groupe Dassault Aviation est engagé dans une démarche de durabilité, tant dans le choix de ses partenaires que de sa politique d'achats. La durée de service de nos avions nécessite d'anticiper, dès leur conception, l'ensemble des contraintes liées à leur cycle de vie. Pour y parvenir, le Groupe Dassault Aviation innove, soutenu par des processus industriels numériques efficaces tels que le « *Product Lifecycle Management* » (PLM).

4.5.2 Culture de la sécurité et de la performance

Nos marchés sont fortement concurrentiels. Pour donner satisfaction à nos clients et répondre à leurs attentes en matière de haute technologie, de performances et d'innovations, nous optimisons les caractéristiques de nos avions, les services à bord et les services au sol associés.

Dans le cadre de notre politique de sécurité et de performance, nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités de navigabilité françaises et internationales, civiles et militaires. Depuis que Dassault Aviation a confirmé, en 2017, aux autorités DGA et DSAE son engagement pour l'extension et le maintien des agréments de navigabilité pour les avions militaires FRA 21-G et FRA 145, les travaux progressent.

Nous sommes régulièrement audités par ces autorités (Direction Générale de l'Aviation Civile, Délégation Générale de l'Armement,...) pour vérifier que nous respectons strictement les règlements en matière de conception, de fabrication et de contrôle, de maintenance et de gestion de la sécurité.

Les audits réalisés par l'O5AC, en octobre 2017, et par l'EASA, en novembre 2018, ont permis de vérifier la conformité de notre organisation aux exigences de la réglementation de navigabilité de production civile.

4.5.3 Engagement sociétal pour les activités industrielles et d'achats

Contribution aux ODD



Dans le cadre de ses activités industrielles et d'achats, le Groupe Dassault Aviation

- approvisionne, achète, fabrique et intègre l'ensemble des éléments constitutifs de ses avions, puis, pour les avions d'affaires Falcon, en réalise l'aménagement intérieur selon les exigences de ses clients,
- assure la maîtrise de sa supply chain,
- met en place les matériels de rechange qui assurent aux clients le meilleur service, instruit les non-pérennités d'approvisionnement pour respecter à long terme ses engagements sur les productions d'avions pour toute la durée de leur exploitation.

Toutes ces activités ont un fort impact territorial, économique et social.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

PME-ETI

Depuis plusieurs décennies, le Groupe Dassault Aviation soutient un large réseau de sociétés du monde aéronautique français et contribue à faire évoluer de nombreuses PME. La nature même des produits de Dassault Aviation et des services associés entraîne une relation nécessairement équilibrée sur le long terme avec ses fournisseurs PME, ETI ou grands groupes. La participation active aux instances professionnelles, telles que le GIFAS, permet à Dassault Aviation d'accompagner les PME et ETI de la supply chain aéronautique française dans leur projet d'amélioration de la compétitivité.

Le 10 janvier 2014 puis le 14 janvier 2019, Dassault Aviation a signé la convention d'adhésion au Pacte Défense PME avec le ministère de la Défense, réaffirmant ainsi son attachement à faire progresser les PME et ETI françaises du secteur de la défense ainsi qu'à renforcer les bonnes pratiques commerciales. Cet engagement est confirmé au travers des discussions menées avec le ministère visant à reconduire et à développer les orientations de cette convention.

Dassault Aviation agit pour soutenir le développement des PME et ETI françaises.

À l'occasion des salons à l'étranger (Aero India à Bangalore en Inde, LIMA en Malaisie, IDEX à Abu-Dhabi, Dubaï Airshow à Dubaï, EBACE à Genève en Suisse, ...), Dassault Aviation, en relation avec le GIFAS, favorise les échanges et les rencontres entre les donneurs d'ordre locaux et les PME et ETI.

Dans les pays en prospection, Dassault Aviation implique des PME et ETI dans le cadre des coopérations et des offsets.

Dassault Aviation présente les opportunités d'activités à l'étranger dans des conférences régionales.

Make in India

La commande de 36 Rafale par l'armée de l'Air indienne a été rendue possible par un engagement fort de Dassault Aviation dans le « *Make in India* ». Cette initiative, lancée par le gouvernement indien en septembre 2014, doit transformer l'Inde en un « *Global Design and Manufacturing Hub* ».

Le dispositif lié au « *Make in India* » est détaillé au paragraphe 1.4.1.

Politique d'achat et sécurisation de la supply chain

Contribution aux ODD



Notre politique d'achat vise à sécuriser notre supply chain en renforçant l'évaluation structurelle de nos fournisseurs. Cette évaluation comporte deux phases : l'agrément, qui autorise le référencement d'un fournisseur et le suivi, qui permet de s'assurer du maintien de sa conformité à notre référentiel.

Une procédure d'agrément des fournisseurs existe depuis 2007. En 2016, des volets Finances et Sécurité ont renforcé cette procédure. En 2018, les aspects Sapin 2 et Devoir de Vigilance ont été intégrés pour compléter le volet Prévention de la corruption et du trafic d'influence d'une part, et les volets HSE et Droits Humains / Libertés Fondamentales d'autre part.

Le suivi des fournisseurs prend en compte les mêmes thématiques.

Nous menons une démarche pour favoriser l'amélioration des performances fournisseurs :

- évaluation de la maîtrise du pilotage de la supply chain fournisseurs,
- augmentation du panel d'auditeurs qualifiés pour l'accompagner nos fournisseurs.



Cette démarche, appliquée à l'ensemble des domaines d'achat, est menée en cohérence avec le projet Performances industrielles du GIFAS et les méthodologies développées par « *Supply chain Progress towards Aerospace Community Excellence* » (SPACE) dans la filière aéronautique.

Les principes directeurs de notre politique d'achat nous amènent à intégrer nos fournisseurs dans nos processus industriels et logistiques dans une perspective de :

- meilleure réactivité,
- pérennité de la relation,
- maîtrise des coûts,
- optimisation de la consommation de ressources,
- réduction des stocks.

Le renforcement du travail collaboratif avec nos fournisseurs s'appuie sur le déploiement de la plateforme numérique « BoostAeroSpace/Air Supply », standard de notre industrie.

Notre démarche sociétale est déclinée auprès de nos fournisseurs au travers de nos spécifications techniques et industrielles, de nos clauses d'achats Qualité/Environnement et de nos exigences contractuelles.

Des actions de sensibilisation sur les risques environnementaux potentiels sont menées auprès des sous-traitants de la société Dassault Aviation. Elles ciblent ceux dont les processus industriels sont à impact environnemental potentiel.

Pour renforcer la maîtrise de nos fournisseurs, nous nous sommes dotés d'un comité Supply chain. Ce comité est constitué des parties prenantes du processus d'approvisionnement de la Société Mère. Il prend toutes décisions et actions stratégiques dans ce domaine.

La formation interne de nos acheteurs et de nos approvisionneurs se traduit par un « Passeport » (Passeport Acheteur et Passeport Supplier Performance Manager) destiné à leur donner les clés nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Volume des achats

En 2018, les engagements de commandes du Groupe Dassault Aviation se montent à environ 2,9 milliards d'euros.

Chacune des filiales de Dassault Aviation assure ses propres achats.

Les achats réalisés hors Groupe par Dassault Falcon Jet pour assurer l'exécution de ses missions (distribution d'avions et de pièces de rechanges, aménagements intérieurs, maintenance) représentent 302 millions d'euros.

Ces achats sont très majoritairement effectués en dollars américains.

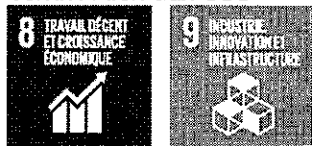
Les achats hors Groupe réalisés par Dassault Falcon Service (compagnie aérienne, centre de maintenance) représentent environ 56 millions d'euros sur l'année. Les fournisseurs français contribuent à près de 70% de ces achats.

Les achats réalisés hors Groupe par Sogitec Industries représentent environ 38 millions d'euros. 98% de ces achats sont effectués auprès de sociétés françaises.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.5.4 Rayonnement territorial

Contribution aux ODD



Un rayonnement territorial significatif :

- Dassault Aviation possède neuf sites en France et gère localement un nombre important de fournisseurs.
- Dassault Falcon Service, située sur deux sites en France, dispose également d'une implantation sur l'aéroport de Moscou-Vnoukovo.
- Sogitec Industries est implantée sur trois sites en France.
- Dassault Falcon Jet, directement ou au travers de ses filiales, est implantée sur sept sites aux États-Unis et deux sites au Brésil.
- En Inde, Dassault Reliance Aerospace Limited réalisera des éléments d'aérostructure civils et militaires sur le site de Nagpur.

En 2016, Dassault Aviation a obtenu le renouvellement de la certification Opérateur Économique Agréé.

Nous participons activement aux instances territoriales : Chambres de Commerce et d'Industrie, conseils économiques et sociaux territoriaux, comités d'Environnement et Chambre de commerce franco-américaine, Little Rock Regional Chamber of Commerce, State of Arkansas Work-force Development, Delaware River Administration.

De même, nous participons également à des pôles de compétitivité et à des organismes professionnels régionaux : SAFE en Provence-Alpes-Côte d'Azur, BAAS, Aerospace Valley, Aérocampus, campus de l'ESTIA, agence de Développement et de l'Innovation (ADI), Alpha route des lasers (Alpha RLH), Bordeaux Techno-west, PDIE et AEROTEAM en région Nouvelle Aquitaine, Plan de Déplacement Inter-Entreprises sous tutelle de la CCI93, System@tic et Astech en Ile-De-France, agences de développement de l'Arkansas, du Delaware, du New Jersey (Economic Advisory Committee).

Dassault Aviation a signé, le 5 novembre 2018, avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, un protocole d'accord pour l'industrialisation de la fabrication additive appliquée à l'aéronautique. Le projet Aeroprint est une dynamique d'excellence. Tous les acteurs publics et privés d'Auvergne-Rhône-Alpes unissent leur expertise et leur savoir-faire pour créer, avec le soutien de la région, une filière de référence dans la fabrication additive.

4.5.5 Coopération avec le monde de l'enseignement

Dassault Aviation s'investit sur le plan matériel et sur le plan humain pour préparer celles et ceux qui nous rejoindront à l'issue de leurs études.

La haute technicité de nos activités nous conduit à développer des coopérations avec le monde de l'enseignement axées sur le mécénat de compétences.

Dans ce cadre, Dassault Aviation :

- contribue à la qualité et à la pertinence des cursus de formation de nos futurs collaborateurs et de l'ensemble des futurs professionnels de notre industrie,
- participe aux réflexions menées dans le cadre d'organismes professionnels, comme le GIFAS, ou avec les organismes et les établissements d'enseignement (écoles d'ingénieurs, universités, lycées professionnels) pour l'adaptation des cursus aux besoins identifiés, à moyen ou long terme, de l'industrie aéronautique,



- encourage son personnel à encadrer des projets techniques, à participer à des enseignements métiers ou multidisciplinaires et à des jurys d'examen,
- organise des rencontres métiers (forums, présentations de la Société...) et des visites de nos sites pour les élèves, les étudiants et leurs prescripteurs (enseignants, responsables d'orientation, provideurs...). Deux challenges, soutenus par Dassault Aviation, permettent de confronter des équipes d'étudiants dans des domaines techniques à des situations proches de leur future activité.

Nous donnons aussi aux étudiants la possibilité de mieux nous connaître par le biais de stages, de contrats VIF et de contrats d'alternance.

Nous contribuons également au développement général des compétences techniques des futurs techniciens, ingénieurs et chercheurs par la création ou la participation à des chaires d'enseignement et de recherche. Cette contribution se traduit par un soutien financier que nous complétons par l'implication de nos experts dans le développement d'enseignements et de projets de recherche au profit de la communauté académique et scientifique.

Enfin, pour le développement des activités de nos filiales et d'une façon générale pour en faire bénéficier l'ensemble de l'industrie aéronautique en Inde, Dassault Aviation a créé en 2018 la "Dassault Skill Academy". Cette entité coordonne différents partenaires institutionnels et académiques en France et en Inde afin de développer sur place de nouvelles filières de formation aéronautiques, du Bac professionnel à l'enseignement supérieur.

4.5.6 Actions caritatives

Le Groupe Dassault Aviation prend une part active à nombre d'actions caritatives :

- La Course du Cœur, pour le don d'organes,
- Rêves de Gosses, permettant d'offrir le baptême de l'air à des enfants handicapés,
- Hanvol, pour la formation et l'insertion dans l'emploi de personnes handicapées,
- « Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse », qui œuvre pour améliorer le quotidien des jeunes dans de nombreux pays,
- Fondation des Œuvres Sociales de l'Air et association Les Ailes Brisées ayant pour but d'aider les personnels navigants et leurs familles victimes d'accidents,
- Les Mirauds Volants, permettant aux malvoyants de piloter des avions,
- L'École des pupilles de l'air, actrice du plan égalité des chances,
- Association pour le Développement des Œuvres Sociales de la Marine,
- et Technowest, pour l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

Nous avons développé :

- un partenariat avec les associations 4A et Canopée (dons de matériels et soutien financier pour la restauration d'avions par les adhérents passionnés d'aéronautique),
- et des animations pour l'association Les Vieilles Racines (anciens salariés d'entreprises aéronautiques).

Au travers de conventions de mécénat, Dassault Aviation soutient la Fondation de l'Armée de l'Air, la Fondation d'Auteuil pour la prévention et la protection de l'enfance ainsi que le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget. Dassault Aviation a également un partenariat avec l'association Aviation Sans Frontière (ASF).

Aux États-Unis, Dassault Falcon Jet participe notamment aux actions de « Habitat for Humanity », « Arkansas Food Bank », « American Red Cross » et « Muscular Dystrophy Association ». Des missions humanitaires ont par ailleurs été réalisées sur le continent américain, en 2017, à l'occasion des ouragans.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

4.6 DROITS DE L'HOMME

Contribution aux ODD



Le Groupe Dassault Aviation, dont les principales implantations se situent en France et aux États-Unis, s'engage à respecter l'ensemble des lois comme des réglementations nationales et internationales, relatives à la protection des droits de l'Homme, notamment en matière de santé et sécurité des salariés, et à la non-discrimination au travail. Il agit en conformité avec la déclaration universelle des droits de l'Homme, les textes de l'OCDE et de l'Organisation internationale du travail relatifs aux droits de l'Homme.

Dassault Aviation Société Mère adhère, depuis 2003, au Pacte Mondial de l'ONU. Elle en a adopté les dix principes, dont celui dédié au respect des droits de l'Homme.

Le Groupe Dassault Aviation dispose d'une Charte d'éthique Groupe qui reprend ces engagements. Cette Charte est disponible sur l'intranet de la Société et remise aux nouveaux embauchés de Dassault Aviation. La Charte porte en outre une attention particulière au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux du travail, ainsi qu'à la bonne application des principes essentiels :

- la non-discrimination aux motifs des origines, des mœurs, du sexe, des handicaps, des opinions politiques ou religieuses, de l'appartenance syndicale,
- le respect de l'individu et de sa vie privée,
- le maintien d'un cadre et de conditions de travail sûrs.

(cf. §4.3 Informations sociales)

Nos conditions générales d'achat imposent à nos fournisseurs et prestataires de respecter notre Charte éthique dans l'exécution de leurs commandes. Notre démarche sociétale est déclinée auprès de nos fournisseurs dans nos spécifications techniques et industrielles, nos clauses d'achats relatives à la qualité et au respect de l'environnement.

Dans le cadre de notre politique d'achat et de sécurisation de notre supply chain, la procédure d'évaluation des fournisseurs et des prestataires, en place depuis 2007, intègre désormais des paramètres d'évaluation du respect des droits de l'Homme. Lors de la phase d'agrément du fournisseur, les aspects droits de l'Homme et libertés fondamentales sont évalués dans le cadre d'un questionnaire dans lequel le fournisseur reprend ses engagements dans ces domaines. Chaque changement structurel du fournisseur déclenche une phase de suivi dans laquelle sont réanalysées les mêmes thématiques et principes : analyse des volets finances, sécurité, éthique, hygiène, environnement et droits de l'Homme.

Les risques environnementaux sont également pris en compte afin de respecter le droit à un environnement sain et d'une qualité suffisante pour vivre dans la dignité et le bien-être, conformément à la déclaration de Rio de 1992.

Enfin, la Direction de l'Éthique, organe indépendant rattaché au Président-Directeur Général, est amenée à intervenir dans le cadre de la procédure d'alerte interne pour tout signalement dont elle serait saisie, notamment en termes de harcèlement et de discrimination.



4.7 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Contribution aux ODD :



4.7.1 Lutte contre la corruption

Le Groupe Dassault Aviation affirme, au travers de sa Charte d'éthique, des valeurs qui fédèrent l'action de tous ses collaborateurs. Cette charte fixe également le code de conduite que le Groupe tient avec ses clients, ses partenaires, ses fournisseurs et ses sous-traitants.

Observant une éthique rigoureuse, le Groupe s'engage à agir dans le respect de la Convention de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), de la Convention des Nations Unies et des lois nationales.

Le Groupe Dassault Aviation a mis en place, depuis de nombreuses années, des procédures internes strictes de prévention de la corruption garantissant l'intégrité, l'éthique et la réputation du Groupe dans ses relations industrielles et commerciales.

Dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016, dite Sapin 2 relative à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe Dassault Aviation a complété et renforcé son dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, tant dans la Société Mère que de ses filiales sous l'impulsion du Président-Directeur Général qui prône une politique de tolérance zéro. Au 31 décembre 2018, les mesures requises par la Loi Sapin II sont effectives dans le Groupe.

Une Direction de l'Éthique, organe indépendant rattaché au Président-Directeur Général de Dassault Aviation, a été créée. Elle est chargée de la mise en place et du suivi des procédures relatives à la lutte contre la corruption dans le respect de cette nouvelle réglementation. Une cartographie des risques a été déployée au sein du Groupe. Elle est destinée à identifier, analyser et hiérarchiser nos risques d'exposition à la corruption. Cette cartographie spécifie et synthétise, au travers des divers processus du Groupe, les activités et les risques de corruption et de trafic d'influence associés. Elle prend en compte les secteurs d'activités, militaire et civil, comme les zones géographiques dans lesquels l'entreprise déploie son activité. La cartographie a conduit le Groupe Dassault Aviation à renforcer les procédures existantes de lutte contre la corruption et à mettre en place de nouvelles mesures.

Un Code Anticorruption, dédié spécifiquement à la prévention et à la lutte contre la corruption, a été mis en place, en complément de la Charte d'Éthique, dans le Groupe Dassault Aviation. Ce Code définit et illustre les différents types de comportements des collaborateurs à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il est intégré aux règlements intérieurs des différents sites de l'entreprise. Toute violation est donc susceptible de sanction. Le Code Anticorruption est illustré par un Guide Anticorruption constitué d'exemples pratiques et de mises en situation.

Une Procédure d'Alerte Interne permettant aux employés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels de signaler un crime ou un délit, des manquements à des engagements internationaux, à des lois et règlements ou encore au Code Anticorruption, a également été mise en place. La Direction de l'Éthique est chargée de recevoir et de traiter les alertes internes ; à cet effet, une adresse mail dédiée accessible aux collaborateurs et pourvue d'un système de cryptage a été mise en place. Ce dispositif n'a pas été actionné, depuis qu'il existe, pour des faits de corruption ou de trafic d'influence.

La Direction de l'Éthique a lancé des formations spécifiques pour les cadres et les personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Trois formations, dispensées par un cabinet d'avocats spécialisés, se sont déroulées au cours de l'exercice 2018. Le contenu de chaque formation est fixé de concert entre la Direction de l'Éthique, la Direction Générale concernée et le cabinet d'avocats. L'objectif est de

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

dispenser une formation sur mesure pour chaque catégorie de personnels le plus exposé. Ces formations doivent permettre l'acquisition des principes fondamentaux de la loi Sapin 2 à partir de situations concrètes.

Les procédures d'évaluation de la situation des clients, des fournisseurs et des consultants ont été renforcées (cf. § 4.6 Droits de l'Homme).

Une procédure spécifique de contrôles comptables, internes et externes, destinée à s'assurer que les livres, les registres et les comptes ne masquent pas des faits de corruption ou de trafic d'influence a été déployée au sein de la Direction Financière, renforçant ainsi les procédures existantes.

Enfin, la Direction de l'Éthique a mené trois missions de suivi des nouvelles procédures d'évaluation des fournisseurs de 1^{er} rang et des clients avions civils. En particulier, la procédure de suivi d'évaluation des fournisseurs a permis de constater que le processus d'évaluation intégrant la problématique Sapin 2 est bien en place.

Une rubrique dédiée à la Direction de l'Éthique est accessible sur le site intranet de la Société Mère. Cette rubrique présente la politique Société en matière d'éthique, les points de contact de la Direction de l'Éthique, ainsi que les documents de référence, dont le Code Anticorruption, le Guide Anticorruption et la Procédure d'Alerte Interne.

Une rubrique dédiée à l'éthique est également accessible sur le site internet du Groupe.

Le programme de conformité ainsi déployé par Dassault Aviation et ses filiales Dassault Falcon Service, Dassault Falcon Jet et Sogitec, marque notre volonté de lutter efficacement contre la corruption et le trafic d'influence.

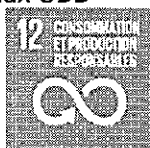
De plus, Dassault Aviation est signataire de nombreux engagements internationaux sur la prévention de la corruption : Pacte Mondial, Common Industry Standards, Global Principles. La Société est également membre de plusieurs comités d'éthique et de responsabilité d'entreprise au niveau national, européen et international (voir site web www.dassault-aviation.com, rubrique éthique).

4.7.2 Lutte contre l'évasion fiscale

Dassault Aviation respecte la réglementation fiscale en vigueur et, à ce titre, acquitte ses impôts et ses taxes dans les pays où elle exerce son activité industrielle.

4.8 DEVOIR DE VIGILANCE

Contribution aux ODD



Le dispositif d'évaluation des risques Société (cf. § 3.3 Procédures de gestion des risques) permet de gérer le risque d'atteinte grave dans les domaines environnement, santé/sécurité au travail, droits de l'Homme et libertés fondamentales pour les activités propres du Groupe. En complément, un plan de vigilance a été défini pour couvrir les fournisseurs de la Société Mère et de ses filiales avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

4.8.1 Dispositif Dassault Aviation antérieur à la loi relative au devoir de vigilance

Au travers de sa Charte d'éthique, de son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU en 2003, de son organisation et de ses processus internes (Ressources Humaines, Environnement, Éthique...), Dassault Aviation prend en compte les risques générés par ses activités et ses services dans les domaines de la santé sécurité au travail, de l'environnement, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Dans ce cadre, les risques d'atteintes graves liés directement aux activités du Groupe Dassault Aviation sont traités par le Comité des Risques Société tant pour Dassault Aviation que pour ses filiales (cf. §3.3 Procédures de gestion des risques).

Depuis 2013, un dispositif spécifique d'évaluation et de surveillance des sous-traitants de production relatif aux risques environnement et santé sécurité au travail est également en place. À ce titre, 156 sous-traitants de production ont été évalués. Nous avons pu ainsi identifier les 20% de sous-traitants les plus faibles quant à la prise en compte, dans leurs activités, des problématiques environnement et produits chimiques. Parmi ceux-ci, 22 ont fait l'objet d'un audit de surveillance avec sensibilisation depuis 2015.

4.8.2 Dispositif mis en place dans le cadre de la loi relative au Devoir de Vigilance

Conformément à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Dassault Aviation a renforcé son dispositif par un plan de vigilance pour mieux identifier les risques d'atteintes graves pour ses fournisseurs et les fournisseurs de ses filiales. Ce plan de vigilance s'appuie sur l'organisation Société existante.

Les principales composantes du plan de vigilance sont :

- une cartographie des risques par pays prenant en compte les critères environnementaux, de droits et libertés du travail, et de conditions de travail. Elle s'appuie sur des indicateurs mondiaux publiés périodiquement par des organisations spécialisées (université de Yale, UNICEF, OIT...),
- une cartographie des risques par activités (industrielle, tertiaire, complétion, infrastructure ...),
- une évaluation des risques par fournisseur intégrée dans le processus d'agrément et de suivi qui s'appuie sur les questionnaires standardisés de l'International Aerospace Environmental Group (IAEG) et des questionnaires spécifiques à l'entreprise,
- un mécanisme d'évaluation *in situ* pouvant conduire à un audit filiale et fournisseur à risque fort,
- un mécanisme de signalement interne des situations à risque potentiel détectées chez les fournisseurs, complétant la possibilité pour toute personne extérieure à la Société d'utiliser un des moyens de communication existants pour transmettre ses éventuels signalements.

Ce plan de vigilance a été présenté aux filiales concernées pour un déploiement complémentaire auprès de leurs fournisseurs spécifiques en 2019. Les fournisseurs communs aux filiales et à la Société Mère sont évalués par cette dernière.

Dans le cadre de ses missions, la Direction Générale de la Qualité Totale coordonne le plan de vigilance et s'assure du bon fonctionnement comme de l'efficacité du dispositif mis en place.

Le panel fournisseurs de Dassault Aviation compte moins d'une cinquantaine de sociétés avec qui nous avons une relation commerciale établie localisées dans des États que nous considérons à risque potentiel. Une évaluation de ces fournisseurs a été réalisée ou est en cours.

Les autres fournisseurs sont évalués dans le processus outillé d'agrément et de suivi. Dans ce cadre, plus de 200 fournisseurs ont été évalués.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Suite à ces évaluations, nous n'avons actuellement détecté aucun fournisseur à risque fort immédiat. Néanmoins, parmi l'ensemble des fournisseurs évalués, 4% ont été identifiés à risque potentiel dû à une faiblesse dans un des domaines d'évaluation. Ces fournisseurs, mis sous surveillance, feront l'objet d'un audit spécifique en 2019.



5. DASSAULT AVIATION, SOCIÉTÉ MÈRE

5.1 ACTIVITÉS

Les activités de Dassault Aviation, Société Mère, notamment en matière d'évolution des programmes, de Recherche et Développement et de production, vous ont été présentées dans le cadre des activités du Groupe.

5.2 RÉSULTATS

5.2.1 Prises de commandes

Les **prises de commandes 2018** de la Société Mère sont de **4 332 millions d'euros** contre 2 620 millions d'euros en 2017. La part des prises de commandes à **l'Export** est de **77%**.

Leur évolution est la suivante, en millions d'euros :

Année	Défense		Falcon	Total	% Export
	France	Export			
2014	418	250	3 429	4 097	87%
2015	358	7 889	1 269	9 516	96%
2016	662	7 432	1 124	9 218	92%
2017	489	223	1 908	2 620	80%
2018	996	1 525	1 811	4 332	77%

Les prises de commandes sont constituées intégralement de commandes fermes.

Programmes Falcon

Le montant des **prises de commandes Falcon 2018** est de **1 811 millions d'euros** contre 1 908 millions d'euros en 2017.

41 Falcon ont été **commandés en 2018** (51 commandes et annulation des 10 derniers Falcon 5X). En 2017, 38 Falcon avaient été commandés (41 commandes et 3 annulations de Falcon 5X).

Programmes Défense

Les **prises de commandes Défense 2018** s'élèvent à **2 521 millions d'euros** résultant notamment de la commande de **12 Rafale** suite à l'entrée en vigueur de l'option exercée par le Qatar et de la **notification du Standard F4**, contre 712 millions d'euros en 2017.

5.2.2 Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires 2018** s'élève à **4 399 millions d'euros**, contre 4 184 millions d'euros en 2017.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Leur évolution est la suivante, en **millions d'euros** :

Année	Défense		Falcon	Total	% Export
	France	Export			
2014	721	224	2 250	3 195	75%
2015	550	1 035	1 741	3 326	81%
2016	500	710	1 951	3 161	81%
2017	494	1 378	2 312	4 184	86%
2018	1 002	1 371	2 026	4 399	76%

Programmes Falcon

Le montant du **chiffre d'affaires Falcon 2018** est de **2 026 millions d'euros** contre 2 312 millions d'euros en 2017.

40 Falcon ont été **livrés en 2018** contre 49 Falcon livrés en 2017.

Programmes Défense

Le montant du **chiffre d'affaires Défense 2018** est de **2 373 millions d'euros** contre 1 872 millions d'euros en 2017. Il est favorablement impacté par la livraison du Standard F3-R et la hausse du nombre de livraisons de Rafale. **9 Rafale** ont été livrés à l'Égypte au cours de l'exercice 2018, contre 8 en 2017 et **3 Rafale** ont été livrés à la France en 2018, contre 1 en 2017.

5.2.3 Carnet de commandes

Le **carnet de commandes de la Société Mère au 31 décembre 2018** est de **18 426 millions d'euros** contre 18 505 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le **carnet de commandes Falcon** s'élève à **2 279 millions d'euros** contre 2 507 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend en particulier **53 Falcon**, ne comprenant plus aucun Falcon 5X contre 52, y compris des Falcon 5X, au 31 décembre 2017.

Le **carnet de commandes Défense France** s'élève à **2 682 millions d'euros** contre 2 687 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend en particulier **28 Rafale**.

Le **carnet de commandes Défense Export** s'élève à **13 465 millions d'euros** contre 13 311 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend notamment **36 Rafale Inde, 36 Rafale Qatar et 1 Rafale Égypte**.

5.2.4 Résultat net

Le **bénéfice net 2018** s'élève à **442 millions d'euros**, contre 310 millions d'euros en 2017.

Le **personnel recevra en 2019, au titre de la participation et de l'intéressement** liés au résultat 2018, **131 millions d'euros**, dont :

- participation : 111 millions d'euros
- intéressement : 20 millions d'euros

Ces sommes représentent **27 % des salaires 2018**. Dans le cadre d'une formule identique à la participation légale obligatoire, les salariés auraient perçu une participation de 26 millions d'euros au titre de l'année 2018.



5.2.5 Affectation du résultat

Si vous approuvez les comptes de l'exercice 2018, nous vous proposons d'affecter le bénéfice net de l'exercice, soit 442 437 677,28 euros, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs, soit 2 195 573 880,46 euros, diminué du montant doté en réserve légale de 29 425,60 euros et des dividendes portés par les actions qui ne sont pas auto-détenues^(*) au solde de report à nouveau.

() Le montant des dividendes qui, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'art. L. 225-210 du Code de Commerce, ne peut être versé aux actions auto-détenues par la Société, sera réaffecté au compte Report à Nouveau.*

5.2.6 Tableau des résultats

Le tableau des résultats de Dassault Aviation au cours des cinq derniers exercices figure dans les annexes aux comptes annuels (élément 33).

5.2.7 Intégration fiscale

Notre Société a opté pour le régime d'intégration fiscale en 1999. Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre du groupe d'intégration fiscale comprend Dassault Aviation, Dassault Aéro Service et Dassault Aviation Participations. Une convention d'intégration fiscale, renouvelable tacitement par période de cinq exercices, a été signée avec ces sociétés.

5.3 GESTION DES RISQUES

Les risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont les mêmes que ceux exposés sur le Groupe au paragraphe 2 « facteurs de risques » ci-dessus, la Société Mère y ayant un poids prépondérant dans le périmètre de consolidation.

5.4 DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la Loi, Dassault Aviation a mis en place les procédures nécessaires pour assurer le paiement de ses fournisseurs à 45 jours fin de mois. La composition des factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu est la suivante, en millions d'euros HT :

	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
Tranches de retard de paiement					
Nb factures concernées	3 796				
Montant total des factures concernées HT	14,9	6,0	3,0	20,7	44,6
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,45%	0,18%	0,09%	0,63%	1,36%
Délais de paiement contractuels : 45 jours fin de mois.					

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La composition des factures clients émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu est la suivante, en millions d'euros HT :

	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total
Tranches de retard de paiement					
Nb factures concernées	5 751				
Montant total des factures concernées HT	52,1	10,7	3,4	46,0	112,2
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice	1,18%	0,24%	0,00%	1,05%	2,55%
Délais de paiement : définis dans les conditions générales de vente.					

5.5 INFORMATION DES ACTIONNAIRES

5.5.1 Structure du capital

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élève à 66 789 624 euros. Il est divisé en 8 348 703 actions d'une valeur nominale de 8 euros chacune. Elles sont cotées sur le Marché réglementé « Euronext Paris » - Compartiment A - Code ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000121725. Elles sont éligibles au Service à Règlement Différé (SRD). Suite à l'augmentation de son flottant, Dassault Aviation a intégré, en 2016, les indices boursiers suivants : Sociétés des Bourses Françaises 120 (SBF 120) et le Morgan Stanley Capital International World (MSCI World).

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat de Dassault Aviation est le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Droits de vote exerçables ⁽²⁾	%
GIMD	5 196 076	62,2	10 314 316	76,8
Flottant	2 289 624	27,4	2 294 226	17,1
Airbus SE	825 828 ⁽³⁾	9,9	825 828	6,1
Auto-détention ⁽¹⁾	37 175	0,5	-	-
TOTAL	8 348 703	100,0	13 434 370	100,0

⁽¹⁾ auto-détention inscrite en compte « nominatif pur », privée de droits de vote.

⁽²⁾ en application de la loi « Florange » et à défaut de dispositions contraires des statuts de Dassault Aviation, les actions détenues depuis plus de deux ans au nominatif bénéficient d'un droit de vote double.

⁽³⁾ actions sous-jacentes aux obligations échangeables en actions Dassault Aviation émises par Airbus SE le 9 juin 2016.

5.5.2 Informations sur le capital, l'actionnariat et les droits de vote

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce sont celles mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2018, 2 152 actions (soit 0,03% du capital) étaient détenues par l'un des Fonds Commun de Placement d'Entreprise dont les membres sont des salariés ou d'anciens salariés de la Société.

En application de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 « visant à reconquérir l'économie réelle » et depuis le 3 avril 2016, les actions, émises par la Société, inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

La Société n'a émis aucun titre qui ne soit représentatif de son capital actuel. Les seuls titres donnant droit à des actions Dassault Aviation sont les obligations émises par Airbus SE le 9 juin 2016.

La Société n'a pas mis en place de plan d'options d'achat ni de souscription d'actions en 2018.



L'Assemblée Générale du 23 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions de performance existantes de la Société (au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera parmi les salariés, et au profit des mandataires sociaux éligibles de la Société). L'autorisation de l'Assemblée Générale prévoit que le Conseil d'Administration détermine l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Cette autorisation a porté sur un nombre d'actions maximum de 40 500 actions représentant 0,44% du capital au 23 septembre 2015. Il est revenu au Conseil d'Administration de déterminer la durée de la période d'acquisition et de conservation desdites actions. Cette autorisation était valable pour une durée de 38 mois à compter de ladite Assemblée Générale.

En application de cette autorisation (cf. Tableau 9 du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise), le Conseil d'Administration du 7 mars 2018 a décidé d'attribuer 850 actions de performance au Président-Directeur Général et 725 actions de performance au Directeur Général Délégué. Leur acquisition était soumise à la satisfaction des critères de performance suivants :

- niveau de marge nette de la Société Mère,
- appréciation qualitative de la performance individuelle.

Par ailleurs, ce même Conseil d'Administration a déterminé les autres conditions suivantes :

- une période d'acquisition d'un an, expirant le 7 mars 2019,
- la présence à l'effectif à l'issue de la période d'acquisition,
- une période de conservation d'un an, débutant le 7 mars 2019 et expirant le 6 mars 2020 inclus,
- à compter du 7 mars 2020, la conservation de 20% de ces actions pendant la durée du mandat social des bénéficiaires.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 23 septembre 2015 au Conseil d'Administration n'étant que pour 38 mois, une nouvelle autorisation similaire a été consentie par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018 au Conseil d'Administration. Elle porte sur un nombre d'actions maximum de 35 600 actions représentant 0,43% du capital au 24 mai 2018. Il revient au Conseil d'Administration de déterminer la durée de la période d'acquisition et de conservation desdites actions. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas consenti de délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Il existe depuis l'Assemblée Générale du 20 mai 2015 une obligation statutaire d'information en matière de franchissement de seuil de participation pour toute fraction égale ou supérieure à 1% du capital et des droits de vote de la Société et à tout multiple de ce pourcentage.

Les statuts de la Société ne comportent aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Aucun actionnaire ne bénéficie de droit de contrôle spécial. Notamment, il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel lui permettant un contrôle particulier.

5.5.3 Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale du 24 mai 2018 a offert la possibilité à chaque actionnaire d'opter, en tout ou partie, pour le paiement de son dividende au titre de l'exercice 2017 en actions nouvelles de la Société. Du fait de l'option par certains actionnaires pour le paiement du dividende en actions, le Président-Directeur Général,

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

agissant en vertu d'une subdélégation conférée par le Conseil d'Administration, a constaté la création de 36 782 actions nouvelles et l'augmentation corrélatrice du capital social de la Société le 27 juin 2018.

5.5.4 Opérations sur titres par les Dirigeants

Les opérations sur titres réalisées en 2018 par les Dirigeants ont consisté en :

- l'acquisition d'actions de performance par les Dirigeants le 7 mars 2018 (cf. Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise), et
- la souscription par les Dirigeants actionnaires d'actions nouvelles en paiement du dividende 2017.

Aucune autre opération d'acquisition ou de cession d'actions Dassault Aviation par les Dirigeants n'est intervenue. Ces opérations, lorsqu'elles interviennent, doivent obligatoirement être déclarées à l'AMF et à la Société, en vertu des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et des articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'AMF.

5.5.5 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) et Airbus SE. En revanche, il existe les deux conventions suivantes :

a) Convention entre l'État français, Airbus Group SE (anciennement Airbus Group N.V.) et Airbus SE :

En application de l'article L.233-11 du Code de Commerce, la Société a été informée par le Commissaire aux participations de l'État français que l'État français a conclu le 21 juin 2013 avec Airbus Group N.V. et Airbus Group SAS un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de Dassault Aviation. Ce pacte d'une durée de 90 ans, prévoit :

- un exercice par Airbus Group SAS de ses droits de vote en Assemblée Générale après concertation avec l'État français,
- un droit de premier refus et un droit de première offre au bénéfice de l'État français dans le cas où Airbus Group SAS envisagerait de céder tout ou partie de ses actions dans le capital de Dassault Aviation.

Airbus SE, également adhérente au pacte, est tenue par ces engagements.

b) Convention entre l'État français et GIMD :

En application de l'article L.233-11 du Code de Commerce, la Société a été informée par GIMD que l'État français a conclu le 28 novembre 2014 avec GIMD une convention, entrée en vigueur le 2 décembre 2014. Elle a pour objet de conférer à l'État français un droit de préemption en cas de transfert d'actions Dassault Aviation par GIMD lui faisant franchir à la baisse le seuil de 40% du capital de Dassault Aviation et en cas de transfert d'actions ultérieur en deçà de ce seuil.

Cette convention n'est pas constitutive d'une action de concert entre l'État français et GIMD, chacune conservant son entière liberté de gestion de sa participation et d'exercice de ses droits de vote.

Ces deux conventions sont sans impact sur la gouvernance de la Société.

GIMD détient la majorité du capital et des droits de vote de Dassault Aviation.



5.5.6 Mise en place d'un programme de rachat d'actions

Afin de permettre à Dassault Aviation d'opérer sur ses actions propres sur le marché ou hors marché, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2018 a autorisé la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions identique à ceux votés le 28 janvier 2015, le 19 mai 2016 et le 18 mai 2017.

Cette nouvelle autorisation, valable pour une durée de 18 mois à compter du 24 mai 2018 (soit jusqu'au 23 novembre 2019 inclus), a mis fin à la date de sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2018, au programme de rachat d'actions précédemment autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2017, pour la partie non utilisée de ce programme.

Ce programme de rachat d'actions s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014.

L'autorisation de rachat des actions propres peut être utilisée par le Conseil d'Administration pour les objectifs ci-après :

- annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Aviation par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- céder ou attribuer des actions aux salariés et Dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié réalisée à partir d'actions existantes,
- conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure, pour les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital social,
- remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Aviation,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Les actions peuvent, dans les limites imposées par la réglementation, être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens, que ce soit sur le marché (réglementé ou non), sur un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique, ou de gré à gré y compris par rachat de blocs ou autrement, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible ainsi que le recours à tous les instruments financiers dérivés, incluant l'utilisation d'options ou de bons, et sans limitation particulière.

L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration donne pouvoir à Dassault Aviation d'acheter ses propres actions, dans la limite de 10% de son capital, pour un prix unitaire plafond de 1 700 euros hors frais d'acquisition, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement d'actions.

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société était de 1 413 026 400 euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10% du capital social de la Société. Ce programme n'a pas été utilisé en 2018 ; du fait de l'augmentation de capital intervenue le 27 juin 2018, il permettrait d'acquérir 834 870 actions, ce qui, avec un plafond de 1 700 euros par action, représenterait un maximum de 1 419 279 000 euros.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou hors marché, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, accomplir toutes formalités et, généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

Le Conseil d'Administration du 19 juillet 2018, qui a mis en vigueur ce nouveau programme de rachat d'actions, a subdélégué les pouvoirs ci-dessus au Président-Directeur Général.

L'Assemblée Générale a également conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles concernant les objectifs du programme.

Au 31 décembre 2018, la Société détient toujours 37 175 de ses propres actions, affectées à l'objectif de distribution d'actions de performance et de mise en place d'un éventuel contrat de liquidité permettant d'assurer l'animation du marché ou la liquidité du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Afin de permettre à la Société d'intervenir à tout moment sur ses propres actions, le Conseil d'Administration du 27 février 2019 propose à l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions aux mêmes conditions (13^{ème} résolution).

Conformément aux dispositions des articles L.225-211 et R.225-160 du Code de Commerce, la Société tient les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

5.5.7 Autorisation de réduction du capital social de la Société

Le 24 mai 2018, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration, dans les mêmes termes que l'autorisation du 18 mai 2017, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale a également donné à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et modalités de la ou des réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation qui seraient décidées.

Cette autorisation a été donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Aucune action Dassault Aviation n'a été annulée en 2018.

Afin de permettre à la Société de pouvoir procéder à une réduction de son capital à tout moment opportun, le Conseil d'Administration du 27 février 2019 propose à l'Assemblée Générale du 16 mai 2019 de l'autoriser à réduire le capital de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (14^{ème} résolution).



5.5.8 Accords significatifs conclus par la Société

La Société n'a conclu aucun accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Cependant, dans un tel cas, les marchés classés Défense Nationale conclus avec l'État français feraient l'objet d'un réexamen par le Ministère français de la Défense et ce dernier pourrait exiger que tout ou partie de ces marchés soit transféré à une autre société française pour des raisons d'intérêt national.

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités :

- pour les membres du Conseil d'Administration en cas de démission ou de révocation,
- pour les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, au-delà de ce que prévoit la convention collective.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

6. OBJET DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions soumises à votre vote portent sur les points suivants :

Résolutions à caractère ordinaire :

- **Approbation des comptes annuels et consolidés**

Il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la Société Mère (résolution n°1) et les comptes consolidés (résolution n°2) de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 février 2019 après examen préalable du Comité d'Audit et ont fait l'objet des rapports des Commissaires aux Comptes figurant dans le Rapport Financier annuel 2018.

- **Affectation et répartition du bénéfice de la Société Mère**

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice net de l'exercice, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs, à la réserve légale pour un montant de 29 425,60 euros, portant le total distribuable à 2 637 982 132,14 euros, et à la distribution au titre de l'exercice 2018 d'un dividende de 21,2 € par action qui sera mis en paiement le 24 mai 2019, le solde étant reporté à nouveau (résolution n°3).

- **Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2018 à M. Éric Trappier, Président-Directeur Général**

En application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Éric Trappier, Président-Directeur Général, tels que figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 2.2.3 – Rémunération du Président-Directeur Général et 2.2.6 – Tableaux de synthèse des rémunérations (résolution n°4).

- **Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2018 à M. Loïc Segalen, Directeur Général Délégué**

En application de l'article L.225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Loïc Segalen, Directeur Général Délégué, tels que figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 2.2.4 – Rémunération du Directeur Général Délégué et 2.2.6 – Tableaux de synthèse des rémunérations (résolution n°5).

- **Approbation de la politique de rémunération 2019 de M. Éric Trappier, Président-Directeur Général**

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Éric Trappier, Président-Directeur Général, à raison de son mandat au titre de l'exercice 2019, tels que figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 2.3 (résolution n°6).



- **Approbation de la politique de rémunération 2019 de M. Loïk Segalen, Directeur Général Délégué**

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Loïk Segalen, Directeur Général Délégué, à raison de son mandat au titre de l'exercice 2019, tels que figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe 2.3 (résolution n°7).

- **Renouvellement du mandat de quatre Administrateurs**

Les mandats d'Administrateur de Madame Lucia Sinapi-Thomas et de Messieurs Charles Edelstenne, Olivier Dassault et Éric Trappier arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale, il vous est proposé de les renouveler pour 4 ans (résolutions n°8, 9, 10, et 11).

- **Approbation d'une convention réglementée relative au transfert chez Dassault Aviation des activités de documentation et formation de Sogitec Industries**

Il vous est demandé d'approuver la convention réglementée autorisée par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2018 relative au transfert chez Dassault Aviation de l'activité documentation et formation de sa filiale Sogitec Industries (résolution n°12).

- **Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**

Les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé sont autorisées à racheter leurs propres actions si elles y ont été autorisées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce et des dispositions du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Un tel programme de rachat d'actions pourrait être utilisé pour les objectifs suivants :

- 1°) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action (sous réserve de l'adoption de la résolution n°14),
- 2°) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Aviation par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité sur actions conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés financiers,
- 3°) céder ou attribuer des actions aux salariés et Dirigeants de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié réalisée à partir d'actions existantes,
- 4°) conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure, pour les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans la limite de 5% du capital social,
- 5°) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des titres de créances échangeables en actions de Dassault Aviation,
- 6°) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'autorisation proposée, le Conseil pourrait, avec faculté de subdélégation, faire procéder au rachat d'actions Dassault Aviation dans la limite de 10% du capital de Dassault Aviation, pour un prix plafond de 1 700 euros par action, soit un investissement maximal de 1 419 279 000 euros.

La présente autorisation, qui serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 16 mai 2019, entrerait en vigueur à compter du prochain Conseil d'Administration qui déciderait de la mise en œuvre de ce nouveau programme de rachat d'actions. Elle mettrait fin, pour sa partie non utilisée, au programme de rachat d'actions précédemment autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 24 mai 2018 et prendrait fin le 16 novembre 2020 (résolution n°13).

Résolutions à caractère extraordinaire :

- **Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, à, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Elle priverait d'effet, à compter du 16 mai 2019, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 mai 2018 (résolution n°14).

Résolution à caractère ordinaire :

- **Pouvoirs pour formalités**

Cette résolution est destinée à donner les pouvoirs d'usage pour les formalités légales qu'il y aura lieu d'effectuer après l'Assemblée (résolution n°15).

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2018 restera avant tout marquée par la disparition de Serge Dassault. Sa passion, sa ténacité, sa vision, son patriotisme restent dans nos cœurs et dans notre histoire. Nous sommes redevables à sa mémoire comme à celle de notre fondateur, Marcel Dassault. À nous de poursuivre leur œuvre.

Par ailleurs, l'année fut dense pour la Société tant au plan militaire que civil et nous retenons principalement les événements suivants :

- l'annonce du lancement du Falcon 6X en remplacement du Falcon SX et l'accord amiable conclu avec Safran soldant le différend lié aux difficultés rencontrées sur le moteur Silvercrest,
- l'entrée en vigueur de l'option de 12 Rafale supplémentaires pour le Qatar,
- la notification du standard F4 (tranches ferme et optionnelles), annoncée par la Ministre des Armées lors de sa visite à Mérignac début janvier 2019, dans une démarche d'amélioration continue du Rafale, devant apporter des connectivités innovantes (nouvelles liaisons satellite et intra-patrouille, serveur de communication, radio logicielle), de nouvelles capacités (évolution des capteurs radar et optronique secteur frontal) et de nouveaux armements (missile air-air Mica NG et armement air-sol modulaire de 1 000 kg).

Outre ces événements majeurs, nous retiendrons de l'année 2018 :

dans le domaine militaire :

- la Loi de Programmation Militaire 2019-2025, votée en 2018, qui représente un infléchissement positif de l'effort de défense de la Nation et donne à la Société des perspectives pour les prochaines années : tranche de 30 Rafale supplémentaires (réaffirmation par la Ministre des Armées le 14 Janvier 2019 à Mérignac), notification prévue en 2023 ; lancement du programme de drone MALE européen en 2019 (coopération Airbus, Dassault Aviation et Leonardo) ; choix par le Ministère des Armées de la plateforme Falcon pour porter la Charge Universelle de Guerre Électronique (CUGE), étude notifiée; rénovation de 18 ATL2 au lieu de 15 initialement prévus ; initialisation du programme de remplacement des ATL2 (PATMAR futur) ; renouvellement de la flotte française d'avions de SURveillance MARitime sur la base d'une plateforme de Falcon 2000LXS, pré-étude notifiée ; et affirmation de la modernisation de la composante aéroportée,
- en juin 2018, à Meseberg, lors du Conseil des Ministres Franco-Allemand, en présence du Président de La République française et de la Chancelière allemande, la France et l'Allemagne ont signé une lettre d'intention concrétisant leur volonté de bâtir en commun des systèmes d'armement du futur et d'agir pour la construction de l'Europe de la défense. Cette lettre d'intention a été suivie, le 19 novembre 2018, par une déclaration commune pour lancer les premiers travaux en vue du système de combat aérien du futur (SCAF) : une étude de concept et d'architecture de 2 ans a été notifiée le 31 janvier 2019, sous leadership de Dassault Aviation et Airbus ; les démonstrateurs pour l'avion de combat et son moteur doivent être lancés lors du Salon du Bourget 2019 ; Dassault Aviation est leader du futur avion de combat NGF (*New Generation Fighter*),
- la livraison de 3 Rafale à la France, ce qui porte le total des Rafale livrés à 152 (reprise prévue en 2022 de la livraison des 28 Rafale restant à livrer sur les 180 commandés),
- la livraison à la France des deux derniers Rafale Marine rétrofités du standard F1 au standard F3 ; l'ensemble des 10 Rafale Marine étant dorénavant au standard F3,
- la livraison à l'Armée de l'Air Française du standard F3-R,
- la livraison de 9 Rafale à l'Égypte, portant à 23 le nombre d'avions livrés sur les 24 commandés,
- la poursuite du soutien au Rafale égyptien et l'entrée en vigueur du contrat de Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO) y afférent,
- la poursuite de l'exécution du contrat Qatar pour 36 Rafale, y compris la formation des pilotes et la mise en place du support : le 6 février 2019 a eu lieu la cérémonie d'acceptation du premier Rafale qatarien,

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- la poursuite de l'exécution, pour l'Inde, du contrat des 36 Rafale commandés. Les forces armées indiennes se préparent à l'entrée en service des Rafale. Des besoins importants existent en Inde pour des avions de combat et nous avons répondu en juillet 2018 au « Request For Information » pour la fourniture de 110 avions de combat à l'Indian Air Force (en mai 2017 nous avons répondu au « Request For Information » pour la fourniture de 57 avions de combat à l'Indian Navy),
- la poursuite des travaux de rénovation des Mirage 2000D français (le Mirage 2000N mis en service en 1988 a été retiré des forces françaises),
- le démarrage d'une nouvelle campagne d'essais en vol de nEUROn consacrée à des démonstrations de furtivité, en liaison avec la DGA, l'Armée de l'Air et la Marine Nationale, dans le cadre d'un marché d'études et d'essais en vol sur la période 2018-2020,

dans le cadre du « Make in India » nous avons :

- lancé les opérations industrielles de la JV DRAL : 2018 marquant le début de sa montée en puissance. Les premiers sous-ensembles (réservoir avant du T3) de Falcon 2000 sont sortis de production en décembre 2018 et le 1^{er} tronçon T1 en février 2019,
- développé notre écosystème industriel en Inde tant pour notre filière de production avec le déploiement d'une « Supply Chain » concernant dans un premier temps les pièces primaires, outillages, pylônes, et les bidons, que pour nos activités de bureau d'études, avec la création d'un centre d'ingénierie à Pune (Inde),

dans le domaine des avions de SURveillance MARitime et de PATrouille MARitime :

- la commande d'un 5^{ème} Falcon 2000 de SURveillance MARitime par les garde-côtes japonais (premières livraisons prévues au premier semestre 2019),
- la livraison du 1^{er} Falcon 50 SURMAR doté en retrofit d'une trappe de largage de chaînes SAR (Search And Rescue),

concernant les programmes spatiaux (2018 a été marquée par un intérêt pour la nouvelle politique spatiale dans la Défense), nous retenons :

- pour les véhicules spatiaux, la nouvelle tranche du contrat d'études pour le véhicule de retour d'orbite réutilisable « Space Rider » de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), dont le premier vol est planifié en 2021. Dassault Aviation est responsable du dessin des formes du véhicule,
- pour la pyrotechnie, l'obtention de deux contrats d'études pour la DGA et le CNES afin d'appliquer la technologie pyronumérique permettant l'utilisation d'un bus numérique sécurisé pour la transmission de l'ordre à la pyrotechnie du démonstrateur Callisto et du Rafale,

dans le domaine civil :

- la prise de commande de 42 Falcon en 2018 (52 commandes et annulation des 10 derniers Falcon SX). En 2017, 38 Falcon avaient été commandés (41 commandes et 3 annulations de Falcon SX).
- la livraison de 41 Falcon,
- début 2018 a vu le lancement officiel du programme Falcon 6X pour une entrée en service prévue en 2022. L'avancement du programme Falcon 6X est conforme au planning : la phase de développement préliminaire est achevée et les premières pièces de structure sont en cours de fabrication. Les essais du moteur PW812D sont nominaux : 4 moteurs sont en phase de test et 120 heures ont été réalisées sur banc volant. Les plateaux de conception à Saint-Cloud et Mérignac en collaboration avec les partenaires industriels ont été mis en place,
- le Falcon 8X qui a démontré sa capacité Long Range (Singapour – Londres en 14 heures) reste un avion au confort inégalé, reconnu comme le plus silencieux du marché,
- la certification des gains opérationnels « Electronical Flight Vision System » jusqu'à 100 pieds pour les approches par mauvais temps apportés par le système FalconEye pour les Falcon 7X, Falcon 8X, Falcon 2000LX et Falcon 2000LXS et en cours de certification pour le Falcon 900LX,
- l'offre de nouveaux services de connectivité haut débit tels que le « FalconConnect », solution intégrée de gestion des communications et échanges de données entre l'avion et les réseaux au sol,



- dans le domaine du service clients, Dassault Aviation a obtenu dans de nombreux domaines les premières places dans les rubriques du classement de « Aviation International News » (AIN) (n°1 Overall Average, n°1 AOG Response, n°1 Warranty Fulfillment, n°1 Parts Availability, n°1 Overall Aircraft Reliability, n°1 Technical Reps). Par ailleurs, l'offre Falcon Response comprend 2 avions dédiés qui ont effectué 191 missions (1 395 heures de vol),
- le futur Falcon est en préparation : les études marketing et technique sont en cours,
- le développement d'un réseau de stations-service d'excellence par l'acquisition de stations-service étendant ainsi la couverture de notre réseau en Europe, Asie-Pacifique, Afrique et au Moyen-Orient.

En 2018, nous avons également poursuivi la bonne exécution de notre plan de transformation « Piloter Notre Avenir ».

Perspectives 2019

Les enjeux de 2019 sont nombreux et stratégiques :

- Poursuivre la prospection et la vente de Falcon et de Rafale
- Mener à bien les études SCAF et obtenir le lancement d'un démonstrateur de l'avion de combat du futur au Salon du Bourget
- Poursuivre le développement du Falcon 6X pour son entrée en service en 2022
- Confirmer le lancement du futur Falcon
- Démarrer les travaux de développement du standard F4 du Rafale
- Exécuter les contrats Falcon et Rafale en respectant les objectifs de qualité, délais et coûts
- Participer à la réponse à l'« Invitation To Tender » en vue d'un contrat lançant le programme MALE RPAS
- Poursuivre les travaux en vue de la commande de Falcon de SURveillance MARitime et CUGE avec la France
- Livrer la modernisation de l'ATL2 en 2019
- Finaliser le nouveau contrat de MCO Rafale France
- Accroître l'efficacité du soutien Falcon et continuer à développer un réseau de stations-service d'excellence
- Poursuivre le développement de la filière industrielle « Make in India »
- Faire valoir nos compétences dans le spatial
- Poursuivre l'exécution du Plan de Transformation

Le Groupe prévoit de livrer 45 Falcon et 26 Rafale Export en 2019. Le chiffre d'affaires 2019 sera en forte hausse.

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à l'ensemble du personnel pour son implication, son efficacité et ses compétences dans la réalisation de nos programmes.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Annexe 1 au Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Méthodologie de reporting des indicateurs

En application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, nous publions dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration une déclaration de performance extra-financière incluant des informations :

- Sociales,
- Environnementales,
- Relatives au respect des Droits de l'Homme,
- Relatives à la lutte contre la corruption,
- Relatives à la lutte contre l'évasion fiscale.

Les informations sociales et environnementales publiées suivent pour la plupart les lignes directrices de la 3^{ème} génération, relatives au management et au reporting, de la *Global Reporting Initiative (GRI)*. La *GRI* est une initiative copilotée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, destinée à harmoniser la consolidation des données sur le développement durable. Les lignes directrices proposent des principes à suivre pour aider les organisations à fournir une présentation équilibrée et raisonnable de leurs performances économique, environnementale et sociale.

Les indicateurs publiés qui suivent les principes de la *Global Reporting Initiative (GRI)* figurent dans le tableau de correspondance en Annexe 2.

Périmètre de consolidation

Pour l'exercice 2018, le périmètre du reporting est constitué de Dassault Aviation Société Mère (incluant l'ensemble de ses sites) et de ses filiales à 100%.

À noter cependant que sont exclues du périmètre de reporting pour 2018 :

- la société Dassault Falcon Jet Leasing Ltd (filiale à 100% de Dassault Falcon Jet) qui n'a pas d'activité significative du point de vue RSE,
- la société Dassault Falcon Service Moscou (filiale à 100% de Dassault Falcon Service),
- la société Dassault Aircraft Services India Private Ltd (filiale à 99% de Dassault Participation et à 1% de Dassault Aéro Services),
- la société Dassault Falcon Business Services (filiale à 100% de Dassault Aviation).

Contrôle et consolidation

Chaque indicateur publié fait l'objet d'un protocole de reporting précisant la définition de l'indicateur, le périmètre et la méthodologie de calcul. Les indicateurs sont calculés sur la base d'un exercice civil (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Compte tenu des modalités de collecte et des implantations des filiales, le périmètre de reporting peut varier selon les indicateurs. Certains indicateurs ne peuvent être consolidés compte tenu des différences de réglementation selon les pays.



Dans le cadre de la certification ISO 14001, des procédures de reporting des indicateurs environnementaux sont appliquées par la Société Mère.

Données sociales et Ressources Humaines

Les données sociales de ce rapport s'appuient sur des fiches descriptives et méthodologiques, qui constituent la base du référentiel de reporting des données sociales du groupe Dassault Aviation, en vigueur en 2018. Les indicateurs définis sont en conformité avec les réglementations nationales.

Il est précisé pour les indicateurs suivants :

- absentéisme : les causes d'absences retenues pour l'indicateur d'absentéisme sont les maladies, les arrêts pour accidents de travail et de trajet, et les absences injustifiées. Les jours indiqués sont des jours ouvrés,
- départs et licenciements : les ruptures conventionnelles sont à comptabiliser comme départs mais n'entrent pas dans le nombre de licenciements,
- rémunération Groupe : la rémunération moyenne annuelle est une rémunération brute prenant en compte le salaire de base, le 13^{ème} mois, la prime d'ancienneté à l'exclusion des autres primes,
- rémunération Société Mère : la rémunération moyenne annuelle est une rémunération brute prenant en compte le salaire de base, le 13^{ème} mois, la prime d'ancienneté à l'exclusion des autres primes, plus la participation et l'intéressement,
- heures de formation : sont prises en compte les heures de formations des alternants inscrites au plan de formation ainsi que les heures de formation en école des contrats de professionnalisation. Les heures de formation sur le poste de travail sont aussi prises en compte lorsqu'elles s'inscrivent dans un programme de formation comportant un suivi formel précis.

Données environnementales

Les indicateurs environnementaux et les méthodes d'élaboration associées font l'objet de procédures descriptives méthodologiques tant pour la Société Mère que pour ses filiales françaises et américaines.

Ces procédures sont intégrées au référentiel documentaire de la Société Mère et diffusées aux différentes entités qui contribuent à l'élaboration de ces indicateurs.

Les bilans sont réalisés par année calendaire et consolidés, lorsque les données s'y prêtent, sur factures et relevés compteurs pour la période de janvier à décembre. Les informations relatives aux derniers mois de l'année non disponibles sont estimées par analogie aux mois de l'année précédente ou à partir de la moyenne du mois des trois dernières années.

La consommation de kérosène pour les activités de maintenance est calculée à partir du carburant acheté et non refacturé.

La consommation de kérosène pour les activités de production inclut les appareils civils et militaires.

Informations relatives au respect des Droits de l'Homme

Dassault Aviation s'engage en faveur du respect des Droits de l'Homme au travers de sa Charte d'éthique, de son organisation interne, de l'évaluation et du suivi de ses fournisseurs, comme des différents textes internationaux auxquels nous adhérons. Les mesures prises en faveur de cet engagement sont détaillées au § 4.6 Droits de l'Homme.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Informations relatives à la lutte contre la corruption

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, Dassault Aviation prend les mesures aptes à prévenir et à détecter, en France comme à l'étranger, les faits de corruption ou de trafic d'influence.

Informations relatives à la lutte contre l'évasion fiscale

La société Dassault Aviation respecte la réglementation fiscale en vigueur et, à ce titre, acquitte ses impôts et ses taxes dans les pays où elle exerce son activité industrielle.

Vérification externe

Les données produites dans ce rapport ainsi que les procédures de collecte et validation ont fait l'objet d'une vérification externe par Deloitte & Associés ; les informations sociétales ont également été vérifiées sur une base qualitative.



Annexe 2 au Rapport de gestion du Conseil d'administration
Tableau de correspondance des indicateurs Dassault Aviation avec la Global Reporting Initiative (GRI).

Thèmes	Indicateurs Dassault Aviation	Lien avec la GRI – Indicateurs & protocoles : Social (version 3.1)
Emploi	EMP01 : Effectif total	LA1 : Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique
	EMP02 : Répartition des salariés par sexe	
	EMP03 : Répartition des salariés par âge	LA13 : Composition des organes de direction et répartition des employés par sexe, groupe d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité
	EMP04 : Répartition des salariés par zone géographique	LA1 : Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique
	EMP05 : Embauches	LA2 : Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique
	EMP06 : Départs et licenciements	
	EMP07 : Rémunérations	EC1 : Valeur économique directe créée et distribuée, incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États EC5 : Distribution des ratios comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels
Organisation du travail	ORG01 : Organisation du temps de travail	LA1 : Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique
	ORG02 : Absentéisme	LA7 : Taux (...) d'absentéisme (...) par zone géographique
Relations sociales	REL01 : Organisation du dialogue social, procédures d'information et de consultation du personnel et de négociations	LA4 : Pourcentage de salariés couverts par une convention collective
	REL02 : Bilan des accords collectifs	LA5 : Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Thèmes	Indicateurs Dassault Aviation	Lien avec la GRI – Indicateurs & protocoles : Social (version 3.1)
Santé et Sécurité	S&S01 : Conditions de santé et de sécurité au travail	LA6 : Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes direction/salariés d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail LA8 : Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave
	S&S02 : Bilan des accords signés avec les Organisations Syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA9 : Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats
	S&S03 : Accidents du travail	LA7 : Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, (...) nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels, par zone géographique
	S&S04 : Taux de fréquence des accidents du travail	
	S&S05 : Taux de gravité des accidents du travail	
	S&S06 : Maladies professionnelles	
Formation	FOR01 : Politiques mises en œuvre en matière de formation	LA11 : Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité
	FOR02 : Nombre total d'heures de formation	LA10 : Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle
Égalité de traitement	EGA01 : Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA14 : Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle
	EGA02 : Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	LA13 : Composition des organes de direction et répartition des employés par sexe, groupe d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité
	EGA03 : Politique de lutte contre les discriminations	

Thèmes	Indicateurs Dassault Aviation	Lien avec la GRI – Indicateurs & protocoles : Social (version 3.1)
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	OIT01 : Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	HR5 : Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé ; mesures prises pour assurer ce droit LA4 : Pourcentage de salariés couverts par une convention collective LA5 : Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective
	OIT02 : Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR4 : Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises LA13 : Composition des organes de direction et répartition des employés par sexe, groupe d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité LA14 : Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle
	OIT03 : Élimination du travail forcé ou obligatoire	HR7 : Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire ; mesures prises pour contribuer à abolir ce type de travail
	OIT04 : Abolition effective du travail des enfants	HR6 : Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents impliquant le travail d'enfants ; mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail
Énergie	ENE001 : consommation d'énergie hors kérosène et sources mobiles	EN3 : consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire EN7 : initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues
	ENE002 : consommation de kérosène	
	Indicateur qualitatif « performance conception des aéronefs / consommation kérosène »	
Consommation d'eau	EAU001 : consommation d'eau globale (par source)	EN8 : volume total d'eau prélevé par source
Rejets dans l'air	AIR001 : émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2)	EN16 : émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids (teg CO2)
	AIR004 : émissions de composés organiques volatils (COV)	EN20 : émissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Thèmes	Indicateurs Dassault Aviation	Lien avec la GRI – Indicateurs & protocoles : Social (version 3.1)
	Indicateur qualitatif émissions GES indirectes	EN7 : initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues
Déchets	DEC001 : production globale de déchets dangereux et non dangereux	EN22 : masse totale de déchets, par type et par mode de traitement
	DEC002 : part des déchets valorisés	

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte de la composition du Conseil d'Administration de la Société et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des éléments relatifs aux rémunérations des mandataires sociaux.

Ce rapport, établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, vous est présenté conjointement au rapport de gestion. La Direction des Affaires Juridiques et des Assurances et la Direction Financière ont mené les diligences préparatoires à l'établissement dudit rapport qui a ensuite été revu par le Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'Administration du 27 février 2019.

Compte-tenu de la structure de son actionnariat (détention majoritaire par la société GIMD appartenant à la famille Dassault), Dassault Aviation considère que le Code AFEP/MEDEF ne constitue pas, dans sa globalité, son référentiel en matière de gouvernement d'entreprise. Toutefois, Dassault Aviation applique des principes par référence à ceux du Code précité en matière d'indépendance des Administrateurs et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

1. Gouvernement de l'entreprise

1.1 Composition du Conseil d'Administration

En 2018, le Conseil d'Administration a été éprouvé par la disparition de Monsieur Serge Dassault, ancien Président - Directeur Général et Président d'Honneur du Conseil d'Administration, décédé le 28 mai 2018.

Le Conseil a pris acte du non remplacement de Monsieur Serge Dassault, ainsi que du renouvellement du mandat de Monsieur Richard Bédère, représentant des salariés désigné par l'organisation syndicale ayant obtenue le plus grand nombre de voix au 1^{er} tour lors des dernières élections professionnelles.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration se compose de 9 membres disposant de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour remplir leurs mandats : Messieurs Éric Trappier, Charles Edelstenne, Mesdames Catherine Dassault, Marie-Hélène Habert, Mathilde Lemoine et Lucia Sinapi-Thomas, Messieurs Olivier Dassault, Henri Proglio et Richard Bédère.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31/12/2018

Nom	Mandat	Age au 31/12/2018	Administrateur indépendant	Participation au Comité d'Audit	Début 1 ^{er} mandat	Fin mandat en cours	Années de présence au Conseil
Éric Trappier nationalité française	Président - Directeur Général Administrateur	58			2013 2012	2019 2019	6
Charles Edelstenne nationalité française	Président d'honneur Administrateur	80		oui	1989	2019	29
Catherine Dassault nationalité française	Administrateur	51			2017	2020	2
Olivier Dassault nationalité française	Administrateur	67			1996	2019	22
Marie-Hélène Habert nationalité française	Administrateur	53			2014	2022	4
Mathilde Lemoine nationalité française	Administrateur	49	oui		2017	2020	2
Lucia Sinapi-Thomas nationalité française	Administrateur	54	oui	oui	2014	2019	4
Henri Proglio nationalité française	Administrateur	69	oui	oui	2008	2022	10
Richard Bédère nationalité française	Administrateur représentant les salariés	62			2014	2022	4

Les Administrateurs ci-dessus sont tous de nationalité française. La moyenne d'âge est de 60 ans à la date du 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration est composé à 50% de femmes (hors l'Administrateur représentant les salariés) pour une obligation légale de 40%.

Au 31 décembre 2018, Mesdames Mathilde Lemoine et Lucia Sinapi-Thomas et Monsieur Henri Proglio étaient considérés comme Administrateurs indépendants par application des critères du Code AFEP/MEDEF. Ces critères reposent sur le principe selon lequel un Administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer sa liberté de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les trois Administrateurs indépendants précités représentent 37,5% du Conseil d'Administration (hors l'Administrateur représentant les salariés), supérieur à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (1/3).



1.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2018 dans d'autres sociétés

1.2.1 Présidents d'honneur et Administrateur

Serge Dassault : Décédé le 28 mai 2018

Date de première nomination : 27/06/1967

Actions Dassault Aviation détenues : 26

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Président :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
Groupe Figaro SAS
Rond-Point Holding SAS
Rond-Point Immobilier SAS
Société du Figaro SAS
Fondation Serge Dassault
- Président-Directeur Général :
Dassault Medias SA (ex SOCPRESSE)
- Président du Conseil d'Administration :
Dassault Belgique Aviation SA
- Directeur Général :
Dassault Wine Estates SAS
- Membre du Conseil de Surveillance :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Administrateur :
Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
Groupe Figaro SAS
Dassault Belgique Aviation SA
- Président d'Honneur :
GIFAS
- Gérant :
Rond-Point Investissements SARL
Société Civile Immobilière de Maison Rouge
Société Civile Immobilière des Hautes Bruyères

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur :
DOW KOKAM LLC (USA)
Société Financière Terramaris (Suisse)
SITA SA (Suisse)
Dassault Systèmes SE
Marcel Dassault Trading Corporation (USA)
Serge Dassault Trading Corporation (USA)

- Membre du Comité Stratégique :
Dassault Développement SAS

Charles Edelstenne

Date de première nomination : 27/01/1989

Début et fin du mandat en cours : AG 2015 - AG 2019

Membre du Comité d'audit

Actions Dassault Aviation détenues : 67

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Président :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
Rond-Point Immobilier SAS
Rond-Point Holding SAS
Société du Figaro SAS
Dassault Belgique Aviation (Belgique)
Groupe Figaro SASU
- Président du Conseil d'Administration :
Dassault Systèmes SE
- Président-Directeur Général :
Dassault Médias SA
- Directeur Général :
Dassault Wine Estates SAS
- Administrateur :
Thales SA
Carrefour SA
Sogitec Industries SA
SABCA (Belgique)
Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
Groupe Figaro SASU
Lepercq, de Neuflize and Co. Inc.
Monceau Dumas
- Président d'Honneur :
GIFAS
- Gérant :
Sociétés Civiles ARIE, ARIE 2
Sociétés Civiles NILI, NILI 2
SCI de Maison Rouge
Rond-Point Investissement

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Directeur Général :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Membre du conseil de Surveillance :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS

1.2.2 Président-Directeur Général

Éric Trappier

Date de première nomination comme Administrateur : 18/12/2012

Début et fin du mandat d'Administrateur en cours : AG 2015 - AG 2019

Début et fin du mandat de P-DG en cours : Conseil du 20/05/2015 - AG 2019

Actions Dassault Aviation détenues : 1 794

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
Thales SA
Sogitec Industries SA
Dasbat Aviation LLC (EAU)
- Chairman :
Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
Dassault Reliance Aerospace Limited (Inde)
- Président :
GIFAS
ASD
CIDEF

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Représentant permanent de Dassault Aviation au Conseil d'Administration de :
SOFRESA SA (Société en liquidation)
ODAS SA
SOFEMA SA
Eurotradia International SA
- Administrateur-Gérant :
GIE Rafale International
- Gérant :
Dassault International SARL
- Premier Vice-Président :
GIFAS

- Président du Comité Défense :
ASD

1.2.3 Administrateurs

Olivier Dassault

Date de première nomination : 17/04/1996

Début et fin du mandat en cours : AG 2015 - AG 2019

Actions Dassault Aviation détenues : 26

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
Dassault Medias SA
RASEC International SAS
- Président du Conseil de Surveillance :
Particulier et Finances Éditions SA
- Membre du Conseil de Surveillance :
Rubis SA
- Président du Comité de stratégie et développement :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
- Vice-Président du Comité de direction :
Jours de Passions SAS
- Gérant :
Groupement Forestier des Hautes Bruyères
HR Finance SAS
SCI Nasthel II
Rhetho
SCI Rod Spontini
Tod

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Vice-Président :
Valmonde et Cie SA
- Gérant :
LBO Invest D
SCI Nasthel I
- Administrateur :
Groupe Figaro SAS
Valmonde et Cie SA
- Président du Conseil de Surveillance :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS



Marie-Hélène Habert

Date de première nomination : 15/05/2014

Début et fin du mandat en cours : AG 2018 - AG 2022

Actions Dassault Aviation détenues : 25

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Présidente du Conseil de Surveillance :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS
Rond-Point Immobilier
- Administrateur :
Dassault Systèmes SE
Biomérieux SA
Artcurial SA
SIPAREX
- Gérant :
H. Investissements SARL
SCI Duquesne
HDH (Société Civile)
- Représentant permanent de GIMD au Conseil de Surveillance :
Immobilière Dassault SA
- Membre du Comité Stratégique :
HDF SAS
- Vice-Président :
Fondation Serge Dassault
Immobilière Dassault SA

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Comité Stratégique :
Dassault Développement SAS
- Membre du Conseil de Surveillance :
Groupe Industriel Marcel Dassault SAS

Catherine Dassault

Date de première nomination : 07/03/2017

Début et fin du mandat en cours : 07/03/2017 - AG 2020

Actions Dassault Aviation détenues : 25

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
Dassault Systèmes SE
Institut de l'Engagement (association)
- Gérant :
TCBD & Fils (société civile)
Goya SCI
Falke (société civile)
- Membre du Comité stratégique de communication :
Fondation pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Comité d'organisation :
Fondation pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer

Henri Proglio, Administrateur indépendant

Date de première nomination : 23/04/2008

Début et fin du mandat en cours: AG 2018 - AG 2022

Président du Comité d'audit

Actions Dassault Aviation détenues : 27

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
Natixis SA
ABR Management (Russie)
Fomentos de Construcciones y Contratas (FCC)
(Espagne)
Akkuyu Nuclear (Turquie)
Atalian SAS
- Gérant :
SCI du 19 janvier
- Président :
Henri Proglio Consulting SAS
HJF Development SAS

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Président-Directeur Général :
EDF SA

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

- Président du Conseil d'Administration :
Edison SpA (Italie)
EDF Energy Holdings Ltd (Royaume-Uni)
Fondation d'entreprise EDF
Fondation européenne pour les énergies de demain
- Administrateur :
EDF SA
CNP Assurances SA
FCC (Espagne)
Dalkia SA
EDF Energies Nouvelles SA
EDF International SAS
South Stream Transport BV (Pays-Bas)
South Stream Transport AG (Suisse)
Fennovoima (Finlande)
Thales SA
- Membre du Conseil de Surveillance :
Dalkia SAS
- Vice Chairman :
Eurelectric (association) (Belgique)

Lucia Sinapi-Thomas, Administrateur indépendant

Date de première nomination : 15/05/2014

Début et fin du mandat en cours : AG 2015 - AG 2019

Membre du Comité d'audit

Actions Dassault Aviation détenues : 26

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Directeur Exécutif :
Capgemini Ventures
- Administrateur :
Capgemini SE
Capgemini Business Services (Guatemala)
Bureau Veritas SA
Sogeti Sverige AB (Suède)
Sogeti Sverige MITT AB (Suède)
Sogeti Norge A/S (Norvège)
Capgemini Danmark A/S (Danemark)
- Président :
Capgemini Employees Worldwide SAS
- Président du Conseil de Surveillance :
FCPE Capgemini

- Membre du Conseil de Surveillance :
FCPE Esop Capgemini
- Membre du Comité d'audit et des risques :
Bureau Veritas SA

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Président
Prosodie SAS
- Directeur Général :
Capgemini Outsourcing Services SAS
Sogeti France SAS
- Directeur Exécutif :
Capgemini Business Platforms
- Administrateur :
Capgemini Polska Sp.z.o.o (Pologne)
Sogeti SA/NV (Belgique)
Capgemini Reinsurance International SA (Lux.)
Euriware SA (France)

Mathilde Lemoine, Administrateur indépendant

Date de première nomination : 07/03/2017

Début et fin du mandat en cours : 07/03/2017 - AG 2020

Actions Dassault Aviation détenues : 25

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
Carrefour SA
CMA CGM SA
École Normale Supérieure
- Membre du Comité d'audit :
Carrefour SA

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur :
Neptune Orient Lines Ltd. (Singapour)
- Membre :
Haut Conseil des Finances Publiques



Richard Bédère, Administrateur représentant les salariés

Date de première nomination : 10/07/2014
Début et fin du mandat en cours : 10/07/2018-09/07/2022
Actions Dassault Aviation détenues : aucune

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

Néant.

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Délégué du Comité Central d'Entreprise (CCE) au Conseil d'Administration de Dassault Aviation
- Élu suppléant au CCE
- Élu suppléant au Comité d'Établissement de Mérignac
- Délégué syndical central

1.2.4 Directeur Général Délégué

Loïc Segalen

Date de première nomination comme Directeur Général Délégué : 09/01/2013
Début et fin du mandat en cours : Conseil du 20/05/2015 - AG 2019
Actions Dassault Aviation détenues : 1 592

Mandats et fonctions dans d'autres sociétés :

- Administrateur :
 Thales SA
 Sogitec Industries SA
 Dassault Falcon Jet Corporation (USA)
 Midway Aircraft Instrument Corporation (USA)
 Dassault Belgique Aviation SA (Belgique)
 SABCA (Belgique)
 SABCA Limburg (Belgique)
- Membre du Conseil d'Administration :
 GIFAS

Autres mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur :
 Dassault Procurement Services (USA)

1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.3.1 Informations des Administrateurs

Pour s'assurer de la présence des Administrateurs, le Conseil d'Administration, arrêtant les comptes du premier semestre d'un exercice, fixe un calendrier indicatif des réunions du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de l'année suivante.

Les convocations aux séances du Conseil d'Administration précisant l'ordre du jour sont adressées aux Administrateurs, aux Commissaires aux Comptes et au Commissaire du Gouvernement au moins une semaine à l'avance, sauf cas d'urgence.

Préalablement à chaque Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration veille à ce que le dossier de la réunion soit communiqué à chaque Administrateur avec un délai suffisant, sauf cas d'urgence.

Les Commissaires aux Comptes et le Commissaire du Gouvernement reçoivent les mêmes documents que les Administrateurs.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

1.3.2 Activité du Conseil d'Administration en 2018

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois : le 7 mars, le 19 juillet, le 5 septembre et le 13 décembre. Le taux moyen de participation au Conseil d'Administration a été de 81%.

Le Conseil d'Administration a veillé à la mise en œuvre des orientations décidées et a contrôlé la marche générale de la Société. Il a, en particulier :

- analysé le montant des prises de commandes, du carnet de commandes et du chiffre d'affaires, de la recherche et du développement consolidés autofinancés,
- surveillé le déroulement des programmes civils et militaires et l'évolution des effectifs de la Société Mère et des filiales,
- fixé la stratégie à moyen terme dans les domaines civil et militaire.

Le Conseil d'Administration a, en outre :

- arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2017,
- réuni les actionnaires en Assemblée Générale annuelle le 24 mai 2018,
- arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2018,
- pris acte de l'augmentation du capital social suite au paiement du dividende en actions,
- examiné les documents de gestion prévisionnelle de la Société Mère en mars et juillet 2018, examiné les budgets en matière d'investissements technologiques autofinancés, d'investissements industriels,
- renouvelé l'autorisation annuelle donnée au Président-Directeur Général pour consentir des cautions, avals ou garanties,
- statué sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- arrêté les termes des communiqués financiers semestriels et annuels,
- rappelé aux Administrateurs leur obligation d'abstention d'intervention sur les actions de la Société en période d'arrêté de comptes ou de communication financière, ainsi que leur obligation de déclaration à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de leurs transactions et de mise au nominatif de leurs titres,
- procédé à l'évaluation des critères de performance relatifs aux actions de performance attribuées en 2017 et constaté l'acquisition desdites actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition,
- procédé à une quatrième attribution d'actions de performance en arrêtant la liste des bénéficiaires et en définissant les conditions d'acquisition définitive des actions (réalisation de critères de performance, périodes d'acquisition et de conservation, présence à l'effectif le jour de l'acquisition définitive), avec délégation au Président-Directeur Général de tous pouvoirs aux fins de mettre en œuvre l'attribution de ces actions de performance,
- arrêté les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération, fixe, variable, exceptionnelle et des avantages de toute nature constituant la politique de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale,
- mis en place un nouveau dispositif de retraite supplémentaire pour les dirigeants mandataires sociaux, les membres du Comité de direction et le personnel navigant, compatible avec les exigences légales,

- mis en vigueur le nouveau programme de rachat d'actions propres et subdélégué au Président-Directeur Général les pouvoirs consentis par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre du nouveau programme de rachat d'actions et la réduction du capital de la Société,
- acté la signature d'un accord amiable mettant un terme au différend avec Safran portant sur moteur Silvercrest qui devait équiper le Falcon 5X,
- pris acte de la nouvelle organisation des activités de documentation et formation au sein du Groupe, et approuvé la nouvelle convention réglementée y relative.

1.3.3 Comité d'Audit

En application de l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui a transposé la Directive CE 2006/43 du 17 mai 2006 sur les contrôles légaux des comptes annuels et consolidés, le Conseil d'Administration du 22 juillet 2009 a mis en place un Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit se compose de Messieurs Henri Proglia, Président, Charles Edelstenne et de Madame Lucia Sinapi-Thomas. Ils ont été nommés en raison de leurs compétences résultant de leur formation académique, de leur expérience dans les domaines financiers et comptables des sociétés cotées ainsi que dans les fonctions de Direction Générale. Tous les trois sont Administrateurs non exécutifs.

Cette composition satisfait aux dispositions de l'ordonnance précitée. Le Conseil d'Administration a considéré que Madame Lucia Sinapi-Thomas et Monsieur Henri Proglia remplissaient les critères d'indépendance exposés au paragraphe 1.1 ci-dessus.

Ce Comité est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Il s'est réuni le 2 mars 2018 sur les comptes de l'exercice 2017 et le 18 juillet 2018 sur ceux du 1^{er} semestre 2018. Le taux de présence des membres du Comité aux réunions a été, en 2018, de 100 %.

Le Comité d'Audit a notamment :

- examiné les comptes consolidés et ceux de la Société Mère, les principaux événements de l'exercice concerné ou du semestre,
- revu les projets de communiqués financiers,
- pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport semestriel d'activité,
- revu le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise,
- rencontré les Commissaires aux Comptes, hors la présence de la Direction Générale, après avoir examiné les conclusions de leurs travaux et leur déclaration d'indépendance,
- auditionné le Directeur de l'audit interne et examiné les actions en cours ainsi que le bilan des audits internes menés en 2017, pris connaissance du plan d'audit 2018,

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

- effectué des comptes rendus de ses travaux au Conseil d'Administration.

1.3.4 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012 a approuvé le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui permet aux Administrateurs de participer aux réunions (débat et vote) par des moyens de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

1.3.5 Prévention des manquements d'initiés

Conformément à la recommandation formulée dans le guide AMF du 3 novembre 2010 puis dans le guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée de l'AMF du 26 octobre 2016, la Société a mis en place un dispositif de « fenêtres négatives » (périodes d'abstention d'intervention sur les actions émises par la Société) qui commencent au minimum 30 jours avant la publication des comptes annuels et semestriels. Les communiqués financiers étant en général publiés par la Société avant l'ouverture de la bourse, le jour de publication fait partie de la période d'abstention.

Chaque année, les Administrateurs sont informés par lettre du calendrier des « fenêtres négatives » de l'exercice à venir.

Le calendrier financier est mis en ligne sur le site internet de la Société au début de chaque exercice.

La Société a pris en compte la réglementation applicable suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Par ailleurs, la liste des initiés permanents et occasionnels est revue trimestriellement et à tout moment, en cas de besoin.

1.4 Conventions entre un actionnaire de la Société et une de ses filiales

En application de l'article L.225-37-4 2° du Code de Commerce, tel qu'issu de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017, doivent être mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, les conventions intervenues directement ou indirectement ou par personne interposée :

- entre l'un des actionnaires de Dassault Aviation disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%,
- et une filiale de Dassault Aviation dont cette dernière possède plus de la moitié du capital,

à l'exception des « conventions constituant une opération courante conclue à des conditions normales ».

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de convention :

- entre d'une part GIMD, détenant plus de 10% des droits de vote dans Dassault Aviation, ou l'une de ses filiales,
- et d'autre part Dassault Falcon Jet (ou l'une de ses filiales), Dassault Falcon Service, Sogitec Industries ou toute autre filiale de Dassault Aviation,

qui ne constituerait pas une opération courante conclue à des conditions normales.



1.5 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions légales, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général a été introduite dans les statuts de la Société lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2002.

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2002 a décidé que la Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

En effet, le Conseil d'Administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction Générale qui lui a paru la mieux adaptée aux spécificités de l'Entreprise. Il a donc décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Président-Directeur Général est assisté depuis le 9 janvier 2013 par un Directeur Général Délégué.

Cette modalité d'exercice de la Direction Générale a été maintenue par le Conseil d'Administration du 20 mai 2015 qui a renouvelé les mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour 4 ans avec les mêmes pouvoirs.

1.6 Pouvoirs du Président-Directeur Général

Les pouvoirs du Président-Directeur Général ne sont pas limités par les statuts de la Société ni par le Conseil d'Administration.

Au titre des fonctions de Président du Conseil d'Administration, il organise et dirige les travaux dudit Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Au titre des fonctions de Directeur Général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce donc ses pouvoirs sans autres limitations que celles prévues par les textes en vigueur concernant les pouvoirs attribués expressément par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

1.7 Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assiste le Président-Directeur Général. Vis-à-vis des tiers, il a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

1.8 Comité de Direction

Présidé par le Président-Directeur Général, il comprend les responsables des différentes fonctions de la Société. Au 31 décembre 2018, il est composé de :

- Éric Trappier, Président-Directeur Général,
- Loïk Segalen, Directeur Général Délégué,
- Benoît Berger, Directeur Général des Achats,
- Bruno Chevalier, Directeur Général du Soutien Militaire,
- Denis Dassé, Directeur Financier,
- Benoît Dussaugey, Directeur Général International,
- Jean-Marc Gasparini, Directeur des Programmes Militaires,
- Bruno Giorgianni, Secrétaire du Comité de Direction et Directeur des Affaires Publiques et Sécurité,
- Didier Gondoin^(*), Directeur Général Technique,
- Frédéric Lherm, Directeur Général des Opérations industrielles,
- Gérald Maria, Directeur Général de la Qualité Totale,
- Philippe Massot, Directeur Commercial,
- Frédéric Petit, Directeur des Programmes Falcon,
- Yves Petit, Directeur des Ressources Humaines,
- Jean Sass, Directeur Général de la Transformation Numérique,
- Olivier Villa, Directeur Général des Avions Civils.

() Nicolas Mojaïsky, à dater du 1^{er} janvier 2019*

Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects. Il se réunit chaque semaine.

1.9 Assemblée Générale des actionnaires

1.9.1 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

1.9.1.1 Admission

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont prévues aux articles 29 et 31 des statuts. Ces modalités sont les suivantes :

- le droit de participer aux Assemblées est subordonné :
 - pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,
 - pour les propriétaires d'actions au porteur, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité (banque, établissement financier ou prestataire de services d'investissement) et à la production d'une attestation de participation délivrée par ledit intermédiaire,
- le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies est de 2 jours ouvrés, conformément aux dispositions du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014,
- le Conseil d'Administration a toujours la faculté d'accepter l'attestation de participation en dehors du délai prévu ci-dessus,



- les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions légales et réglementaires.

La notification de la désignation et de la révocation du mandataire peut se faire soit sous forme de support papier, soit par voie électronique. Dans ce dernier cas, la signature de l'actionnaire peut consister en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

Ces modalités sont rappelées dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale qui sont publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et mis en ligne sur le site internet de la Société.

1.9.1.2 Droit de Vote

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions libérées des versements exigibles, sans limitation.

Depuis le 3 avril 2016, les actions émises par la Société inscrites en compte nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Le vote s'exprime à main levée et/ou par bulletin de vote.

Le scrutin secret peut être réclamé, soit par le Conseil d'Administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite, trois jours au moins avant la réunion, au Conseil d'Administration ou à l'autorité qui a convoqué l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance dans les conditions légales.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que :

- le vote peut être exprimé par bulletin à lecture optique ou se faire par vote électronique,
- les actionnaires peuvent aussi, si le Conseil d'Administration l'a décidé lors de la convocation, voter par tout moyen de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.9.2 Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration selon les dispositions légales et réglementaires. Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent y participer. La date de l'Assemblée Générale est communiquée sur le site internet de la Société (www.dassault-aviation.com) environ six mois à l'avance.

Au plus tard 21 jours avant l'Assemblée Générale, la documentation est consultable sur le site précité rubrique Finance / Assemblées Générales.

Les résultats du vote des résolutions et le compte-rendu de l'Assemblée Générale sont également mis en ligne dans les 15 jours suivant la réunion.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

2. Rémunération des mandataires sociaux

2.1 Système d'allocation des jetons de présence

L'allocation annuelle des jetons de présence est effectuée selon les principes suivants :

- au titre du Conseil d'Administration :
 - part fixe de 28 000 euros,
 - part variable de 10 000 euros multipliée par le taux de présence aux réunions, ces montants étant doublés pour le Président du Conseil d'Administration,
- au titre du Comité d'Audit : variable uniquement en fonction de la présence, 3 000 euros par réunion (double pour le Président).

L'enveloppe globale autorisée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014 (444 000 euros) n'a pas été modifiée.

2.2 Rémunération des mandataires sociaux en 2018

2.2.1 Rémunération de M. Serge Dassault, Président d'Honneur

- *Au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation*

Monsieur Serge Dassault a perçu une rémunération annuelle brute de 265 650 euros en sa qualité de Président et 27 286 euros bruts de jetons de présence au Conseil de Surveillance.

- *Au titre de Dassault Aviation*

Monsieur Serge Dassault, Administrateur, a perçu 38 000 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration et 3 745 euros de rémunération brute pour sa mission de Conseiller.

Il a bénéficié de la mise à disposition d'un chauffeur pour l'accomplissement de sa mission précitée de Conseiller.

Il a également eu droit au remboursement de ses frais engagés dans l'intérêt de la Société dans le cadre de cette mission.

- *Au titre des sociétés françaises et étrangères contrôlées par Dassault Aviation au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce (i.e. sociétés comprises dans le périmètre de consolidation)*

Monsieur Serge Dassault a perçu en France 38 734 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet.

2.2.2 Rémunération de M. Charles Edelstenne, Président d'Honneur

- *Au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation*

Monsieur Charles Edelstenne a perçu 804 828 euros bruts en qualité de Directeur Général, puis de Président et 27 286 euros bruts de jetons de présence au Conseil de Surveillance.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé à 10 440 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

- *Au titre de Dassault Aviation*

Monsieur Charles Edelstenne a perçu 44 000 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration, dont 6 000 euros bruts, au titre du Comité d'Audit.

Complément de retraite

Dassault Aviation s'est engagée à verser une retraite complémentaire à Monsieur Charles Edelstenne. Elle représente un montant de 310 512 euros bruts par an, après revalorisation du point AGIRC en 2018. Dassault Aviation a provisionné ce montant dans ses comptes, pour un versement qui aurait dû débiter en 2013.

Mais, à la fin de son mandat de Président-Directeur Général de Dassault Aviation en janvier 2013, Monsieur Charles Edelstenne n'a pas interrompu son activité professionnelle, du fait de ses mandats chez Dassault Systèmes et GIMD. Il ne peut donc pas liquider ses droits à la retraite de droit commun.

En conséquence, Dassault Aviation, malgré son engagement, a dû surseoir au versement de cette retraite.

- *Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation*

Monsieur Charles Edelstenne a perçu en France 38 734 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet et un montant de 39 740 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Thales.

2.2.3 Rémunération de M. Éric Trappier, Président-Directeur Général

- *Au titre de Dassault Aviation*

Monsieur Éric Trappier a perçu une rémunération annuelle brute en sa qualité de Président - Directeur Général de 1 519 992 euros bruts, en augmentation de 2,6 % par rapport à 2017. Sa rémunération ne comprend pas de part variable ni de rémunération exceptionnelle.

Il ne s'est pas vu attribuer de stock-options.

Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation des critères de performance dont étaient assorties les 750 actions qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'Administration du 7 mars 2017. Il a donc acquis, le 7 mars 2018, 750 actions de performance dont la valorisation retenue est de 1 000 euros par action soit 750 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 7 mars 2018 lui a attribué 850 actions de performance dont la valorisation retenue au 31 décembre 2018 est de 1 313 euros par action soit 1 116 050 euros pour les 850 actions, soit 0,010% du capital au 31 décembre 2018. L'acquisition de ces actions est assortie de critères de performance dont la réalisation sera examinée par le Conseil d'Administration du 27 février 2019. Ces actions sont assorties d'une période d'acquisition d'un an et de conservation d'un an.

Il ne bénéficie pas en tant que mandataire social d'indemnité liée à la cessation de son mandat.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé à 8 711 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

En outre, il a perçu 76 000 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration (doubles jetons).

Le 9 janvier 2013, date de son entrée en fonction, comme Président-Directeur Général, le contrat de travail de Monsieur Éric Trappier a été suspendu compte tenu :

- de son ancienneté de 28 ans dans l'entreprise au jour de sa nomination en tant que Président-Directeur Général en janvier 2013,
- du désir de la Société de recourir à la promotion interne dans la nomination des Dirigeants mandataires sociaux en confiant ces responsabilités à des cadres dirigeants expérimentés ayant une profonde connaissance de l'industrie et du secteur aéronautique.

La décision de suspendre son contrat de travail est conforme à la position de l'AMF dans ses rapports sur le gouvernement d'entreprise relatifs au contrat de travail des Dirigeants mandataires sociaux.

À la reprise d'effet de son contrat de travail, Monsieur Éric Trappier bénéficiera des conditions d'indemnité de départ applicables aux salariés de sa catégorie, selon les règles de notre Société.

Il bénéficie du dispositif de retraite supplémentaire prévu pour les membres du Comité de Direction et le personnel navigant. Ce dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, permet une acquisition annuelle de droits de retraite supplémentaire égaux à 2% de la rémunération brute annuelle, sous conditions de performance définies chaque année par le Conseil d'Administration, soit, au titre de l'exercice 2018, un montant de 30 574 €.

Le versement de la rente est conditionné, lors du départ à la retraite, à la constatation par le Conseil d'Administration que les conditions annuelles prévues ont été remplies dans au moins deux-tiers des années de mandat.

Les droits acquis au 31 décembre 2017 au titre de l'ancien dispositif (tels que décrits dans le Rapport annuel 2016) ont été gelés et s'élèvent à 392 K€ (sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans).

La rente servie au global au titre de l'ancien et du nouveau dispositif sera plafonnée à 45% de la rémunération brute annuelle de la dernière année de mandataire social.

Le Président-Directeur Général bénéficie par ailleurs, durant l'exercice de son mandat, des régimes frais de santé et prévoyance applicables à l'ensemble des salariés cadres de la Société.

Le Président-Directeur Général n'a pas conclu directement ou indirectement de convention de prestations de services avec Dassault Aviation ou ses filiales.

• *Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation*

Monsieur Éric Trappier a perçu en France 38 734 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet et 40 990 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Thales.

2.2.4 Rémunération de M. Loïc Segalen, Directeur Général Délégué

• *Au titre de Dassault Aviation*

Monsieur Loïc Segalen a perçu une rémunération annuelle brute en sa qualité de Directeur Général Délégué de 1 344 647 euros, en augmentation de 2,6% par rapport à 2017.

Sa rémunération ne comprend pas de part variable ni de rémunération exceptionnelle.

Il ne s'est pas vu attribuer de stock-options.

Le Conseil d'Administration a constaté la réalisation des critères de performance dont étaient assorties les 675 actions qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'Administration du 7 mars 2017. Il a donc acquis,



le 7 mars 2018, 675 actions de performance dont la valorisation retenue est de 1 000 euros par action soit 675 000 euros.

Le Conseil d'Administration du 7 mars 2018 lui a attribué 725 actions de performance dont la valorisation retenue au 31 décembre 2018 est de 1 313 euros par action soit 951 925 euros pour les 725 actions, soit 0,009% du capital au 31 décembre 2018. L'acquisition de ces actions est assortie de critères de performance dont la réalisation sera examinée par le Conseil d'Administration du 27 février 2019. Ces actions sont assorties d'une période d'acquisition d'un an et de conservation d'un an.

Il ne bénéficie pas en tant que mandataire social d'indemnités liées à la cessation de son mandat.

Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé à 8 697 euros) avec chauffeur et du remboursement de ses frais réels exposés dans le cadre de ses fonctions.

Le 9 janvier 2013, date de son entrée en fonction comme Directeur Général Délégué, le contrat de travail de Monsieur Loïk Segalen a été suspendu compte tenu :

- de son ancienneté de 27 ans dans l'entreprise au jour de sa nomination en tant que Directeur Général Délégué en janvier 2013,
- du désir de la Société de recourir à la promotion interne dans la nomination des Dirigeants mandataires sociaux en confiant ces responsabilités à des cadres dirigeants expérimentés ayant une profonde connaissance de l'industrie et du secteur aéronautique.

La décision de suspendre son contrat de travail est conforme à la position de l'AMF dans ses rapports sur le gouvernement d'entreprise relatifs au contrat de travail des Dirigeants mandataires sociaux.

À la reprise d'effet de son contrat de travail, Monsieur Loïk Segalen bénéficiera des conditions d'indemnité de départ applicables aux salariés de sa catégorie, selon les règles de notre Société.

Il bénéficie du dispositif de retraite supplémentaire prévu pour les membres du Comité de Direction et le personnel navigant. Ce dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, permet une acquisition annuelle de droits de retraite supplémentaire égaux à 2% de la rémunération brute annuelle, sous conditions de performance définies chaque année par le Conseil d'Administration, soit, au titre de l'exercice 2018, un montant de 27 067 €.

Le versement de la rente est conditionné, lors du départ à la retraite, à la constatation par le Conseil d'Administration que les conditions annuelles prévues ont été remplies dans au moins deux-tiers des années de mandat.

Les droits acquis au 31 décembre 2017 au titre de l'ancien dispositif (tels que décrits dans le Rapport annuel 2016) ont été gelés et s'élèvent à 355 K€ (sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans).

La rente servie au global au titre de l'ancien et du nouveau dispositif sera plafonnée à 45% de la rémunération brute annuelle de la dernière année de mandataire social.

Le Directeur Général Délégué bénéficie par ailleurs, durant l'exercice de son mandat, des régimes frais de santé et prévoyance applicables à l'ensemble des salariés cadres de la Société.

Le Directeur Général Délégué n'a pas conclu directement ou indirectement de convention de prestations de services avec Dassault Aviation ou ses filiales.

• *Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation*

Monsieur Loïk Segalen a perçu en France 38 734 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet et 40 990 euros bruts au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de Thales.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

2.2.5 Rémunération des Administrateurs

• *Au titre de GIMD qui contrôle Dassault Aviation*

Monsieur Olivier Dassault a perçu une rémunération annuelle brute de 39 500 euros en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et à titre de salarié un montant annuel brut de 311 268 euros. Il a bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé 5 801 euros) et perçu 22 286 euros bruts de jetons de présence au Conseil de Surveillance.

Madame Marie-Hélène Habert a perçu une rémunération annuelle brute de 10 000 euros en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance et au titre de salariée un montant annuel brut de 359 548 euros en qualité de Directeur de la Communication et du Mécénat. Elle a perçu 27 286 euros bruts de jetons de présence et bénéficié d'une voiture de fonction (avantage en nature valorisé 3 324 euros).

• *Au titre de Dassault Aviation*

Monsieur Olivier Dassault a perçu 30 500 euros bruts de jetons de présence.

Madame Marie-Hélène Habert et Monsieur Richard Bédère ont perçu chacun 38 000 euros bruts de jetons de présence.

Madame Lucia Sinapi-Thomas a perçu 44 000 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration, dont 6 000 euros bruts au titre du Comité d'Audit.

Monsieur Henri Proglio a perçu 47 500 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration, dont 12 000 euros bruts au titre du Comité d'Audit, jetons double pour le Président dudit Comité.

Madame Catherine Dassault a perçu 33 000 euros bruts de jetons de présence.

Madame Mathilde Lemoine a perçu 35 500 euros bruts de jetons de présence.

• *Au titre des autres sociétés françaises et étrangères du Groupe Dassault Aviation*

Les Administrateurs visés au paragraphe ci-dessus n'ont pas reçu de rémunération, de jetons de présence, ni bénéficié d'avantages en nature.

2.2.6 Tableaux de synthèse des rémunérations

Tableau 1 synthèse des rémunérations dues et des options et actions attribuées à chaque Dirigeant mandataire social (en euros)

	2018	2017
Éric Trappier, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail au tableau 2)	1 604 703	1 570 621
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 604 703	1 570 621
Loïc Segalen, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détail au tableau 2)	1 353 344	1 318 793
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	1 353 344	1 318 793



Valorisation des actions attribuées à chaque Dirigeant mandataire social (en euros)

	2018	2017
Éric Trappier, Président-Directeur Général Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableaux 6 et 9)	1 116 050	750 000
Loïc Segalen, Directeur Général Délégué Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableaux 6 et 9)	951 925	675 000

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque Dirigeant mandataire social (en euros)

	Année 2018 - montants		Année 2017 - montants	
	dus	versés	dus	versés
Éric Trappier, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	1 519 992	1 519 992	1 480 910	1 480 910
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	76 000	76 000	81 000	81 000
Avantages en nature	8 711	8 711	8 711	8 711
TOTAL	1 604 703	1 604 703	1 570 621	1 570 621
Loïc Segalen, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	1 344 647	1 344 647	1 310 096	1 310 096
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-	-	-
Avantages en nature	8 697	8 697	8 697	8 697
TOTAL	1 353 344	1 353 344	1 318 793	1 318 793

⁽¹⁾ Messieurs Éric Trappier et Loïc Segalen, ont, en outre, chacun perçu 38 734 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet et 40 990 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration de Thales.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

Tableau 3 jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2018 (Brut)	Montants versés en 2017 (Brut)
Serge Dassault		
Jetons de présence	38 000 ⁽¹⁾	40 500 ⁽¹⁾
Autres rémunérations	3 745	9 148
Charles Edelstenne		
Jetons de présence	44 000 ^{(2) (3)}	46 500 ^{(2) (3)}
Autres rémunérations	-	-
Olivier Dassault		
Jetons de présence	30 500	33 833
Autres rémunérations	-	-
Marie-Hélène Habert		
Jetons de présence	38 000	40 500
Autres rémunérations	-	-
Catherine Dassault		
Jetons de présence	33 000	33 013
Autres rémunérations	-	-
Henri Proglio		
Jetons de présence	47 500 ⁽⁴⁾	49 167 ⁽⁴⁾
Autres rémunérations	-	-
Lucia Sinapi-Thomas		
Jetons de présence	44 000 ⁽³⁾	43 167 ⁽³⁾
Autres rémunérations	-	-
Mathilde Lemoine		
Jetons de présence	35 500	33 013
Autres rémunérations	-	-
Richard Bédère		
Jetons de présence	38 000	40 500
Autres rémunérations	salaire	salaire
TOTAL	352 245	369 341

⁽¹⁾ M. Serge Dassault a perçu en outre, en 2018, 38 734 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet et 36 615 euros bruts en 2017.

⁽²⁾ M. Charles Edelstenne a perçu en outre, en 2018, 38 734 euros bruts de jetons de présence au Conseil d'Administration de Dassault Falcon Jet (vs 36 615 euros bruts en 2017) et 39 740 euros bruts au titre du Conseil d'Administration de Thales (vs 22 350 euros bruts en 2017).

⁽³⁾ dont 6 000 euros en 2018 et 2017 au titre du Comité d'Audit.

⁽⁴⁾ dont 12 000 euros en 2018 et 2017 au titre du Comité d'Audit.



Tableau 4 options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

Sans objet

Tableau 5 options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet

Tableau 6 actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

	Nom du plan et date	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2018	Valorisation des actions (en euros)*	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Éric Trappier	Actions 2018 07/03/2018	850	1 116 050	07/03/2019	07/03/2020	Oui
Loïc Segalen	Actions 2018 07/03/2018	725	951 925	07/03/2019	07/03/2020	Oui
TOTAL		1 575	2 067 975			

* prix retenu de 1 313 euros par action (IFRS 2)

Tableau 7 actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social.

	Nom du plan et date	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2018	Conditions d'acquisition
Éric Trappier	Actions 2016 09/03/2016	500	Actions acquises après une période d'acquisition d'un an et soumises à des conditions de performance
Loïc Segalen	Actions 2016 09/03/2016	450	Actions acquises après une période d'acquisition d'un an et soumises à des conditions de performance
TOTAL		950	

Tableau 8 historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions - Information sur les options de souscription ou d'achat.

Sans objet

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

Tableau 9 historique des attributions d'actions de performance - Information sur les actions de performance.

	Actions 2015	Actions 2016	Actions 2017	Actions 2018
Date de l'Assemblée Générale	23/09/2015	23/09/2015	23/09/2015	23/09/2015
Date du Conseil d'Administration	23/09/2015	09/03/2016	07/03/2017	07/03/2018
Nombre total d'actions attribuées	950	950	1 425	1 575
mandataires sociaux	950	950	1 425	1 575
• Éric Trapplier	500	500	750	850
• Loïk Segalen	450	450	675	725
Date d'acquisition des actions	23/09/2016	09/03/2017	07/03/2018	07/03/2019
Date de fin de période de conservation	22/09/2017	08/03/2018	06/03/2019	06/03/2020
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui
Nombre d'actions acquises	950	950	1 425	1 575
mandataires sociaux	950	950	1 425	1 575
• Éric Trapplier	500	500	750	850
• Loïk Segalen	450	450	675	725
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0

Tableau 10 récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet



Tableau 11 informations diverses concernant les Dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Éric Trappier				
Président-Directeur Général <i>début mandat : 09/01/2013</i> <i>fin mandat : AG 2019</i>	oui ⁽¹⁾	oui	non ⁽²⁾	non
Loïc Segalen				
Directeur Général Délégué <i>début mandat : 09/01/2013</i> <i>fin mandat : AG 2019</i>	oui ⁽¹⁾	oui	non ⁽²⁾	non

⁽¹⁾ contrat de travail suspendu à dater du 9 janvier 2013,

⁽²⁾ les mandataires sociaux bénéficient, à la fin de leur mandat social, des conditions d'indemnité de départ en retraite selon les règles applicables aux salariés de leur catégorie.

2.3 Politique de rémunération des dirigeants 2019

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, issu de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 ».

Il a pour objet de vous présenter les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué à raison de leur mandat. Cette politique de rémunération est soumise à votre approbation (résolutions n°6 et 7).

En application de l'article L. 225-37-2 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 dudit Code.

2.3.1 Principes et règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs avantages en nature ont été fixés par le Conseil d'Administration par référence aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Ils sont conformes au rapport annuel de l'AMF sur le Gouvernement d'entreprise et la rémunération des Dirigeants des sociétés cotées.

La rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est constituée d'une part fixe.

Cette rémunération évolue conformément à la politique d'augmentation des cadres de la Société issue des Négociations Annuelles Obligatoires, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise

En 2019, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne bénéficieront pas, au titre de leur statut de mandataire social :

- de rémunération variable ou exceptionnelle,
- de stocks options,
- d'assurance chômage privée,
- d'indemnités de départ,
- de retraite supplémentaire spécifique.

En 2019, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficieront d'une attribution d'actions de performance.

Le Conseil d'Administration du 27 février 2019 a décidé de leur attribuer respectivement 1 100 et 925 actions. L'acquisition (entre 0% et 112%) de ces actions est soumise à la satisfaction des critères de performance suivants :

- niveau de marge opérationnelle Groupe ajustée,
- appréciation qualitative de la performance individuelle.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a déterminé les autres conditions suivantes :

- une période d'acquisition d'un an, expirant le 26 février 2020 inclus,
- la présence à l'effectif à l'issue de la période d'acquisition,
- une période de conservation d'un an, débutant le 27 février 2020 et expirant le 26 février 2021 inclus,
- à dater du 27 février 2021, la conservation par les mandataires sociaux de 20% de ces actions pendant la durée de leur mandat social.

Par ailleurs, le règlement du plan d'Actions 2019 prévoit l'interdiction pour les dirigeants mandataires sociaux attributaires d'actions de performance de recourir à des opérations de couverture des risques, jusqu'à l'issue de la période de conservation.

Les contrats de travail du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été suspendus. À leur reprise d'effet, ils retrouveront les droits des cadres supérieurs salariés de leur catégorie selon les règles Société.

Au titre des retraites supplémentaires, ils bénéficient :

- du régime de retraite supplémentaire adossé à des conditions de performance, applicable aux membres du Comité de Direction et au personnel navigant de la Société,
- des droits acquis gelés au 31 décembre 2017 au titre du régime applicable aux cadres de la Société,

2.3.2 Présentation des résolutions soumises au vote des actionnaires

La loi dite « Sapin 2 » a mis en place un nouveau régime relatif à la consultation des actionnaires quant aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Les actionnaires sont appelés à se prononcer en deux temps :

- vote préalable sur la politique de rémunération (dit « vote *ex-ante* ») : est soumise à l'approbation annuelle des actionnaires la politique de rémunération des dirigeants,
- vote a posteriori (dit « vote *ex-post* ») : sont soumis à l'approbation des actionnaires les éléments de rémunération versés ou attribués aux dirigeants au cours de l'exercice antérieur.



Par conséquent, les résolutions suivantes seront soumises à votre approbation :

- Approbation des éléments de rémunération versés et attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Éric Trappier, Président-Directeur Général (résolution n° 4),
- Approbation des éléments de rémunération versés et attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Loïc Segalen, Directeur Général Délégué (résolution n° 5),
- Approbation de la politique de rémunération 2019 de M. Éric Trappier, Président-Directeur Général (résolution n° 6),
- Approbation de la politique de rémunération 2019 de M. Loïc Segalen, Directeur Général Délégué (résolution n° 7).

3. Informations mentionnées à l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce

Les informations prévues à cet article sont mentionnées au paragraphe 5.5 du rapport de gestion du Conseil d'Administration auquel le présent rapport est joint. Ces deux rapports sont intégrés dans le rapport financier annuel 2018 diffusé par voie électronique et déposé à l'AMF via notre diffuseur « HUGIN AS, part of NASDAQ OMX ». Ils sont mis en ligne sur le site internet de la Société dans la rubrique finances/publications.

Le Conseil d'Administration

